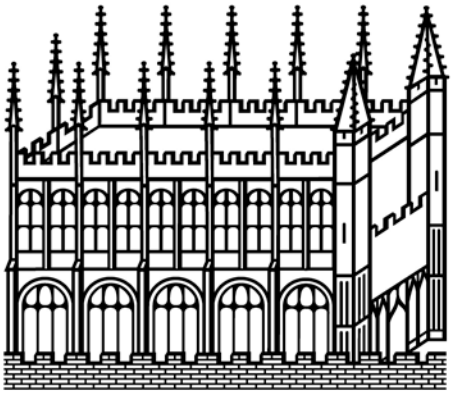


Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



ZA 2210.6

CONFINED TO
THE LIBRARY

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS

CATALOGUE ANALYTIQUE

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'ABBEVILLE

PRÉCÉDÉ D'UNE

NOTICE HISTORIQUE

PAR

ALCIUS LEDIEU

CONSERVATEUR

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

LAURÉAT ET MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES



ABBEVILLE

IMPRIMERIE EUGÈNE CAUDRON

RUE DES TEINTURIERS, 51-53

—

M DCCC LXXXV

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
1 8 JUL 1966
OF OXFORD
LIBRARY

Le nombre des ouvrages imprimés de la Bibliothèque d'Abbeville s'est considérablement accru depuis la publication du catalogue de 1836-1837. *La rédaction d'un nouveau catalogue était rendue nécessaire. Ce travail, vainement réclamé pendant de longues années, restait encore à faire quand je pris possession de mon poste en* 1879.

L'Administration municipale m'imposa la confection d'un catalogue général, car elle savait que cette œuvre n'était point faite. Je me mis immédiatement à la besogne, et, cette lourde tâche achevée, sans nul concours, ni sans collaboration d'aucune sorte, j'ai entrepris l'inventaire analytique des manuscrits. Grâce à la sollicitude de l'Administration municipale et de MM. les Conseillers municipaux, il m'est possible de livrer ce travail à l'impression. Je ne doute pas que le public éclairé ne se joigne à moi afin d'exprimer sa reconnaissance aux différents Administrateurs qui se sont succédé à la Mairie pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de porter à notre dépôt littéraire.

J'ai apporté les soins les plus minutieux à la rédaction de ce catalogue; j'en ai soumis le manuscrit à deux hommes dont la compétence est hautement reconnue, à M. L. Delisle, l'éminent

Directeur de la Bibliothèque nationale, et à M. J. Garnier, mon obligeant confrère d'Amiens; malgré leurs occupations multiples, ils ont bien voulu revoir mon travail et me signaler diverses rectifications; qu'ils reçoivent ici l'expression de ma sincère reconnaissance.

La publication du catalogue des manuscrits fut décidée par le Conseil municipal dans la séance du 11 *avril* 1884; *qu'il me soit permis de reproduire ici la lettre que j'adressai le* 8 *avril à M. E. Prarond, alors maire d'Abbeville :*

« *J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Maire, que je viens de terminer le catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque; je suis certain d'entrer dans vos vues en en demandant l'impression aux frais de la ville; la dépense n'en serait point élevée, car ce catalogue ne formerait qu'un volume de deux cents pages in-*8°.

« *Les manuscrits sont bien certainement la partie la plus intéressante d'une Bibliothèque publique; mais sans catalogues imprimés et suffisamment répandus, ce sont des trésors enfouis et ignorés, aussi les villes où se trouvent des dépôts littéraires un peu importants se font-elles un devoir d'en publier les catalogues. L'impression d'un travail de ce genre pour nos manuscrits fournirait entre autres avantages celui de prévenir toute dilapidation par les moyens de contrôle dont on pourrait disposer, et permettrait de rentrer en possession des ouvrages que la négligence ou la mauvaise foi pourrait faire sortir du dépôt; il aurait en outre pour objet de faire connaître aux lettrés les documents manuscrits que possède la Bibliothèque d'Abbeville.*

« *Vous avez déjà fait beaucoup, Monsieur le Maire, en faveur de cet établissement qui, grâce à vous, pourra être très*

prochainement installé dans un local plus spacieux et plus commode; aussi j'ai l'espoir que vous accueillerez favorablement ma demande et que vous l'appuierez autant qu'il vous sera possible auprès du Conseil municipal. En y faisant droit, vous rendrez service aux études historiques, et ceux de vos administrés qui s'occupent de ces questions vous en auront la plus sincère gratitude.»

L'attachement que j'ai voué à l'établissement dont le dépôt m'est confié m'a fait rechercher de bonne heure tous les éléments relatifs à son origine. Cédant à de pressantes sollicitations, j'ai essayé, un peu précipitamment peut-être, de faire l'historique de la Bibliothèque d'Abbeville. Cette NOTICE, *par les matériaux que j'ai pu rassembler, pourra offrir un certain intérêt à quelques amateurs : c'est pour eux que je l'ai écrite.*

De nombreux documents intéressants m'ont été communiqués par MM. E. Prarond, Tillette de Clermont-Tonnerre, G. Durand, archiviste de la Somme et M. G. de Witasse, qui a bien voulu copier pour moi aux Archives nationales tout ce qui concerne la Bibliothèque d'Abbeville; je les remercie bien sincèrement.

On trouvera dans le cours de cette NOTICE *quelques détails biographiques sur chacun des principaux bienfaiteurs de la Bibliothèque d'Abbeville; il serait bon qu'un tableau, placé dans cet établissement, rappelât leurs noms à la reconnaissance publique.*

Je me suis également fait un devoir de consacrer quelques lignes à la mémoire de ceux de mes prédécesseurs qui sont morts : les services rendus par eux méritent bien ce souvenir.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

D'ABBEVILLE

DEPUIS SA FORMATION JUSQU'A NOS JOURS

La plupart des bibliothèques publiques de province ne remontent qu'à 1790; elles prirent naissance par suite de la suppression des maisons religieuses dont les livres furent transportés au chef-lieu du district pour former la *Bibliothèque du district;* ainsi en a-t-il été à Amiens, à Arras, etc. Mais la Bibliothèque d'Abbeville a une origine plus ancienne : il y avait près d'un siècle et demi qu'elle était fondée quand la Révolution vint en accroître les richesses.

Dans une séance de l'échevinage d'Abbeville en date du 14 août 1643, le maïeur, François de la Garde, fait connaître que Jean de Boulenois, prêtre, chanoine et principal du collège de la ville, « porté de zèle pour le publicq, a tousjours eu intention de donner à la ville tous ses livres, quy sont très bons et en grand nombre, pour en avoir l'usage et s'en servir par les régens dudit collège après son décedz. »

Le maïeur exposa qu'il serait nécessaire, pour recevoir ce don, en attendant qu'on eût trouvé un « lieu propice et commode pour construire et establir ladite bibliothèque »,

de faire confectionner de grandes armoires dans la chambre du donateur, au collège. — Mais l'échevinage ne se contenta point de la donation verbale de Jean de Boulenois; il exigea de ce dernier qu'il fît « par escript ce qu'il a tousjours promis affin que la ville puisse avoir tiltre pour justiffier du don de ses livres. »

Pour se conformer aux termes de cette délibération, on pria le principal « de voulloir prendre la peine de se trouver en cest eschevinage, affin de sçavoir sur ce son intention. » Dans la même séance, Jean de Boulenois fut introduit en la chambre de l'hôtel de ville, où il renouvela la promesse qu'il avait faite de donner tous ses livres à la ville pour former une bibliothèque au collège.

L'échevinage accepta la donation de Jean de Boulenois et l'en remercia chaleureusement; le principal signa la délibération prise par le maïeur et par les échevins; il apposa, à la suite de sa signature, le cachet qui avait servi à estampiller chacun de ses livres (1).

La minute de la donation que fit Jean de Boulenois, et qu'il rédigea lui-même en la chambre de l'échevinage le 14 août 1643, se trouve encore aux Archives municipales d'Abbeville (GG, 75); elle est signée du maïeur et des échevins.

Par cet acte, le généreux principal faisait « offre, présent et don au public de tous les livres » qui lui appartiendront au jour de son décès, sur lesquels se trouvera son nom en français ou en latin, et qui porteront son chiffre, tel qu'il est apposé sur la minute de la donation.

Les livres qu'il entendait léguer à la ville étaient renfermés dans plusieurs armoires placées dans sa chambre, « laquelle sera dores en avant appelée la BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE D'ABBEVILLE, pour estre conservez à perpétuité ou tant qu'il

1. *Registre aux délibérations*; 1641 à 1644.

plaira à Dieu, par Messieurs les maïeurs et échevins présens et futurs successeurs de ladite ville. »

Cette donation était faite aux conditions suivantes : 1° Jean de Boulenois se réservait la propriété de ses livres pendant le reste de ses jours; 2° il demandait qu'à chaque nomination de principal du collège, le maïeur en charge lui fît prêter serment « de conserver en toute façon lesdits livres »; 3° que pareil serment fût exigé des régents à leur entrée au collège; 4° que le principal fût obligé de faire visiter la bibliothèque par le maïeur et par les échevins toutes les fois que ceux-ci se rendront au collège, notamment le jour de S. Remy et le jour de S. Grégoire, comme il est d'usage, afin qu'ils pussent s'assurer de son état et voir « sy elle ne dépérit point »; 5° qu'en faisant « monstre » de ces livres, le principal ne devra ouvrir qu'une « seule armoire, laquelle il refermera avant d'ouvrir la seconde, et ainsy conséqutivement... »

Il fut arrêté dans la séance de l'échevinage du 14 août 1643 qu'après le décès de Jean de Boulenois une copie de l'inventaire de ses livres serait faite pour être déposée dans l'argenterie de la ville et qu'une autre copie serait remise aux régents; — que ces derniers « devraient représenter tous les livres en bon état et même nombre porté en l'inventaire aux maïeurs et aux échevins chaque année en temps de vacances »; — que les régents ne pourraient tirer dudit collège aucun de ces livres, ni les prêter à qui que ce soit, mais en auraient seulement l'usage pour en faire la lecture et s'en servir au fait de leurs charges dans le lieu où ces livres seraient mis, duquel ils auraient une clef afin d'y pouvoir aller par les maïeurs et les échevins en charge quand bon leur semblera pour prendre garde à la conservation d'iceux. » (*Arch. d'Abbev.*, GG, 5.)

Bien que cette donation eût été faite à la ville et que le donataire en eût voulu faire profiter le public, il est à remarquer que, seuls, les régents du collège devaient bénéficier de cette libéralité.

Ce n'était donc qu'une fondation restreinte et n'ayant pas encore le caractère d'une bibliothèque véritablement publique, ainsi que le fait remarquer M. Prarond (1). Ce qui le prouve, du reste, c'est que les livres du chanoine Boulenois n'ont jamais été réunis à ceux de la Bibliothèque publique, fondée quarante-deux ans plus tard.

Il est à supposer que la bibliothèque du collège fut dispersée à la Révolution et qu'elle ne vint point s'ajouter à celle de la ville, car nous n'avons rencontré dans la Bibliothèque communale qu'un seul volume portant le nom et le chiffre du chanoine Boulenois, et ce volume y est entré avec les livres légués par M. Morel de Campennelle.

C'est à un autre ecclésiastique non moins éclairé que M. Boulenois qu'est due la création d'une bibliothèque réellement publique à Abbeville. Par son testament olographe en date du 27 août 1685, déposé chez Me Antoine Lefebvre, Charles Sanson, bachelier en théologie, curé de Saint-Georges, lègue « aux ecclésiastiques de ladite ville d'Abbeville tous les livres à lui appartenant pour commencer à exécuter le dessein qu'il avoit projetté avec quelques amis d'une bibliothèque publique, espérant que d'autres pousseroient cette entreprise plus loin; et, pour le mesme subjet, il auroit encore donné tous ses meubles sans en rien réserver ni retenir auxdits ecclésiastiques, pourquoi il aurait voulu que immédiatement après son décèd ils les fissent vendre pour estre emploiez en livres. » Il léguait en outre une somme de mille livres dont le revenu devait être consacré à « l'entretien et à la subsistance d'un bibliothécaire »; il exprimait enfin le désir que les deux plus anciens chanoines et les deux plus anciens curés de la ville se chargeassent de l'établissement de cette bibliothèque comme aussi de sa surveillance. (Archives de M. Tillette de Clermont-Tonnerre.)

1. *La Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t. Ier, p. 511.

Charles Sanson mourut le 12 novembre 1685; on dressa un inventaire de sa bibliothèque le 13 décembre suivant. Ses meubles furent mis en vente et produisirent cinq cent onze livres.

On ne trouve aucun renseignement sur le fonctionnement de ce noyau de bibliothèque à son début; mais, trente-trois ans plus tard, un legs d'une certaine importance venait accroître le don de M. Charles Sanson. Le 10 août 1718 mourait en sa maison, « au cul de sac de l'église de S^t^-Wlfran », François d'Argnies, docteur en médecine, agrégé au collège des médecins d'Abbeville; le 22 août suivant, M^e^ Pierre Lefebvre, notaire à Abbeville, procédait à l'ouverture du testament de M. d'Argnies, daté du 8 septembre 1716. Une copie de ce testament est en la possession de M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, qui a bien voulu nous la communiquer; il n'est pas sans intérêt de connaître les dispositions testamentaires de ce médecin éclairé; voici donc le passage relatif au don qu'il fit à la Bibliothèque publique :

« En cas que je prédécède, ladite damoiselle Caudevelle (sa femme) sera tenue de donner à M. Hecquet, doyen de S^t^-Wlfran ou son successeur, pour contribuer à l'establissement d'une Bibliothèque publique qui sera placée dans tel lieu qu'il trouvera plus convenable et à propos pour le bien et la commodité publique, laissant le choix du lieu à sa prudence et à sa disposition seule tous les livres qui m'appartiennent de telle matière qu'ils traitent, et les deux rentes, l'une de six cens livres en principal qui m'est deüe par Gabriel Siffait, chaudronnier, ... l'autre de quatre cens livres en principal, deüe par le sieur Duminil, ... pour, du revenu des dites deux rentes, en estre donné vingt livres par an à celui qui aura soin de ladite Bibliothèque à la charge par lui de la tenir ouverte deux fois la semaine, le mercredi et le samedi depuis huit heures du matin jusques à onze heures, et depuis

deux heures jusques à cinq heures d'après-midi pendant les mois de may, de juin et de juillet, et d'avertir le public de l'ouverture de ladite Bibliothèque par un placard qu'il fera imprimer et afficher à ses dépens aux principaux lieux et carrefours de la ville le premier jour ouvrable du mois de may de chaque année; et, à l'esgard du restant du revenu desdites rentes, je veux qu'il soit emploié annuellement à l'achapt de livres propres et convenables pour augmenter avec utilité ladite Bibliothèque; pour quoy, je prie Messieurs les doien et chanoines de S^t^-Wlfran, et en particulier M. le doien d'aujourd'huy et ses successeurs, de prendre le soin de l'augmentation et de l'entretien de ladite Bibliothèque, si elle s'establit dans leur terrein autour de l'église de S^t^-Wlfran, d'estre attentif à la conduite du bibliothécaire, de le déposer, sy, par négligence ou autrement, il manque à son devoir; et, en cas que ladite Bibliothèque ne puisse pas estre placée dans le terrein de S^t^-Wlfran, M. le doien trouvant plus à propos de la placer ailleurs, je veux que l'inspection et tout ce qui concernera la bonne police de ladite Bibliothèque, le choix et le changement du bibliothécaire et le reste lui appartienne conjointement avec messieurs les chantres et thrésoriers dudit chapitre perpétuellement.

« Je veux qu'en cas qu'il faille païer quelque amortissement pour cette donation, ma succession n'en soit pas tenue, mais le fonds, priant ceux qui auront soin de ladite Bibliothèque de chercher quelque expédient pour en conserver le fonds le plus gros que faire se pourra.

« Je veux qu'en cas de rabais du denier desdites rentes ou diminution du fonds on ne diminue rien des vingt livres données au bibliothécaire.

« Je veux aussi qu'en cas que des difficultés imprévües et invincibles empêchent la réussite de l'establissement de ladite Bibliothèque, ma présente donation soit nulle si ladite Bibliothèque n'est pas placée, establie et rendue publique

d'une manière stable et convenable en dedans trois ans du jour de mon déceds, auquel cas je donne à mon frère (1) lesdits livres et lesdites rentes..... »

Dans l'esprit du docteur d'Argnies, ses livres ne devaient point être confondus avec ceux qu'avaient légués M. Sanson, car il n'en fait aucune mention; le fonctionnement de la première Bibliothèque laissait peut-être à désirer faute d'une installation convenable ou pour toute autre cause. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute en vue d'un legs futur dont ils avaient pu avoir connaissance que les quatre administrateurs de la Bibliothèque léguée par le curé du Saint-Sépulcre achetèrent une maison le 10 juin 1718 pour recevoir le dépôt littéraire dont ils avaient l'inspection; cette maison, située dans la rue Notre-Dame-du-Châtel, tenait d'un côté au sieur le Prêtre, d'autre à la demoiselle Remillie, d'un bout, par derrière, au sieur des Essarts, et d'autre bout, par devant, à la rue; elle fut achetée moyennant 1,700 livres à Louise du Saulchoy, veuve de Pierre Calippe, notaire.

L'immeuble destiné à l'établissement de la Bibliothèque se composait d'une maison avec un étage au-dessus d'une grand'porte donnant accès à un autre corps de logis qui se trouvait dans le fond, et qui devint plus tard la propriété de M. Jean-Baptiste-Adrien Tillette de Mautort. Le 28 fructidor an IV, l'immeuble renfermant la Bibliothèque fut vendu nationalement à M. de Mautort; il a été démoli depuis et se trouve maintenant représenté par la grand'porte et par la première partie de la cour de la maison portant le numéro 12 de la grande rue Notre-Dame, appartenant à M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre, qui a bien voulu nous fournir ces renseignements.

Peu de temps après l'acquisition de cette maison et son

1. Son frère, Thomas d'Argnies, avocat en Parlement, demeurait à Paris.

appropriation à usage de Bibliothèque, on réunit les livres légués par le Dr d'Argnies à ceux qu'avait laissés M. Sanson. Désormais, cette institution va prendre un caractère très sérieux et appellera d'autres dons. Le premier legs ne se fit pas longtemps attendre, Charles Becquin du Fresnel, curé du Saint-Sépulcre en 1685, et doyen de chrétienté de 1715 jusqu'à sa mort arrivée en 1726, laissa à la Bibliothèque publique une partie de ses livres et une rente de trente livres sur le Trésor royal pour le traitement du bibliothécaire.

Un autre ecclésiastique, parent du précédent, imitait quelques années plus tard l'exemple du curé du Saint-Sépulcre. En effet, Nicolas Becquin, mort chanoine de Saint-Vulfran le 2 avril 1735, avait introduit cette clause dans son testament, qu'il fit à la date du 28 avril 1728 : « Je donne et lègue à la Bibliothèque publique d'Abbeville tous mes livres, armoires et tablettes où ils sont renfermés, excepté le *Dictionnaire* de Moréry, en quatre volumes, que je donne à mon neveu Becquin, et *l'Année chrétienne,* que je donne aussi à ma nièce Becquin, que je veux être distraits des livres légués à la Bibliothèque publique. »

Cette disposition testamentaire donna lieu à un long procès qui occupa assez la ville; à ce sujet, M. Prarond rapporte le passage suivant des Mss. Siffait :

« Le legs ne fut point du goût du sieur Pigné, neveu et héritier, quoique Abbeville fût le lieu de sa naissance et qu'il y eût appris les premiers éléments des sciences qui lui ont procuré à Paris tant d'honneur et l'ont rendu peut-être un des plus riches qui soit sorti d'Abbeville pour faire fortune à Paris. Il s'avisa de vouloir contester ce legs, quoique son oncle fût, au jour du décès, administrateur en charge de la Bibliothèque, et qu'il eût hérité de lui des biens très considérables, sous prétexte que cette Bibliothèque n'a point de lettres-patentes. Vouloir seul de son crédit renverser cet établissement et envier à la ville d'Abbeville, sa patrie, la

gloire d'être la première des villes de province qui ait eu une bibliothèque publique, comme elle a le rare avantage d'avoir la plus ancienne coutume du royaume et la première rédigée par écrit », le procédé indigne en ces termes mêmes les auteurs des Mss. (1).

A la date du 11 décembre 1737, c'est-à-dire onze ans après la mort de Nicolas Becquin, le maïeur d'Abbeville, Jacques le Boucher de Richemont, convoque l'échevinage « pour délibérer s'il est à propos que la ville intervienne dans l'instance pendante aux requestes de l'Hostel à Paris entre le sieur Pigné, avocat ès-Conseil et secrétaire du Roy, et Mes Jacques Prévost et Jacques-François Buquet, chanoines de Saint-Vulfran, et Mes François Sangnier et Jean-Baptiste Calippe, curés des paroisses Saint-Gilles et Saint-Paul de cette ville en qualité d'administrateurs de la Bibliothèque de cette dite ville pour raison du legs qui a été fait par défunct Me Nicolas Becquin de ses livres avec les armoires et tablettes où ils étaient renfermés en faveur de ladite Bibliothèque publique de cette dite ville; lequel legs est contesté par ledit sieur Pigné, qui prétend se l'attribuer comme héritier dudit sieur Becquin, son oncle..... »

A cette séance de l'échevinage, le maïeur, en proposant à l'assemblée l'intervention de la ville dans ce procès, faisait une autre proposition : il demandait qu'on adjoignît aux quatre administrateurs ecclésiastiques de la Bibliothèque un nombre égal ou même supérieur d'administrateurs laïques, « lesquels, tous ensemble, régiroient la Bibliothèque publique au nom de la ville, et revendiqueroient les legs appartenant à ladite Bibliothèque. »

En introduisant cette modification, le maïeur ne faisait que se conformer à un vœu émis par les quatre administrateurs dans une délibération prise le 17 juin 1736. Par cet acte

1. *Topographie.....*, loc. cit., pp. 512-513, ad notam.

dont une copie se trouve aux Archives départementales de la Somme (1), Jacques le Prévost, chanoine de Saint-Vulfran, Jacques-François Buquet, docteur en droit, maître et administrateur de l'hôtel-Dieu, chanoine de Saint-Vulfran, François Sangnier, bachelier en théologie, doyen de chrétienté, curé de Saint-Gilles, et Jean-Baptiste Calippe, curé de Saint-Paul, « tous quatre administrateurs en exercice de la Bibliothèque publique d'Abbeville, consentons par ce présent acte, tant pour nous que pour nos successeurs, que, dès à présent et à l'avenir, il soit nommé et choisi par les corps et compagnies laïques de cette ville des administrateurs pris desdits corps et compagnies laïques au nombre de quatre, égal au nôtre, ainsi qu'ils aviseront pour régir et administrer conjointement avec nous la Bibliothèque publique, parce que nous la regardons comme un bien commun, dont la conservation intéresse tous les habitants, à condition que la réclamation des livres de la Bibliothèque de feu Me Nicolas Becquin, chanoine de Saint-Vulfran, se fera au nom et aux dépens de la ville, laquelle interviendra et prendra notre fait et cause dans le procès qu'en nos propres et privés noms nous avons déjà à ce sujet à Paris aux requêtes de l'hôtel, et nous déchargera de tous les événements qui pourraient en arriver. » En conformité de cette délibération, une assemblée capitulaire des curés de la ville et des faubourgs, au nombre de onze, eut lieu le lendemain chez l'abbé Sangnier, doyen de chrétienté; ces onze prêtres approuvèrent pleinement la délibération prise par les quatre administrateurs de la Bibliothèque (2).

Dans la séance de l'échevinage du 21 décembre 1737, il fut décidé que l'on convoquerait pour le 8 janvier suivant, à trois heures du soir, une assemblée générale des huit corps

1. Nous en devons la communication à l'extrême obligeance de M. G. Durand, archiviste. — Cette pièce a été reproduite par M. E. Prarond dans la *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t. III, p. 101.

2. Arch. dép. de la Somme.

de la ville; à cet effet, on désigna deux députés chargés de représenter l'échevinage pour demander : 1° que la ville intervînt dans l'instance; 2° qu'aux quatre administrateurs ecclésiastiques serait adjoint un nombre égal d'administrateurs laïques « choisis et nommés par les corps de la ville dans une assemblée générale », sans qu'il puisse toutefois être pris plus d'un administrateur dans le même corps.

En conséquence de cette décision, le maïeur fit prévenir chacun des corps de la ville qu'une assemblée générale aurait lieu le 8 janvier, et les invitait à s'y faire représenter.

Au jour indiqué, le maïeur se rendait en la chambre du Conseil de l'hôtel de ville à l'effet de présider l'assemblée générale, qui se composait de deux députés de chacun des corps de la ville, à savoir : l'échevinage, le chapitre de Saint-Vulfran, le prieuré de Saint-Pierre, le présidial, l'élection, le grenier à sel, le corps des marchands et le collège des maïeurs de bannière. Le maïeur fit alors connaître l'objet de la réunion, et, après délibération, il fut « résolu pour le bien et l'intérêt commun de la ville d'intervenir au nom d'icelle et sous le nom collectif des maire, échevins et habitans dans ladite instance intentée par ledit sieur Pigné », et de se joindre aux administrateurs de la Bibliothèque « pour soutenir jusqu'à arrêt définitif ledit sieur Pigné non recevable et mal fondé dans sa prétention. »

Quant à l'augmentation du personnel de l'administration de la Bibliothèque, il fut décidé qu'il serait nommé quatre membres laïques dans une prochaine assemblée générale, et que ces quatre nouveaux membres pourraient « être pris et choisis indistinctement dans tous les corps laïques qui forment l'assemblée générale. » A ce propos, les deux députés du prieuré de Saint-Pierre firent observer « que, faisant partie de l'assemblée générale des corps, ils devaient au moins y avoir un ou deux administrateurs tirés de leur corps »; il fut alors décidé que, dans une prochaine assemblée

générale, on délibèrerait sur ce point, mais que, dans le cas où l'on ajouterait aux administrateurs ecclésiastiques un ou deux administrateurs pris parmi les religieux du prieuré de Saint-Pierre, il serait adjoint pareil nombre d'administrateurs laïques.

En conformité d'une délibération de l'échevinage en date du 4 mars 1738 avait lieu, le 17 du même mois, une nouvelle assemblée générale pour la nomination des quatre administrateurs laïques. Dans cette assemblée, il fut décidé qu'il ne serait point « accordé d'administrateurs particuliers à Messieurs du prieuré de Saint-Pierre, attendu qu'il n'en est accordé à aucun corps de ceux qui composent l'assemblée générale des corps, si vray que si la Bibliothèque publique est actuellement régie par quatre administrateurs ecclésiastiques, sçavoir : les deux plus anciens chanoines et les deux plus anciens curés, ils ne la régissent point comme administrateurs nommés de leurs corps, mais bien comme administrateurs nommés et désignés par les testaments des fondateurs de la Bibliothèque publique », ce qui était parfaitement vrai, comme on l'a vu par les termes du testament de M. Ch. Sanson.

Dans une séance de l'échevinage en date du 14 avril furent désignés les quatre candidats au poste d'administrateurs; on nomma deux échevins chargés de voter pour ces quatre candidats à l'assemblée générale qui devait avoir lieu le surlendemain. En effet, le 16 avril, une assemblée formée des délégués des corps de la ville avait lieu à l'échevinage pour la nomination des quatre administrateurs laïques de la Bibliothèque.

L'échevinage se réunit le même jour; il fit choix de Me Bertonneuf, procureur au Parlement de Paris, et lui donna pouvoir « de pour et au nom des maïeur et échevins représentans ladite ville d'Abbeville, faire signifier une requeste d'intervention en ladite instance par laquelle sera exposé l'intérêt de ladite ville de se joindre auxdits sieurs

administrateurs et faire employ des mêmes moyens par eux cy devant fournis..... »

A cette date, le sieur Philippe Pigné était mort, ainsi qu'on le voit par la délibération de l'échevinage dont il vient d'être question, mais ses héritiers continuèrent de revendiquer la bibliothèque du chanoine Becquin.

Par une délibération du 16 juin, le maïeur et les échevins, considérant que l'affaire du legs Becquin « a besoin d'une attention particulière », adjoignent au sieur Bertonneuf un avocat au Parlement « à l'effet de faire débouter les héritiers Pigné de leurs prétentions. »

A partir de cette dernière date, le registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville reste tout à fait muet à l'égard de ce long procès; les Archives municipales ne contiennent aucune donnée relativement à l'issue de cette affaire, mais l'un des manuscrits de la Bibliothèque d'Abbeville, portant pour titre : *Correspondance des intendants de Picardie* (n° 93), renferme des lettres qui offrent un certain intérêt et qui nous aideront à compléter les renseignements que nous avons puisés ailleurs.

Le 19 décembre 1738, le sieur Bellhomme écrivait de Paris au maïeur d'Abbeville :

Vostre cause de la Bibliothèque publique vient d'estre plaidée fort solemnellement, et, quoiqu'elle ait duré toutte l'audience entre les deux advocats, elle a esté remise à mardy, où les advocats se préparent encore à une réplique chacun de son costé. Il paroist que la veuve et les héritiers du feu sieur Pigné font d'un si petit objet une grosse affaire pour une succession aussy abondante que la leur.

Je vay encore porter un factum à chaqu'un des maistres des requestes qui estoient à l'audience. Ils estoient onze et il faut pour cela galopper tout Paris. La ville me tiendra compte du carrosse que je prendray aujourd'huy et demain après midy.

Cette affaire est trop importante à la ville d'Abbeville pour la négliger; l'advocat méritte six louis d'or; il a plaidé comme un Cicéron et tout le publique y a applaudy..... (Lettre 49e du Ms. n° 93.)

Le jour même du prononcé du jugement, c'est-à-dire le 23 décembre, Bellhomme écrivait à M. des Amourettes,

maïeur d'Abbeville, pour lui en rendre compte; parlant des avocats, il ajoutait :

..... On peut dire qu'ils se sont tous surpassez eux-mesmes, car M. Huez, quoique jeune, l'a emporté sur l'éloquence ordinaire de M. Cochin. Nous avons eu, après une belle dissertation, des conclusions favorables, et ensuite une sentence qui reçoit la ville partie intervenante, ordonne la délivrance du legs si mal à propos contesté, et condamne Mme Pigné et son fils aux dépens, non seulement envers les quatre administrateurs, mais encore envers la ville.

Voilà, Monsieur, l'issue de cette affaire qui dure depuis tant de temps. M. Huez, notre advocat, a fait des merveilles..... (Lettre 50e.)

Aussi Bellhomme engageait-il le maïeur à augmenter de deux louis d'or les honoraires de Me Huez.

Le 20 décembre, le maïeur et les échevins avaient écrit au sieur Briet, — qui devait être le procureur adjoint à Me Bertonneuf, — et lui firent remettre des mémoires en le chargeant d'aller « solliciter tous les juges. »

Le 24 décembre, Briet raconte tout au long le résultat de ses démarches dans une lettre au maïeur; il n'oublie pas de faire observer à ce dernier toute la peine qu'il s'est donnée; il l'informe aussi que la partie adverse avait de *très fortes recommandations* et qu'elle avait pris Cochin, le plus fameux avocat du Parlement; il lui fait part enfin de tout le zèle déployé en cette circonstance par Me Bertonneuf. (Lettre 51e).

Le 25 décembre, Briet écrivait à un sieur Duponchel, marchand de toile et échevin, et se félicitait d'avoir contribué à remporter la victoire; il ajoutait :

..... M. de Bertonneuf met touttes ses attentions et précautions pour cimenter la sentence à perpétuité; il est fort zélé pour sa patrie; il m'a embrassé et fait mille remerciemens de ce que je m'estois joint à lui..... (Lettre 52e).

Me Briet terminait sa lettre à Duponchel en l'informant qu'il allait souper avec trois secrétaires de maîtres de requêtes, et qu'ils boiraient à sa santé et à celle du maïeur, — formule déguisée pour obtenir l'augmentation de la carte à payer.

Le maïeur chargea Bertonneuf, qui avait occupé pour la ville dans ce procès, de demander à M. d'Hermand, avocat général des requêtes de l'Hôtel, de vouloir bien l'autoriser à faire imprimer son plaidoyer avec le jugement à la suite, pour qu'il pût « servir de monument et apprendre à chaque citoyen, à qui cette affaire était pour ainsi dire personnelle, quels ont été les motifs du ministère public qui y a conclu et des juges qui en ont prononcé la décision. »

A cette demande, M. d'Hermand répondit le 8 février 1739 :

..... Vous pensez bien que je n'ay pu qu'applaudir à une si juste idée; mais, comme ces sortes d'impression sont très rares et qu'elles ne se font que dans des cas particuliers et sur la réquisition et sollicitation des parties, permettez-moi, Monsieur, avant que d'agir, de vous prier d'en faire part à Messieurs les Échevins pour sçavoir si c'est votre intention et la leur; auquel cas, et sur la première lettre que l'un d'eux aura pour agréable de m'écrire au nom de tous les autres, je n'hésiteray point à vous satisfaire pour mieux mériter votre reconnaissance et vous donner des marques de mon zèle pour le bien de votre ville..... (Lettre 54e.)

Ce plaidoyer, dont nous n'avons jamais pu retrouver un exemplaire, fut imprimé de l'agrément de M. d'Hermand par les soins des maire et échevins d'Abbeville; il figure sous ce titre dans le *Répertoire sur l'ancien Ponthieu,* de M. Delignières de Bommy (n° 118 des Mss.) :

Plaidoyer de M. d'Hermand faisant les fonctions d'advocat général aux requestes de l'Hostel dans l'affaire portée en ce tribunal au sujet du legs fait à la Bibliothèque publique d'Abbeville par le sieur Becquin, et qu'on lui disputoit par défaut de lettres-patentes. — Paris, de l'imprimerie Ph.-N. Lottin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, à la Vérité, 1739. In-4°.

Ces différents legs furent sans doute suivis de donations moins importantes qui augmentèrent le premier noyau de la Bibliothèque publique. Il arriva ainsi ce qui se produit toujours en pareil cas : l'entrée d'ouvrages que l'on possédait déjà. Le 8 février 1753, les administrateurs de la Bibliothèque, qui étaient alors MM. Demiannay et Lavernier,

chanoines, Durand, curé de Saint-Paul, et Formentin, avocat du roi, présentèrent une requête à M. d'Aligre, intendant de Picardie, par laquelle ils l'informaient « que les différens legs en livres qui ont été faits à ladite Bibliothèque ont produit un certain nombre de volumes doubles et triples, dont la valeur peut être d'environ quatre cens livres; comme ces doubles sont superflus, il a été arrêté de s'en défaire et de les remplacer par de nouveaux livres. »

Les administrateurs de la Bibliothèque exposaient dans leur requête à l'intendant qu'une loterie semblait être le mode le plus convenable pour se défaire des doubles, que le maïeur, les échevins et les habitants avaient formulé le même désir. Les administrateurs, en demandant à M. d'Aligre l'autorisation de procéder à une loterie, qui devait se composer de quatre cents billets à vingt sols, ajoutaient dans leur requête :

« L'objet de cette petite loterie tend uniquement au bien public; le profit particulier en est absolument écarté; les sciences y trouvent le moyen de se perfectionner, puisque ceux qui les cultivent ont des ressources dans les bibliothèques publiques, lorsqu'ils ne sont point en état de se procurer par eux-mêmes les livres dont ils ont besoin pour travailler. L'établissement de la Bibliothèque publique d'Abbeville n'a eu d'autre motif; la confirmation des legs qui lui ont été faits en livres n'a été accordée par le Parlement contre les héritiers qui les contestaient que sur le même appui..... »

Un arrêt du Conseil en date du 9 avril 1752 autorisait les intendants à accorder la permission de faire des loteries sur une demande qui leur était adressée par écrit. Le 14 février 1753, M. d'Aligre écrivait de Paris au maïeur et aux échevins d'Abbeville :

..... Il n'est pas nécessaire que je rende une ordonnance à ce sujet. Il suffira que vous permettiez cette loterie qui n'a rien de contraire aux règlements et dont l'objet tend au bien public.....

Le 1er mars, les administrateurs présentèrent une requête au corps municipal tendant à obtenir l'autorisation nécessaire. Le maïeur transmit le même jour leur demande au sieur de Lignières, procureur du roi et fiscal, qui ne fit aucune opposition; en conséquence, M. Duchesne de Courcelles, maïeur, autorisa la loterie.

La liste des ouvrages que nous avons sous les yeux se compose exclusivement de livres de théologie; le nombre des volumes mis en loterie était de cent quarante divisé en trente-cinq lots. Le placement des billets se fit avec une telle lenteur qu'il fut question d'en réduire le nombre à trois cent cinquante. Le tirage se fit seulement le 29 mars 1757; il eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville en présence des administrateurs et des échevins; les billets furent tirés par deux enfants de chœur de l'église Saint-Vulfran (1).

Quelques années plus tard, un nouveau don venait augmenter la Bibliothèque d'Abbeville. Jean-Roger de Ray du Tilleul, chanoine-trésorier de Saint-Vulfran, supérieur de la Visitation d'Abbeville, inhumé à Saint-Nicolas de Saint-Vulfran, le 15 avril 1768, âgé de soixante-huit ans, léguait tous ses livres à la Bibliothèque.

« En 1774, dit Devérité dans son *Almanach du Ponthieu* pour 1786, un avocat d'une érudition vaste dans les matières de jurisprudence, plus connu par son zèle et ses écrits pour la réforme de la coutume de Ponthieu, M. Formentin, légua tous ses livres de droit. »

Daniel-François Formentin, avocat, conseiller du roi, né le 1er juin 1715, mourut le 1er avril 1774 en la paroisse Saint-Gilles; il est auteur d'une *Histoire* manuscrite du Ponthieu que possède aujourd'hui la Bibliothèque d'Abbeville (n° 111 des Mss.), léguée par M. Félix Cordier, son parent.

A la suite de cette donation, Devérité disait dans son

1. Archives municipales d'Abbeville; liasse non inventoriée, intitulée : Titres concernant la Bibliothèque publique.

Almanach en 1776 : « Il nous a paru que le public désirait qu'il y eût un catalogue connu de cette Bibliothèque, qui vient d'être augmentée de partie des livres de feu M. Formentin. »

Dans le même *Almanach du Ponthieu* pour 1786, Devérité mentionne un autre legs fait à la Bibliothèque d'Abbeville : « Huit cents volumes de piété, dit-il, viennent de lui être donnés par un doyen, qui, avec des mœurs pleines de candeur et de simplicité, s'honorant plus que de toutes les vanités humaines du nombreux cortège des pauvres qu'il nourrissait et consolait, a laissé après sa mort sa mémoire en bénédiction dans sa patrie ; à ce portrait, tous ses concitoyens reconnaîtront, sans qu'on le nomme, M. Fuzelier. »

Philippe le Fuzelier était fils de Jacques-Philippe, écuyer, seigneur d'Alliel, lieutenant de la fauconnerie du roi, mort en 1726; il devint doyen des chanoines de Saint-Vulfran et des Conseillers au Présidial d'Abbeville et supérieur des Carmélites; il reçut sa sépulture dans la collégiale de Saint-Vulfran le 25 octobre 1785.

On trouve sur la Bibliothèque d'Abbeville au siècle dernier de curieux renseignements dans l'*Almanach* de Devérité; nous ferons quelques emprunts à cet auteur fécond dont l'esprit d'initiative était des plus remarquables. Il écrivait en 1776 : « On ne saurait le dissimuler, cette Bibliothèque publique n'est presque point consultée, et il est fort peu d'âmes qui y aillent chercher les remèdes à leurs maux; mais aussi l'espèce de ces remèdes n'est point connue. Celle-ci renferme d'excellents livres pour des savants, pour des écrivains laborieux. Une ville de province en contient peu : ils trouveraient trop de difficultés à y exister. On sait que Sanson, le géographe, à le bien prendre, le seul Abbevillois vraiment digne de mémoire parmi les savants, le seul Abbevillois que M. de Voltaire ait placé dans son catalogue des grands hommes du siècle de Louis XIV, fut forcé de quitter sa patrie à l'âge de vingt-huit ans. Si Naudé, ce

politique éclairé, auteur de l'ouvrage très estimable, *les Coups d'État,* vient mourir parmi nous, si sa cendre est honorée quelques instants d'une épitaphe dans l'église de Saint-Georges, on l'y cherche en vain (1) aujourd'hui, et l'éloge du savant a pu céder la place à celui d'un marguillier. Si enfin l'un des meilleurs écrivains du barreau de nos jours réside quelque temps avec nous, il se plaint, dans des ouvrages imprimés et réimprimés, qu'on est venu l'insulter jusque dans sa retraite. Ces anecdotes et beaucoup d'autres ne seraient pas l'ornement de notre Bibliothèque publique. Nous ne savons pas si on y trouve les ouvrages des Sanson, mais il nous semble qu'on devrait être curieux de les y recueillir particulièrement; on pourrait y joindre un superbe portefeuille d'estampes des bons graveurs qu'Abbeville seule a produits. Sera-t-on jaloux partout de rassembler ces chefs-d'œuvre excepté dans la patrie qui les a produits? »

Le désir exprimé par le futur conventionnel, ce grand remueur d'idées, au sujet de la collection des gravures d'artistes abbevillois ne devait être mis à exécution que longtemps plus tard par M. Louandre.

En 1783, Devérité écrivait : « Douze cents volumes de vieille jurisprudence, de philosophie scolastique, de casuistes, de théologiens aristotéliciens, souvent doublés, et pas un des bons écrivains des siècles de Louis XIV et de Louis XV forment-ils ce qu'on peut appeler une Bibliothèque publique? Serait-ce manquer aux intentions des fondateurs que de remplacer ces livres et la maison qui les contient, d'abord par une *Encyclopédie méthodique,* qui va mieux former seule dans son ensemble une Bibliothèque publique que celle à qui on donne ce nom parmi nous, et ensuite par tous les bons écrivains des siècles que l'on vient de citer?... La *Société*

1. On trouve sur l'exemplaire de l'almanach de 1776 que possède la Bibliothèque d'Abbeville cette note manuscrite : « Faux; près la chaire, tombe noire au bas de la chapelle de N.-D. de Grâce, transportée nouvellement sur le côté des Recollets. »

d'abonnement littéraire, au lieu de se partager les livres qu'elle reçoit chaque année pourrait enrichir ce dépôt public, témoin de ses assemblées, et toujours sous la main pour être consulté. D'autres citoyens imiteraient sans doute cette générosité. Le désir naîtrait plus souvent d'augmenter un établissement qui serait dès lors aussi agréable qu'il serait utile. On lirait enfin d'une Bibliothèque publique autre chose que l'inscription mise sur sa porte. »

Trois ans plus tard, Devérité faisait ainsi appel à de nouveaux donateurs : « Cette Bibliothèque, dotée par des ecclésiastiques, des avocats, des médecins, attend donc qu'un homme du monde ou quelque société veuille l'enrichir de livres d'histoire et de littérature. »

Mais voici venir la Révolution qui va supprimer les couvents et faire transporter les livres qu'ils possèdent au chef-lieu du district dans le ressort duquel ils sont situés pour augmenter la Bibliothèque, s'il en existe une, ou pour fonder la Bibliothèque du district.

Le 26 floréal an II fut nommée à Amiens une commission « pour la recherche, transport, inventaire, récolement et conservation des monuments, des arts, appartenant à la Nation dans l'étendue du district »; ses pouvoirs expirèrent le 10 frimaire an IV avec la suppression du district (1).

Il fut également institué à Abbeville une commission dont les attributions étaient semblables à celles de la commission des arts d'Amiens, mais le registre de ses procès-verbaux n'est point arrivé jusqu'à nous; il dut être brûlé dans l'incendie qui consuma le district en 1795.

Pour cette époque si favorable à l'accroissement de la Bibliothèqne d'Abbeville, les documents font à peu près défaut. Toutefois, il existe aux Archives nationales quelques pièces qui contiennent des données intéressantes; nous en

1. M. J. Garnier. *Catalogue descriptif et raisonné des Manuscrits de la Bibliothèque communale d'Amiens,* 1843, in-8, intr. pp. IX-XVIII.

devons la copie à l'extrême obligeance de M. G. de Witasse, que nous remercions bien sincèrement.

Le nombre des livres qui devaient augmenter la Bibliothèque d'Abbeville lors de la Révolution était considérable, à en juger par le relevé des bibliothèques des religieux dressé sur les inventaires des municipalités, dont voici un extrait : Carmes déchaussés d'Abbeville, 500 vol.; Capucins, 800 vol., la plupart dépareillés; Jacobins, 3,400 vol.; Cordeliers, 500 vol. et quelques Mss. de peu de valeur; Minimes, 2,417 vol. et un nombre assez considérable de Mss.; Chartreux, 738 vol., 2 Mss.; Villencourt, 200 vol.; Sœurs grises, Carmélites et Ursulines, bibliothèques non énumérées; Religieuses de Saint-Dominique, 600 vol.; Religieuses de la Visitation, 100 vol.; abbaye de Lieu-Dieu, 1,452 vol.; abbaye de Saint-Riquier, 9,875 vol. et 105 Mss.; abbaye de Cercamp, 862 vol.; abbaye de Saint-Valery, 1,590 vol.; abbaye de Valoires, 4,978 vol., *aliàs* 4,307; abbaye de Séry, 2,000 vol. presque tous incomplets (1).

Le 24 prairial an II, l'agent national près le district d'Abbeville informait le président et les membres composant le comité de l'instruction publique que Devérité, imprimeur et libraire, ci-devant député à la Convention nationale, venait d'être mis hors la loi, et que, pour cette cause, ses biens étaient confisqués au profit de la République; l'agent national posait cette question : « Doit-on vendre ses livres ou les mettre à la Bibliothèque nationale du district? Je crois qu'on devrait les vendre, parce que, faisant l'objet commercial de Devérité, ils entrent dans son mobilier et deviennent la chose tant de sa femme comme ayant été commune en biens avec lui que de ses créanciers. S'ils avaient formé une bibliothèque particulière et non commerciale à Devérité, mon opinion serait toute contraire. Je la soumets néanmoins à

1. Archives nationales, F. 17-1179.

votre examen et à votre décision. Je l'attends le plus tôt possible afin que je fasse vendre. » Cette lettre fut renvoyée le 5 fructidor suivant à la Commission des Arts, section de la Bibliographie. Le 4 thermidor, l'agent national n'ayant point encore reçu de réponse, renouvela sa demande; cette fois, il lui fut répondu comme le prouve un accusé de réception adressé par lui le 2 fructidor, mais nous ne connaissons point les termes de la réponse qui lui fut faite.

Le 3 ventôse an III, les administrateurs du directoire du district d'Abbeville informent les citoyens composant la Commission de l'Instruction publique qu'il n'y a eu de séquestré dans leur district que les livres du comte Rocques de Belloy, mis en état d'arrestation comme suspect; — que sa bibliothèque, composée de 464 volumes, dont les cartes ont été envoyées à la commission, a été réduite en cendres dans l'incendie des bâtiments du district.

En l'an III, la Bibliothèque publique d'Abbeville n'était point encore en possession des livres provenant des couvents, comme le prouve la lettre suivante des administrateurs du directoire du district au Comité de l'Instruction publique, datée d'Abbeville du 1er fructidor an III :

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

La commune d'Abbeville a l'avantage intéressant d'être depuis près d'un siècle propriétaire d'une Bibliothèque publique; ce fait prouve suffisamment le goût de ses habitants pour les sciences. Le grand nombre de savants qu'elle a produits parle en sa faveur auprès de vous. Nous désirons réunir à sa Bibliothèque les livres nationaux et ceux des émigrés. Nous sommes persuadés que vous accueillerez favorablement cette demande parce que vous désirez le progrès des sciences, et que vous aimez donner à ceux qui les cultivent les moyens de les propager.

Salut et fraternité.

Signé : BAILLON, FÉLIX CORDIER, DUFESTEL, *procureur syndic*, MASSE (1).

1. Archives nationales, F. 17-1186, n° 3668.

Les livres provenant des maisons religieuses et des émigrés restaient déposés au collège, où ils demeurèrent pendant plusieurs années; ils furent plus tard distribués entre divers établissements, et la Bibliothèque d'Abbeville n'en recueillit qu'une partie.

Le 8 prairial an VI, les administrateurs municipaux adressaient aux membres du Directoire une demande de laquelle nous extrairons les passages suivants :

..... « Aussitôt après la promulgation de la loi du 26 fructidor dernier, nos prédécesseurs ont rédigé un mémoire qu'ils ont adressé au ministre de l'intérieur; il tendait à obtenir pour les habitants de la ville l'avantage d'une Bibliothèque publique, avantage d'autant plus précieux qu'il eût indemnisé cette commune de la privation d'une école centrale qu'elle avait tout lieu d'espérer, avantage d'autant plus mérité que depuis 1710 il existe à Abbeville une Bibliothèque publique, produit des libéralités de ses habitants (preuve non équivoque de leur respect pour les sciences).....

« Cette Bibliothèque n'est ni communale ni domaniale; dès l'origine, tous les Abbevillois y avaient un droit égal, tous avaient la faculté d'y puiser les éclaircissements qu'ils désiraient; son établissement fut homologué au Parlement (1) en 1715, par lettres-patentes, et en 1718 du Conseil de la régence sur les instances de l'intendant Jérôme Bignon, qui est venu lui-même en faire l'ouverture; elle était régie et administrée par huit citoyens pris dans tous les corps; elle est donc pour la ville une propriété légitime et sacrée. Mais n'est-il pas de la justice nationale d'y joindre tous les dépôts littéraires extraits des maisons ci-devant religieuses? Faudra-t-il dans un siècle de lumière forcer à l'ignorance des hommes

1. Ce Mémoire n'est pas clair, et il est inexact au moins pour la date des lettres-patentes puisqu'on a vu que Philippe Pigné s'autorisa de l'absence de lettres de cette nature pour revendiquer le legs fait par son oncle à la Bibliothèque.

avides de s'instruire et de se perfectionner? Parce qu'Abbeville n'a pas eu le bonheur d'obtenir une école centrale dont elle ne s'est pas montrée indigne, faudra-t-il que, privée des professeurs qui enseignent les sciences, elle le fût encore des livres qui les enseignent aussi? L'idée de centraliser dans une seule commune tous les avantages n'est pas celle des législateurs; l'égalité distributive et proportionnelle commandée par la nature même cesserait pour faire place à l'arbitraire.

« Laisser aux artisans des communes rurales cette ressource que leur offraient neuf maisons religieuses situées aux environs d'Abbeville, ce serait procurer aux hommes utiles de toute profession l'avantage de pouvoir journellement consulter leur ancienne source d'instruction.

« L'établissement en cette commune d'une Bibliothèque publique le leur offrira; en conséquence, l'intérêt général et particulier semble être un titre puissant auprès du Directoire qui secondera par sa bienveillance le zèle des citoyens qui ont constamment cultivé les sciences et les arts. Trois considérations militent en faveur de la demande. Si on se propose de les vendre, quel regret que les fruits de tant d'études, de tant de veilles courent le risque d'être dispersés, anéantis, en passant à vil prix dans des mains ignorantes! En ordonnerait-on le dépôt dans les Bibliothèques de Paris? Cette hypothèse est invraisemblable, car ces livres, par leur multiplicité fastidieuse ne sauraient les enrichir. Enfin aurait-on le projet de les envoyer à Amiens? La justice nationale réprouve cette translation, car Amiens possède tous les établissements, même celui que réclame Abbeville; donc cette dernière mérite la préférence.....

« L'article v de la loi du 26 fructidor dernier invite d'une manière implicite le Directoire à dédommager par une Bibliothèque publique les grandes communes privées d'une école centrale..... » *(Arch. d'Abbev.)*

Nous allons passer en revue chacune des donations qui

ont été faites à la Bibliothèque d'Abbeville depuis cette époque jusque dans ces derniers temps.

Un certain nombre de livres ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Riquier n'avaient point été transportés à Abbeville pendant la Révolution. Le 13 février 1817, le sous-préfet écrivait au maire que le ministre de l'intérieur, venant d'en prescrire le dépôt à la Bibliothèque d'Abbeville, il avait invité les administrateurs de l'hospice de Saint-Riquier à faire faire le transport de ces livres à Abbeville au plus tôt. Le sous-préfet proposait au maire d'accorder au séminaire d'Amiens les ouvrages de théologie qui s'y rencontreraient en double.

Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, les dons importants sont nuls. Notons toutefois deux hommages précieux : le premier fait par Le Sueur, surintendant de la musique du roi, au mois de mai 1830; il offrit la collection de ses œuvres « comme un gage de son bon souvenir de cette ville et de ses habitants. » (Reg. aux délib.).

Le second hommage fut fait par Antoine-Augustin Renouard; voici en quels termes il fit ce don :

Saint-Valery, 22 décembre 1834.

MONSIEUR LE MAIRE,

Si la Bibliothèque de votre ville ne doit pas être destinée à former un musée de livres rares et précieux, parmi lesquels on ne peut disconvenir que beaucoup sont plus curieux que véritablement utiles, au moins serait-il à souhaiter qu'on y trouvât les trois ou quatre rares volumes imprimés dans cette ville pendant le mémorable et déjà très reculé siècle qui a donné naissance à l'art de l'imprimerie. Le premier et le plus important est *La Cité de Dieu,* ouvrage de saint Augustin, traduit du latin en français et imprimé en 1486, 2 volumes grand in-folio d'un beau caractère. Ayant à ma disposition, sinon un exemplaire complet de ce bel ouvrage, au moins le premier volume, je prends la liberté de vous l'adresser, avec prière de vouloir bien l'offrir en mon nom à votre Bibliothèque. Le volume est d'une conservation parfaite, et je regrette beaucoup de ne pouvoir y joindre le tome second que je n'ai point, et que le seul hasard pourrait faire rencontrer.

Que l'on ne soit point inquiet de ce que ce volume commence par la signature *a. ii.* Selon l'usage de ces temps-là, le premier feuillet n'est qu'une page blanche et inutile, et le volume est bien complet.....

Par délibération du 5 mai 1829, le Conseil municipal vota une somme de 800 francs pour l'acquisition de la bibliothèque de l'abbé Dequen, ancien chanoine d'Amiens, décédé à Hambourg; sa bibliothèque se composait de quinze à seize cents volumes, traitant des sujets les plus variés; il se trouvait entre autres ouvrages une collection de plus de cent volumes du *Mercure allemand* et du *Nouveau Mercure allemand* contenant des détails fort intéressants sur les émigrés en Allemagne.

En 1838, cent quatre-vingt-quatre volumes provenant d'André Dumont, ancien sous-préfet d'Abbeville, furent donnés par ses héritiers à la Bibliothèque de cette ville; leur don se composait notamment des procès-verbaux des séances de l'Assemblée nationale, de ceux de la Convention, de ceux du Conseil des Cinq-Cents, etc.

En 1848, la Bibliothèque reçoit quelques livres et 4 Mss. provenant de M. Mathieu-Pascal Morel, chevalier de la Légion d'honneur, né à Abbeville le 16 février 1770, mort dans la même ville le 13 février 1848; il avait été chef de bataillon adjoint à l'arme du génie, président du Tribunal de commerce, conseiller municipal, conseiller d'arrondissement et administrateur des hospices d'Abbeville.

En 1856, un legs considérable était fait à la Bibbliothèque d'Abbeville; désormais les dons importants vont affluer.

Dans la séance du Conseil municipal du 30 juillet 1855, le maire d'Abbeville informe ses collègues que Madame Thérèse-Sophie Cordier, décédée à Pinchefalise le 16 mai précédent, a légué à la ville la bibliothèque de M. Félix Cordier, son père, « sous la condition que son mari, M. Jean-François-Gabriel Delegorgue, en aura la jouissance jusqu'à son décès, sans qu'il soit tenu de fournir ni caution

ni inventaire. Malgré cette dernière clause, l'exécuteur testamentaire fit dresser et déposer à la mairie d'Abbeville un extrait du testament de sa femme et un inventaire de la bibliothèque léguée par elle, afin que ces pièces pussent servir de titre à la ville pour réclamer les nombreux ouvrages qui la composent à la cessation de l'usufruit (1). »

A propos de la réunion de la bibliothèque de M. Félix Cordier à celle de la ville, un article, que nous croyons être de M. Louandre père, parut le 8 avril 1856 dans les deux journaux d'Abbeville; nous en détacherons les lignes suivantes; elles donnent une idée du legs et du testateur.

« ..... M. Félix Cordier (2), ancien président au tribunal de première instance de notre ville, a laissé au pays qui l'a vu naître la belle collection de livres qui avait fait le charme de sa vie. M. Cordier appartenait à cette génération aimable et lettrée du dernier siècle, savante et pleine d'aménité dans ses mœurs, qui comptait l'étude au rang des plus nobles jouissances; il avait réuni avec un goût sévère et l'attention scrupuleuse d'un bibliophile les éditions les plus estimées de la littérature classique. La bibliothèque qu'il a léguée à la ville se compose de quatre mille huit cents volumes de droit, d'histoire, de voyages, de sciences naturelles, de portraits d'hommes célèbres, etc., et de quatre-vingt-dix-sept liasses de journaux d'Abbeville, de brochures, etc., etc. Tous les volumes sont reliés et d'une conservation parfaite. Notre cité reconnaissante, où M. Félix Cordier a laissé un souvenir respecté de tous, conservera religieusement ce précieux dépôt, qui restera comme un patrimoine inaliénable où tous les enfants d'Abbeville pourront puiser l'instruction (3).

« Dans ce témoignage public que nous rendons aujourd'hui

1. Registre aux délibérations.

2. Félix-Marcel Cordier, né à Abbeville le 27 juillet 1761, est mort le 19 janvier 1847.

3. Un catalogue des livres composant cette collection entra en même temps qu'eux à la Bibliothèque d'Abbeville, mais il avait disparu en 1879.

à M. Félix Cordier, nous devons associer le nom de sa fille, Mme Delegorgue, car le donateur n'avait exprimé que verbalement le désir que sa bibliothèque fût réunie à celle de notre ville, et ce simple désir est devenu pour sa fille une volonté sacrée. »

En 1856, une collection précieuse entrait à la Bibliothèque d'Abbeville : celle de M. Morel de Campennelle. Né à Abbeville le 28 avril 1768, il y mourait le 16 décembre 1856. Depuis le 20 avril 1799, il fut successivement administrateur municipal et premier adjoint au maire jusqu'en août 1830; il fit ensuite partie de la Chambre consultative des manufactures, du jury d'instruction publique et du bureau d'administration du collège. « Il s'était voué jeune, dit M. E. Prarond, à l'étude de l'antiquité, et son amour des lettres ne franchit jamais, on peut le dire, le seuil de ce siècle; il était de ceux que les révolutions intellectuelles de la Restauration et les explosions de 1830 refoulaient dans le lexique des langues mortes. Il se complaisait dans le monde des anciens et respirait mal dans l'air de la poésie moderne (1). »

Pendant que M. de Campennelle était adjoint au maire d'Abbeville, rapporte M. Prarond, il proposa de faire exécuter un buste de Millevoye pour en orner la Bibliothèque communale à laquelle il s'intéressait et qu'il devait enrichir quelques années plus tard. « Il fit, en effet, ses adieux à la ville par un legs généreux. »

« Désirant, écrivait-il, que mon exemplaire relié des œuvres de Daullé (2) d'Abbeville, graveur, et tous mes livres grecs, latins, italiens et anglais, avec ou sans traductions en regard du texte, ainsi que les grammaires de ces quatre langues, fussent-elles françaises, passent comme don de ma part à la Bibliothèque établie à la mairie, je prie M. le Maire d'Abbeville

1. V. *Mém. de la Soc. d'Émul.*, 1852-56, pp. 652-661.

2. Cet exemplaire est aujourd'hui déposé au *Musée d'Abbeville et du Ponthieu*.

de remplir les formalités légales pour l'exécution de ce legs et le paiement des droits. Puissent mes chers concitoyens l'accueillir comme un témoignage du constant intérêt que leur porte au-delà de la tombe un ancien administrateur qu'ils ont daigné honorer de leur estime et de leur bienveillance à toutes les époques si diverses de sa longue carrière administrative! (20 février 1848) (1). » Les volumes légués par cet homme éclairé s'élevaient à 1,198.

Le 6 juillet 1860, le Comice agricole de l'arrondissement d'Abbeville fait don de tous ses livres à la Bibliothèque.

Dans une note que nous avons sous les yeux, M. Jean-Jules Duchesne de Lamotte, né le 3 décembre 1786 à Abbeville, où il mourut le 13 juin 1860, aurait légué à la Bibliothèque de sa ville natale un assez grand nombre d'ouvrages ornithologiques des plus estimés. Le registre aux délibérations du Conseil municipal reste muet à cet égard, de même que les archives de la Bibliothèque.

Le 15 décembre de la même année, un arrêté préfectoral autorisait la ville à accepter la bibliothèque de M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre. Par codicille du 10 septembre 1857, il léguait tous les livres marqués de sa griffe; ce legs était exclusivement composé d'ouvrages de botanique; il contenait surtout de nombreux traités sur la cryptogamie publiés dans le nord de l'Europe.

M. Prosper-Abbeville Tillette de Clermont-Tonnerre, né à Abbeville le 4 décembre 1789, s'occupa de botanique dès sa jeunesse et se fit un nom dans cette science. Il devint successivement maire de Cambron, maire d'Abbeville, député, et mourut dans sa ville natale le 7 décembre 1859.

Dans la séance du Conseil municipal d'Abbeville du 13 février 1865, le maire informa officieusement cette Assemblée que M. Charles Lefébure de Cérisy n'a pas

1. *Mém. de la Soc. d'Émul.*, 1852-56, loc. cit.

fait de dispositions testamentaires, mais que sa veuve, née Louise-Françoise Lejolle, était disposée à remettre à la ville natale de son mari le cabinet entomologique et la bibliothèque formés par lui. Cette donation fut annoncée officiellement dans la séance du 13 février suivant.

A cette occasion, et pour perpétuer le souvenir de l'une des illustrations d'Abbeville, le Conseil municipal décida que le nom de *Placette* sera changé en celui de *Place de Cérisy*.

Les ouvrages donnés par M^me^ de Cérisy forment un ensemble d'environ six cents volumes; ils sont, pour la plus grande partie, relatifs à l'entomologie, et un certain nombre d'entre eux sont très rares.

M. Charles Lefébure de Cérisy naquit à Abbeville le 15 septembre 1789; à sa sortie de l'école polytechnique, il entra au corps impérial des ingénieurs de la marine; plus tard, quand Méhémet-Ali demanda au gouvernement français un ingénieur capable pour créer un arsenal et une flotte, on lui envoya M. de Cérisy en 1829; les brillants services qu'il rendit au vice-roi d'Égypte lui valurent de celui-ci le titre de bey, et, quand M. de Cérisy rentra en France en 1836, il fut nommé officier de la Légion d'honneur. A partir de cette époque, il vécut dans la retraite près de Toulon et ne s'occupa plus que d'agriculture et d'histoire naturelle. Les collections de mollusques et d'insectes qu'il a formées sont considérables. M. de Cérisy mourut le 15 décembre 1864.

C'est encore par le registre aux délibérations du Conseil municipal seulement que nous trouvons la mention d'un autre don à la Bibliothèque. Dans la séance du 19 septembre 1865, le maire donne lecture d'une lettre datée du 19 juin, émanant de M. Fréville, mandataire de M. de Riencourt fils; cette lettre est ainsi conçue :

L'une des dernières pensées de M. le comte de Riencourt a appartenu à la ville d'Abbeville, son pays natal et de prédilection. Il a recommandé à son fils de faire don à la Bibliothèque communale de ses livres et de sa

galerie de tableaux. M. de Riencourt fils tient à exécuter immédiatement les volontés de son père, et il me charge de vous informer que les livres et les tableaux sont dès aujourd'hui, avenue des Champs-Élysées, 18, à la disposition de M. le Bibliothécaire.

M. Charles Louandre fut chargé par l'administration municipale de prendre possession, au nom du Musée et de la Bibliothèque, des treize toiles peintes et des cinq à six cents volumes donnés par M. de Riencourt fils au nom de son père. La collection de livres, richement reliés pour la plupart, était d'autant plus précieuse qu'elle contenait surtout bon nombre d'ouvrages traitant de l'histoire de la noblesse et de l'art héraldique, dont la Bibliothèque d'Abbeville était à peu près dépourvue.

M. Roger-Philippe-Marie-Adrien, comte de Riencourt, né au château de Cambron le 29 octobre 1782, mourut à Paris le 5 mai 1865.

Quatre ans plus tard, en 1869, M^me^ Le Vasseur, née Assegond, légua à la ville d'Abbeville un portefeuille d'estampes, un portrait de son beau-père, le graveur abbevillois Charles Le Vasseur, toile de Greuze estimée 30 à 35,000 francs, et environ 775 volumes; ce legs ne nous est révélé que par le registre aux délibérations du Conseil municipal, car, à partir de la retraite de M. Louandre, les archives de la Bibliothèque sont complètement nulles.

Louis-Bonaventure Le Vasseur, né à Paris le 20 mai 1770, était fils de Charles Le Vasseur, d'Abbeville, doyen des graveurs du roi. Louis-Bonaventure étudiait le droit quand éclata la Révolution; il embrassa la carrière militaire en 1789 et servit jusqu'au 1^er^ juillet 1800; le premier Consul le nomma secrétaire à la correspondance du Conseil d'État; il fut chargé plus tard de collaborer aux travaux de la rédaction définitive des codes. Le Vasseur travailla au *Mémorial universel;* il conçut le projet d'une vaste publication qui aurait eu pour titre : *Mémorial des inventions, perfectionnemens et importations*

dans tous les genres d'industrie (Mss. nos 67, 68 et 69). Il travailla aussi à réunir des matériaux dont l'ensemble devait former une sorte d'encyclopédie (plus volumineuse qu'exacte) qui aurait porté le titre de *Mémorial alphabétique raisonné des hommes et des choses,* ou *Vocabulaire des hommes et des choses* (Mss. nos 81 à 88). « On ne saurait se faire une idée, — dit son panégyriste, — du patient labeur qu'exigea un si vaste plan. Dès que Le Vasseur avait un instant de loisir, il courait se mettre à l'œuvre; alors il compilait, annotait, classifiait, et n'était satisfait que lorsque, accablé de fatigue, il voyait les matériaux lui manquer. Ce travail, classé alphabétiquement, est destiné, d'après son expresse volonté, à la Bibliothèque d'Abbeville, ainsi qu'un superbe portrait de son père par Greuze (1). »

Nommé chevalier de la Légion d'honneur le 9 août 1854, Louis Le Vasseur mourait à Paris le 1er mars 1855.

Le 24 mai 1882, deux mois avant sa mort, le regretté M. Charles Louandre, qui avait déjà donné dans le cours de son existence tant de livres à la Bibliothèque, nous remettait à nous-même, pour ce dépôt, 120 volumes ou brochures, ayant trait pour la plupart à l'histoire locale, et dont quelques-uns étaient fort rares.

Le 4 juillet, M. Louandre annonçait ce don à M. le Maire par la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Aujourd'hui que notre Bibliothèque communale est parfaitement tenue, que le plus bel ordre y règne, et que chacun est sûr d'avoir communication du livre qu'il demande du moment où ce livre est porté sur le catalogue, j'ai l'honneur de vous informer, ainsi que le Conseil, que je fais hommage à ce bel établissement de cent vingt volumes, brochures, autographes et pièces manuscrites dont la plupart intéressent notre pays. Je me fais un plaisir d'ajouter, pour une part si faible qu'elle soit, quelques documents nouveaux à ceux que possède déjà notre riche dépôt, que bien des villes beaucoup plus importantes comme population peuvent nous envier.

1. Notice nécrologique sur L.-B. Le Vasseur,... par E. de Toulmon. 1855, in-8°.

M. le Maire donna lecture de cette lettre au Conseil municipal dans la séance du 27 juillet suivant; l'assemblée communale s'empressa de voter des remerciements au généreux donateur pour cette nouvelle marque de sympathie envers la Bibliothèque (1).

M. Charles Louandre, né à Abbeville le 15 mai 1812, mort dans la même ville le 31 juillet 1882, historien et littérateur, a publié une foule de travaux qui lui ont acquis une certaine célébrité. Il garda toujours le plus vif attachement pour la Bibliothèque que son père avait administrée pendant si longtemps avec le zèle le plus louable, et cet établissement fut le constant objet de sa plus vive sollicitude. M. Ch. Louandre connaissait à fond la Bibliothèque qu'il enrichit tant de fois au détriment de sa propre bibliothèque, suivant en cela l'exemple donné par son père; par ses nombreuses et puissantes relations, il obtint en outre des dons fréquents et importants en faveur de cet établissement.

Un legs précieux pour l'histoire d'Abbeville, legs dû à notre seule entremise, est celui qui est venu augmenter en 1883 le nombre de nos manuscrits. M. Pierre-Joseph-Auguste Ricquier, né à Abbeville le 2 janvier 1817, conseiller municipal, ancien juge au Tribunal de commerce, ancien membre de la Chambre de commerce, ancien administrateur des Hospices, consacra ses loisirs, pendant plusieurs années, à faire le dépouillement des Archives municipales et des Archives de l'hôtel-Dieu; du fruit de ses recherches, il forma quatre Mss. (nos 125, 126, 127 et 128). Le 29 janvier 1883 il exprimait le désir, sur une simple feuille volante, d'en faire don à la Bibliothèque de sa ville natale; le 6 mars suivant, M. Ricquier mourait, et sa famille nous remettait généreusement les Mss. qu'il avait formés.

Le dernier legs qui a été fait en faveur de la Bibliothèque

1. V. Registre aux délibérations.

TAYLOR INST. OXFORD

est celui de M. le baron d'Anvin de Hardenthun; au mois d'août 1883 nous allions prendre possession, à Amiens, des trois cents ouvrages, formant un ensemble de 566 volumes que, sur un désir manifesté par M. d'Anvin sur un brouillon de testament, sa famille consentit à donner à la ville d'Abbeville; nous obtînmes des héritiers de M. d'Anvin, qui se montrèrent si généreux en cette circonstance, les papiers de famille de leur parent; le caractère historique que présentent ces documents les fera consulter à des titres divers; nous les avons fait relier depuis; ils sont catalogués sous les nos 192 à 203 de nos Mss.

M. Alphonse d'Anvin, baron de Hardenthun, né à Abbeville le 20 octobre 1807, mourut chef d'escadrons en retraite, à Amiens, au mois de mai 1883.

Nous n'aurions garde d'oublier d'associer à la reconnaissance publique deux hommes qui ont contribué à l'accroissement de la Bibliothèque d'Abbeville, M. Louis-Charles de Belleval et M. Sueur-Merlin, chef du bureau de la topographie et de la statistique des douanes, membre de la Société de géographie; par leurs situations, ils obtinrent de fréquentes concessions d'ouvrages de divers ministères en faveur de la Bibliothèque d'Abbeville. Enfin, de nos jours, grâce à l'appui et à la sollicitude de M. Albert Carette, député, de nombreux dons d'ouvrages ont été accordés par le Ministère de l'Instruction publique.

Dans l'avertissement placé en tête du premier volume du catalogue publié en 1836, M. Charles Louandre craignait que la source des dons particuliers ne fût tarie, parce qu'on était loin alors « du temps où les Becquin, les François d'Argnies, les Dufresnel léguaient à leur ville natale les livres qui avaient fait le charme de leur vie »; mais, par une contradiction flagrante, le jeune écrivain ajoutait quelques lignes plus bas : « Nous aimons à croire cependant que, malgré l'égoïsme de nos jours, leur exemple ne restera pas sans imitateurs; et si,

comme nous l'espérons, quelque ami de la science vient encore enrichir de ses dons notre dépôt communal, ses concitoyens s'empresseront de consacrer son nom à la reconnaissance publique et d'assurer aux livres qu'il aura donnés une attention toute spéciale, comme le témoigne cet article du règlement de la Bibliothèque :

Tout livre donné à la Bibliothèque publique d'Abbeville portera, gauffré sur la reliure, le nom du donateur. Ce nom sera imprimé à la suite du titre de l'ouvrage dans les suppléments au catalogue qui seront successivement publiés. Il sera en outre tenu dans la Bibliothèque un registre spécial où seront inscrits tous les livres légués ou donnés, lesquels livres ne pourront jamais, sous aucun prétexte, être prêtés au dehors.

Nous avons cru de notre devoir de continuer la bonne tradition inaugurée par M. Louandre de « consacrer à la reconnaissance publique » les noms des généreux bienfaiteurs de l'établissement dont le dépôt nous est confié.

Ainsi, malgré les craintes exprimées par M. Ch. Louandre, la Bibliothèque s'est trouvée enrichie postérieurement par un certain nombre de donateurs, et, sur nos instances, comme nous en avons plusieurs fois reçu la promesse, d'autres legs augmenteront dans l'avenir notre dépôt littéraire.....

Voyons maintenant quel fut, à différentes époques, l'état numérique des livres composant la Bibliothèque d'Abbeville. Dans son *Almanach* de 1783, Devérité, on l'a vu, le porte à 1,200 volumes; d'après l'*Annuaire* de la Somme pour 1806, il était à cette époque de 7,000 volumes; M. André de Poilly le portait de 7 à 8,000 dans un article publié par lui dans le *Journal d'Abbeville* le 4 mai 1820; cet écrivain caustique constatait qu'on les laissait « dans un profond repos », et il ajoutait :

« La théologie, la jurisprudence, l'histoire et la littérature ancienne en constituent le fonds; on y trouve aussi quelques livres italiens et espagnols. — Et y trouve-t-on les ouvrages des écrivains de notre pays? lui demandait une interlocutrice

imaginaire. — Je ne crois pas, Madame. — Et l'enrichit-on quelquefois en faisant de nouvelles acquisitions? — Oh! oui. Depuis vingt-cinq ans, on a acheté un ouvrage. » — L'*Annuaire* de 1826 et celui de 1827 donnent le chiffre fort exagéré de 15,000 volumes; celui de 1836 l'élève à 20,000; or, le catalogue publié en 1836-1837 porte 6,478 numéros, ce qui donne 12,000 volumes; une note officielle du 16 juillet 1841, émanant de M. Louandre père, constate que la Bibliothèque renfermait alors 13,240 volumes, non compris les brochures dont le nombre était assez élevé; en 1848, il y avait près de 16,000 volumes (1); en 1854, ce nombre était à peine dépassé; cinq ans plus tard, il se trouvait presque doublé, puisqu'il est porté à 30,000 dans la *Présentation du Compte administratif* de 1859; il est vrai qu'un legs fait en 1860 figure dans ce document, et que les 4,800 volumes de M. Cordier sont portés à 6,000. Mais cette exagération n'est point comparable à celle que nous relevons dans l'*Annuaire* de la Somme pour 1876; d'après une note envoyée à M. Ansart pour la publication de son *Annuaire* (2), la Bibliothèque comptait alors dans ses rayons plus de 45,000 volumes!!! Selon l'auteur de cette note, dont les affirmations sont autant d'inexactitudes, le catalogue du *nouveau fonds seul,* rédigé sur cartes, comptait « 25,000 numéros non compris ceux d'une foule de plaquettes, cartes, plans et liasses de pièces relatives à l'histoire du Ponthieu »; or, si l'on ajoute à ces 25,000 numéros les 6,478 numéros du catalogue de 1836 et environ 1,600 numéros pour les plaquettes relatives au Ponthieu, on obtient 33,000 numéros; en admettant une moyenne de 2 volumes par numéro, — moyenne rigoureuse — ce n'est pas 45,000 volumes que la Bibliothèque aurait renfermés, mais 66,000!!!

1. L'*Annuaire* de la Somme pour 1852 en porte le nombre à 15,500.
2. Voy. pp. 435 à 439.

Après la rédaction faite par nous du catalogue de la Bibliothèque, il nous a été facile de constater le nombre de volumes que contient ce dépôt littéraire; ne voulant point, dans le but de nous grandir, donner à la Bibliothèque dont la conservation nous est confiée une importance qu'elle n'a pas, il ne nous coûte point de déclarer que le nombre des ouvrages est bien inférieur à celui qu'on en a donné antérieurement. Notre catalogue comprend pour l'ancien et pour le nouveau fonds 18,000 cartes, et les volumes, brochures comprises, s'élèvent à 32,000 en chiffres ronds, se répartissant ainsi : Théologie, 3,300; Jurisprudence, 1,800; Sciences et Arts, 7,100; Belles-Lettres, 5,200, et Histoire, 14,600.

Avant la Révolution, les ouvrages composant la Bibliothèque publique se rapportaient à peu près exclusivement à la théologie et à la jurisprudence, car elle avait été formée par des ecclésiastiques et par des avocats; les livres entrés dans ce dépôt après la Révolution en varièrent la physionomie, comme l'a constaté M. Louandre dans l'*Avertissement* du catalogue de 1836 :

« On remarquera sans aucun doute le peu de rapport qui existe entre les diverses parties de cette Bibliothèque. On trouvera dans certaines branches misère et disette, dans d'autres, luxe et surabondance; mais il ne faut point perdre de vue que les éléments qui l'ont formée devaient nécessairement entraîner ce contraste. Les sciences exactes, la médecine, l'histoire naturelle et les beaux-arts n'étaient point du ressort des études monastiques; et comme notre Bibliothèque est presque tout entière un legs des maisons religieuses, les sciences et les arts y occupent à peine quelques rayons. L'histoire, la linguistique, la littérature ancienne, les écrivains ecclésiastiques français et étrangers des premiers siècles de l'église et du moyen-âge, et surtout la théologie, en forment la plus grande partie. »

Quant au nombre des manuscrits, il ne fut jamais élevé;

avant la Révolution, la Bibliothèque publique n'en comptait peut-être pas plus de 5, provenant du legs de M. d'Argnies; la suppression des communautés religieuses n'en procura qu'une trentaine, dont 15 ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Riquier, 12 à l'abbaye de Valloires, 2 aux Minimes d'Abbeville, 1 aux Jacobins de la même ville, etc.

Le catalogue de M. Louandre contient en quatre pages une liste de manuscrits se composant de 31 numéros qui forment 43 volumes; à ce nombre, il faut ajouter 14 volumes de manuscrits catalogués avec les imprimés, soit un total de 57 volumes; parmi ces derniers, il en est un qui fut prêté au dehors, en dépit du règlement, et n'a jamais été rendu; il figure sous le numéro 6,432 du catalogue sous ce titre : *Notice manuscrite des hommes illustres nés à Abbeville et contenus dans le tableau de Choquet, lequel se trouve actuellement à la Bibliothèque publique (avec le numéro correspondant)*. Nous trouvons en effet sur un exemplaire de service du catalogue de 1836-1837, cette annotation de notre honorable prédécesseur : « Cette notice, empruntée à la Bibliothèque par l'abbé Dairaines, n'a pas été remise par lui dans le délai exigé par le règlement, et, après la mort de cet ecclésiastique, elle fut vendue comme lui appartenant avec tous les objets de sa collection. » — L'abbé Dairaines mourut à Abbeville le 5 décembre 1864.

Il n'est entré à la Bibliothèque qu'une dizaine de manuscrits avec les livres de MM. Cordier, de Campennelle, de Cérisy, Tillette de Clermont et de Lamotte; mais, par suite d'achats et de donations, le nombre s'en est accru dans d'assez larges proportions depuis un demi-siècle surtout.

L'un des manuscrits les plus précieux pour Abbeville est l'original de la charte de commune de cette ville, qui resta déposé aux Archives jusqu'à la Révolution; à cette époque, ce document disparut du dépôt où il était précieusement conservé; un collectionneur, M. Delignières de Bommy, le

sauva de la destruction et en fit don à la ville; à ce sujet, il écrivit au maire, au mois d'août 1816 :

..... Ce monument, le plus ancien de nos Archives municipales, et le plus ancien et le premier exemple peut-être de son genre dans le royaume, je m'applaudissais en secret de le sauver du vandalisme révolutionnaire, lorsque, faisant la recherche de pièces intéressantes, je le découvris confondu avec beaucoup d'autres parchemins et papiers peu importants destinés à la proie des flammes.

S'il était un titre cependant qu'eussent dû honorer, respecter de véritables amis, des amis éclairés et sages de la liberté civile à laquelle ils prétendaient, c'était cette charte antique, gardienne et protectrice d'un premier effort fait par les souverains en France pour préserver les bourgeois d'Abbeville *des injures et vexations tyranniques et fréquentes que leur faisaient éprouver les puissants de sa terre,* disait le comte de Ponthieu.

Je me trouve heureux de vous prier d'agréer la restitution de ce monument de nos vieilles franchises communales.....

Au mois de mai 1872 avait lieu à Abbeville la vente de la bibliothèque et des riches collections de MM. Delignières de Bommy et Delignières de Saint-Amand. A ce sujet, M. Ch. Louandre, dont les connaissances étaient justement appréciées, se chargea sur la demande du maire de dresser une liste des manuscrits, livres et objets divers dont l'acquisition pourrait être faite par la ville pour la Bibliothèque et le Musée; nous lisons dans le rapport de M. Louandre :

« ..... On ne pouvait songer, en présence des nombreuses richesses réunies par M. de Bommy, à acquérir que les objets qui intéressent directement notre ville, et parmi ces objets eux-mêmes, il fallait faire un choix afin de ne pas imposer à notre budget une trop lourde charge que la valeur réelle de toute la collection, indistinctement acquise en masse, n'aurait peut-être pas suffisamment compensée.....

« J'ai pensé que les documents intéressant Abbeville et son arrondissement devaient occuper la première place dans les achats, attendu que la plupart d'entre eux sont inédits, que chaque exemplaire est unique, et qu'une fois passés en d'autres mains, il serait impossible de les remplacer..... Les

manuscrits que je recommande particulièrement n'intéressent pas seulement l'érudition ; quelques-uns complètent nos archives au point de vue des intérêts locaux, des propriétés communales ou suppléent, pour nos familles, aux lacunes de nos anciens registres de l'état civil si mal tenus avant la Révolution. L'intérêt administratif est ici d'accord avec l'intérêt scientifique..... »

M. Louandre remettait son rapport au maire le 26 mars 1872, et, le 8 avril suivant, le Conseil municipal votait un crédit de 3,000 francs destiné à faciliter l'acquisition d'un certain nombre de manuscrits, livres, gravures et objets d'art dépendant de la succession de M. de Saint-Amand.

Les collections de M. de Bommy renfermaient des documents détournés pendant la Révolution des Archives municipales ; il les avait acquis de bonne foi ; les héritiers de M. de Saint-Amand ont tenu, par un sentiment d'exquise délicatesse, à rendre à la ville les documents dont la provenance municipale était constatée ; ils les retirèrent des enchères et les cédèrent à la ville moyennant une somme de 300 francs, prix probable d'acquisition déboursé par M. de Bommy.

M. Louandre avait dressé une liste de 60 manuscrits dont l'acquisition devait être faite ; malheureusement, il n'en est entré que 44 à la Bibliothèque, y compris ceux qui furent remis par les héritiers de M. de Saint-Amand.

Le nombre total des manuscrits est actuellement de 203. Dispersés d'abord au milieu des ouvrages imprimés, il nous a fallu les réunir dans la même vitrine pour les mettre à l'abri des mains indiscrètes. La plupart d'entre eux n'étaient ni foliotés ni estampillés ; après avoir comblé cette lacune regrettable et fait relier plusieurs liasses de pièces manuscrites, nous en avons rédigé le catalogue analytique.

Les jours et les heures d'ouverture de la Bibliothèque ont souvent varié depuis sa fondation ; au début, elle n'était ouverte que deux jours par semaine, le mercredi et le samedi

pendant les mois de mai, de juin et de juillet de huit heures du matin à onze heures, et de deux heures à cinq heures. Plus tard, et jusqu'à la Révolution, elle était ouverte le lundi et le mercredi de chaque semaine, sauf pendant la durée des vacances. En 1806, elle était ouverte le mardi et le samedi de dix heures à midi et de trois heures à six heures du soir; un arrêté municipal du 26 avril 1825 supprimait la séance de trois à six heures du soir; de 1833 à 1863, elle fut ouverte les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine de dix heures du matin à une heure excepté le dernier mercredi de chaque mois et pendant la durée des vacances, du 1er septembre au 31 octobre; en outre, par délibérations des 27 novembre 1838 et 19 janvier 1839, une salle de lecture du soir fut ouverte, tous les jours, de six à neuf heures, pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février; la municipalité l'établit sur la demande de M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, lors de son passage à Abbeville en 1838; il promit à cet égard qu'une part plus large serait accordée à la Bibliothèque par le gouvernement dans les distributions d'ouvrages dont il disposait en faveur des bibliothèques communales. Actuellement, la salle de lecture est ouverte pendant les mêmes mois de deux à cinq heures du soir. — Vers 1840, il fut question au Conseil municipal d'ouvrir la Bibliothèque le dimanche, mais cette proposition n'eut point d'écho.

Le prêt des livres au dehors est pratiqué dans une large mesure; il n'y a d'exception que pour les manuscrits, les livres rares, etc. Dans une séance du 27 juin 1835, le maire fit observer qu'il se produisait de nombreux inconvénients à prêter les livres, mais le Conseil municipal passa outre.

Précédemment, dans une séance du 26 avril 1833, le Conseil municipal avait demandé l'aliénation des livres de théologie; M. Prarond a dit à ce propos : « Dois-je ajouter

que M. Louandre eut quelquefois à lutter contre certaines opinions, certaines velléités de résolutions, je ne dirai pas à demi bienveillantes, j'aurais grand tort, mais à demi intelligentes du conseil de la ville? En 1833, par exemple, c'est à grand'peine qu'on fit grâce, dans ce conseil, aux livres de théologie (1). »

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur les curiosités bibliographiques de notre dépôt; nous en avons rassemblé les matériaux et nous pouvons en dire aujourd'hui quelques mots. Parmi les incunables, qui sont assez nombreux, il faut placer en première ligne *la Somme rurale* de Jean Boutillier, imprimée à Abbeville en 1486, et le premier volume de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, achevé d'imprimer dans notre ville le 24 novembre de la même année.

La Bibliothèque d'Abbeville renferme un certain nombre de parchemins et de cuirs gaufrés des XVI^e^ et XVII^e^ siècles provenant de différents couvents, en particulier de l'abbaye de Saint-Riquier. Ces reliures monastiques pourraient donner lieu à une monographie fort curieuse. Il ne serait pas impossible qu'un atelier eût existé à Saint-Riquier, car les décors des reliures provenant de cette abbaye présentent un caractère de famille dont on peut suivre la trace dans les modifications qu'elles ont subies. Malheureusement l'état de conservation de ces reliures laisse beaucoup à désirer. Trois opuscules de G. de Mara, imprimés en 1511 et 1513, ont été réunis en un volume et reliés pour le roi Louis XII; les plats sont ornés des armes de France et de Bretagne alternant, et d'un porc-épic au centre; la partie en creux est dorée et la tranche ciselée; les reliures aux armes de Louis XII sont fort rares; c'est le sixième exemplaire connu. Deux autres livres ont été reliés pour Henri III; on les reconnaît à l'estampille de la confrérie des capucins sur les plats, à la tête de mort et à la devise : *Spes mea Deus* sur le dos, avec un semis de larmes.

1. *La Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t. I^er^, p. 514.

Les reliures armoriées sont très nombreuses; citons les livres qui portent les armes de Louis XIV, de Louis XV, du duc du Maine, du cardinal de Richelieu, de M^lle^ de Beaujolais, du cardinal de Retz, de Séguier, d'Achille de Harlay, de Trudaine, de Barillon d'Amoncourt, de Paul Petau, de Plantavit de la Pause, de Méry de Vic, etc., etc.; citons encore parmi les cuirs gaufrés, reliure en veau estampé : sur les plats, représentation de N.-D. de douleurs et de sainte Barbe; — reliure à entrelacs, genre Grolier; — reliure en veau estampé à la légende *De profundis,* etc.; — reliure fleurdelisée avec les fleurs de lis en mosaïque; ces quatre reliures sont du milieu du XVI^e^ siècle; — reliure en veau estampé, paraissant se ressentir de l'influence de l'art bourguignon, représentant sur les plats Hérode et le massacre des innocents; — reliure allemande du XVI^e^ siècle, en parchemin, d'une finesse d'exécution et d'une conservation parfaites, etc., etc..

Parmi les ouvrages provenant de l'abbaye de Saint-Riquier, il s'en trouve un certain nombre des XVI^e^ et XVII^e^ siècles qui contiennent de très fines gravures, mais ils portent les marques du plus affreux vandalisme; les nudités sont couvertes d'encre ou lacérées; les bons moines poussaient leur réserve pudique un peu trop loin; nous ne citerons qu'un exemple de ces mutilations, pris sur le *Songe de Poliphile,* l'un des *desiderata* des bibliophiles (Paris, imprimé pour Jaques Kerver, aux deux Cochetz, 1546, in-fol.). Il est rempli de vignettes sur bois que quelques connaisseurs attribuent à Jean Goujon et d'autres, avec plus de raison, à Jean Cousin. En tête de chaque chapitre se trouvent des dessins d'un goût exquis, rappelant par leur ornementation en arabesques sur fond noir, les nielles de cette époque. Le comte de Cicognara, qui a fait d'intéressantes recherches sur ce livre, en attribue la traduction au cardinal de Lenoncour. Presque toutes les vignettes de notre exemplaire ont été lacérées et le texte enlevé ou endommagé; ce livre provenait du chanoine Masclef,

célèbre hébraïsant du XVIIe siècle, qui légua sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Riquier.

Nous devons maintenant dire un mot des différents locaux qui ont servi jusqu'à ce jour à recevoir le dépôt bibliographique d'Abbeville. Primitivement, on l'a vu, la Bibliothèque publique était placée dans un immeuble situé grande rue Notre-Dame-du-Châtel; une inscription sur la porte l'indiquait au public; jusqu'à la Révolution, elle n'était ouverte que le lundi et le mercredi de chaque semaine.

Dans son *Almanach* de 1783, Devérité proposait de remplacer les ouvrages de théologie et de jurisprudence qui composaient la Bibliothèque publique par les œuvres des écrivains du siècle de Louis XIV et du siècle de Louis XV, « alors, ajoutait-il, suffirait un emplacement moins vaste pour cette collection mieux choisie. »

Le 29 novembre 1790, une adresse signée « des citoyens actifs de la ville d'Abbeville » fut envoyée au président de l'Assemblée nationale « pour obtenir la translation de la bibliothèque de Saint-Riquier dans l'église Saint-André d'Abbeville. » Le 13 décembre suivant, le maire écrit aux députés de l'Assemblée nationale pour leur recommander cette adresse (1). Elle ne paraît point avoir abouti, comme le prouve la lettre suivante des administrateurs du directoire du district aux officiers municipaux d'Abbeville :

Abbeville, le 11 avril 1791.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de joindre ici l'adresse présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens réunis lors de votre élection; son objet est de demander la concession de la bibliothèque de la ci-devant abbaye de Saint-Riquier et l'église paroissiale de Saint-André pour son emplacement; nous pensons que les citoyens de la ville ont trop particularisé cette demande, et qu'il serait plus avantageux de demander à faire un choix des

1. Arch. mun.; Correspondance de la Mairie.

différentes bibliothèques appartenant aux ci-devant maisons religieuses qui renferment des choses rares et précieuses que l'on ne trouvera pas dans celle de Saint-Riquier, et qu'il importe de faire entrer dans la composition d'une Bibliothèque publique.

A l'égard du local demandé, nous ne pensons pas qu'on puisse faire un choix plus avantageux, mais difficilement il serait accordé si on ne faisait l'offre de l'acheter; le bien de la chose publique exige de vous ce sacrifice, qui cessera de devenir important lorsque vous considérerez que la vente que vous serez autorisés à faire du bâtiment à l'usage de la Bibliothèque publique actuelle entrera en compensation avec le prix de l'église de Saint-André, que vous destinerez à cet usage. Cet objet nous paraît d'une importance assez majeure pour mériter vos plus sérieuses réflexions; nous vous prions de nous les communiquer.

Les livres composant la Bibliothèque publique restaient déposés provisoirement dans l'immeuble qu'avait vendu la ville; on ne trouvait point d'autre local. Le 25 thermidor an III, le directoire du district d'Abbeville prit la délibération suivante :

Lecture faite en Directoire, séance publique, de la réponse du treize de ce mois de la commision de l'organisation et du mouvement des armées de terre, laditte réponse contenante consentement de déplacer le dépôt d'armes et effets d'artillerie, existant dans la maison commune d'Abbeville, un membre a dit que ce déplacement sollicité et obtenu procureroit un emplacement aussi commode que sûr pour la Bibliothèque publique appartenante à la commune depuis beaucoup d'années; qu'il est du grand intérêt de cette commune, l'une des huit de la République qui sont propriétaires de Bibliothèque, d'y réunir pour l'instruction publique les collections de livres provenans des maisons religieuses et des émigrés du district, inventaire préalablement fait d'yceux, pour en empêcher la confusion; que, dans le nombre de ces livres, déposés dans plusieurs endroits, il en est beaucoup qui sont doubles et triples, beaucoup aussi qui peuvent être mis au rebut, eu égard à l'inutilité des matières qui y sont traitées; que, dans ces circonstances, il est de l'intérêt public de nommer deux commissions qui seront chargées de procéder à l'inventaire, et ensuite au triage des livres provenans des établissemens supprimés et des émigrés pour en placer dans la bibliothèque de la commune ceux qui ne s'y trouvent pas déjà, inventaire descriptif préalablement fait afin d'en éviter la confusion avec ceux de la commune.

Les administrateurs du Directoire du District d'Abbeville,

Le Procureur syndic entendu,

Arrêtent ce qui suit :

1° Le déplacement des armes et effets d'artillerie existans en la maison commune d'Abbeville sera fait incessamment de la manière la plus économique; ils seront replacés avec le même soin dans un lieu sain et commode, à l'effet de quoi, le citoyen Riquier, architecte du District, est chargé de donner dans la huitaine le devis estimatif de la dépense.

2° Le local qui, dans la maison commune les contenait, en ce compris la partie au-dessus d'ycelui, est et demeure consacré à l'établissement de la Bibliothèque publique de la commune d'Abbeville.

3° Les citoyens Traullé et Baillon, qu'ils nomment commissaires à cet effet, sont chargés de faire le triage des livres et manuscrits provenans des établissemens supprimés et des émigrés du District, inventaire sommaire ou récollement préalable fait de tous, et de réunir à la Bibliothèque publique de la Commune tous ceux des ouvrages qui ne s'y trouvent pas, et qui font partie de ceux appartenans à la nation, inventaire descriptif de ces ouvrages préalablement fait pour éviter la confusion; ils sont à cet effet autorisés à se transporter dans les différens lieux du district, où sont les dépôts des livres nationaux.

Le présent arrêté sera envoyé sur le champ au département avec invitation de l'adresser au comité d'instruction publique pour en obtenir la sanction.

Un extrait de cette délibération fut aussitôt adressé au district du département de la Somme, qui prit à son tour la délibération suivante :

Il a été mis sur le bureau un extrait du Registre aux Délibérations du District d'Abbeville du 25 du mois dernier, duquel il résulte que la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre a consenti par sa réponse du 13 du mois dernier au déplacement du dépôt d'armes et effets d'artillerie existant dans la maison commune d'Abbeville.

Le district observe à cet égard que ce déplacement procurera un établissement aussi commode que sûr pour la Bibliothèque publique appartenante à cette commune depuis un grand nombre d'années, qu'il est de son intérêt d'y réunir pour l'instruction publique les collections de livres provenans des maisons religieuses et des émigrés de ce district, inventaire préalablement fait d'iceux pour en empêcher la confusion, que, dans le nombre, il en est beaucoup qui sont doubles et triples, et beaucoup qui peuvent être mis au rebut.

En conséquence, le district a arrêté sous l'approbation toutefois de la commission de l'instruction publique :

(Le registre reproduit ici les termes des trois articles de l'arrêté du district d'Abbeville rapportés ci-dessus).

Sur quoi, le procureur général syndic entendu, l'administration, considérant que les dispositions contenues dans l'arrêté sus mentionné du District d'Abbeville sont analogues à celles prescrites par la loi du 8 pluviôse an 2me,

A arrêté et arrête de communiquer le susdit arrêté au comité d'instruction publique avec invitation de donner son approbation aux mesures proposées par le district, pour quoi une expédition du présent sera adressée audit Comité.

La Commission exécutive de l'instruction publique répondit au directoire de la Somme le 13 fructidor an III :

Par votre lettre du 1er fructidor, présent mois, vous nous demandez notre décision sur le projet d'établir la Bibliothèque publique du district d'Abbeville dans un local servant de dépôt d'armes et d'effets militaires.

Nous applaudissons à votre zèle pour l'instruction publique et la propagation des lumières, mais la Bibliothèque du district d'Abbeville n'étant maintenue que provisoirement par l'article IV de la loi du 18 pluviôse an II, et le choix des localités n'étant pas encore déterminé, nous pensons que tout projet doit être ajourné jusqu'à l'organisation très prochaine et de l'instruction publique et des bibliothèques nationales (1).

Il devenait urgent de trouver au plus tôt un autre local pour y déposer tous les livres de la Bibliothèque publique; en l'an IV, on les transférait au collège; à cet effet, on employa une voiture et un homme pendant trois jours, ce qui coûta 21 livres. Le 28 vendémiaire an V, M. Tillette de Mautort, qui faisait approprier à son usage les bâtiments de la Bibliothèque achetés par lui, écrivait à l'administration municipale :

Le bâtiment dans lequel il reste quelques livres dépendant de la Bibliothèque publique est totalement découvert; ce serait risquer de les y laisser même jusqu'à demain. J'offre des appartements commodes et convenables dans la maison de M. de Framicourt, et des bras, des paniers et mes soins pour les y faire transporter et déposer avec ordre aujourd'hui à trois heures de relevée.

Cette offre gracieuse fut acceptée avec empressement et, quelque temps après, on transportait ce reste de livres au

1. Archives nationales, F. 17-1186, n° 3,668.

collège. On ne tarda point à reconnaître que ce nouvel emplacement était loin de présenter les garanties suffisantes de conservation; l'espace faisait défaut et les volumes restèrent longtemps exposés « aux ravages des vers et des écoliers, et l'on vit insensiblement disparaître quantité de livres précieux. »

Dès l'an VI, la municipalité abbevilloise se préoccupa de l'installation de la Bibliothèque dans l'aile droite de l'hôtel de ville, servant de salle de dépôt d'armes depuis le commencement de la Révolution; de nombreuses réclamations furent adressées à ce sujet au ministre de la Guerre de l'an VI à l'an XI, au premier consul lors de son passage à Abbeville, puis au même, lorsqu'il devint empereur; mais, par suite de lenteurs administratives dont nous n'avons point à nous occuper, l'autorisation demandée ne fut accordée par le ministre de la Guerre que le 21 janvier 1814.

Aussitôt que les armes furent enlevées de la salle qui leur avait été affectée jusqu'alors à l'hôtel de ville, l'administration municipale fit commencer les travaux d'aménagement; le transfert des livres n'eut lieu qu'en 1816. « Mais dans ce nouveau local, dit M. Louandre, ce fut encore le même désordre, la même confusion. Le défaut d'air et l'humidité engendrèrent la moisissure, les vers travaillèrent dans cet entassement désordonné de volumes. Quelques années encore, et tout était perdu sans ressource, mais en 1822 l'administration sentit enfin la nécessité de sauver d'une destruction complète tant de précieux débris. La salle d'armes fut convenablement disposée en bibliothèque. On l'agrandit de tout l'étage supérieur de la façade de l'hôtel de ville (1), et M. Morel de Campennelle, premier adjoint, de Carrières, sous-préfet,

1. Cet agrandissement eut lieu en 1822; on lit à ce propos dans le *Journal d'Abbeville* du 12 décembre de cette année : « Les travaux pour la reconstruction de notre Bibliothèque publique se poursuivent avec activité, et l'on espère que dans peu les habitants de cette cité pourront jouir de ce nouvel établissement. On a remarqué avec plaisir que déjà tout y est ordonné avec beaucoup d'intelligence et de goût, et qu'on y réunissait à la fois l'agréable et l'utile. »

et Boucher, bibliothécaire, portèrent enfin pour la première fois l'ordre et la lumière dans ce profond chaos. »

C'est encore par l'*Avertissement* du catalogue de 1836 que nous connaissons l'état de la Bibliothèque huit ans après son agrandissement :

« Lorsqu'en 1830, M. Hibon fut nommé maire d'Abbeville, son attention se porta sur la Bibliothèque publique. On avait déjà beaucoup fait depuis quelques années pour cet utile établissement, mais il restait encore beaucoup à faire. Des fonds spéciaux furent alloués pour commencer la collection de l'œuvre des graveurs abbevillois, œuvre si riche et si variée, et surtout pour subvenir aux frais de reliure et aux réparations, car la plupart des volumes étaient arrivés à ce point de dégradation, que le lecteur courait risque en les ouvrant de voir les feuilles lui rester dans la main. Les vers se logeaient en foule dans les cartons des reliures. La moisissure rongeait les dos; les livres, dépourvus de chasses, reposaient sur leurs marges, et le papier de ces marges se brisait sous l'affaissement des volumes. Aujourd'hui, plus de deux cents ouvrages anciens, dont un grand nombre d'incunables, sont entièrement réparés : ils ont été recousus feuille à feuille, garnis au dos de nerfs et de parchemin, et ils présentent maintenant une solidité à toute épreuve, sans qu'une seule ligne de leurs marges, sans que les arabesques des tranches ou leurs dorures aient jamais été attaquées par le ciseau du relieur. »

Le public étant admis à l'intérieur de la Bibliothèque, on reconnut la nécessité d'établir un grillage à chaque rayon pour éviter que les livres ne fussent changés de place et pour les mettre en même temps à l'abri des mains indiscrètes. Sur un rapport de M. Baillon, le Conseil municipal vota à cet effet un crédit de 2,000 francs dans la séance du 19 décembre 1831, mais cette amélioration n'eut pas lieu, car il est encore question de l'établissement d'un grillage

dans la séance du 26 avril 1833. Dans la même séance, l'assemblée municipale s'occupa de l'échange et de la vente des ouvrages en double ou incomplets. Une commission pour le triage des doubles avait été nommée le 24 août 1831, et le 21 février 1834, il avait été vendu pour 800 francs de livres, mais il en restait encore beaucoup à vendre; le produit en devait être consacré à l'achat de nouveaux livres. D'après un procès-verbal rédigé par la commission de la Bibliothèque le 23 mars 1832, le nombre des doubles était de 2,463 et celui des ouvrages incomplets de 571.

Le budget de 1835 portait un crédit de 800 francs pour commencer le grillage des vitrines, mais M. Louandre demanda que ce travail fût ajourné et le crédit employé pour la reliure des livres anciens les plus précieux; le Conseil fit droit à sa demande dans une séance du 9 février 1836, et le grillage resta toujours à faire.

Par suite des acquisitions annuelles et des dons importants faits par le gouvernement, les rayons de la Bibliothèque ne tardèrent point à être remplis. Aussi le Conseil municipal se préoccupa-t-il en 1856 de la construction d'une Bibliothèque et d'un Musée. Lorsque MM. Cordier, dē Campennelle et Tillette de Clermont-Tonnerre léguèrent leurs livres à la ville, la place manquant dans les rayons de la Bibliothèque, on fit confectionner des meubles isolés que l'on plaça dans la partie centrale de l'une des galeries, mais cette installation présentait de graves inconvénients : la galerie était à peine éclairée et la surveillance devenait impossible.

La Bibliothèque présentait alors l'aspect d'un véritable entassement; afin de pouvoir caser tous les livres dans un local aussi restreint, M. Louandre les rangea sur des doubles rayons; l'aération manquait aux livres et le service était devenu des plus pénibles.

En 1860, le Conseil s'occupe à nouveau de la construction d'une Bibliothèque et d'un Musée; plusieurs projets se font

jour à propos de l'emplacement à donner à ces deux établissements; celui de l'ancien Marché-aux-Chevaux, rue Saint-Jean-des-Prés, fut écarté comme étant trop éloigné du centre de la ville; on proposa d'acheter plusieurs immeubles voisins de l'hôtel de ville; il fut aussi question de faire l'acquisition de l'hôtel de Morgan pour y établir la mairie; l'ancien hôtel de ville aurait été approprié pour recevoir les livres de la Bibliothèque et les collections du Musée.

En 1866, la question du transfert de la Bibliothèque revient encore devant le Conseil municipal; deux opinions sont émises : quelques conseillers veulent qu'on achète les Haras, d'autres proposent de faire l'acquisition de l'hôtel de Lamotte. La majorité se rallia à cette dernière proposition et la ville acheta cet immeuble dans lequel se trouvaient déjà les collections léguées par M. Duchesne de Lamotte; on y réunit les collections données par M^me^ de Cérisy, mais les livres de la Bibliothèque communale restèrent à l'hôtel de ville.

En 1869, M. P. Labitte, aujourd'hui sénateur, publia un *Mémoire sur la Bibliothèque et les Musées d'Abbeville;* dans cette consciencieuse étude d'une question qui préoccupait vivement les Abbevillois à cette époque, l'auteur proposait d'édifier la Bibliothèque et le Musée sur les terrains servant de promenade à la porte du Bois. A ce *Mémoire* étaient joints des plans et devis; le montant de la dépense nécessitée par la construction de cet édifice, remarquable par son aménagement et la commodité qu'il aurait offerte, se serait élevé à 168,000 francs; mais ce projet ne fut point mis à exécution.

Postérieurement à la publication de l'excellent *Mémoire* de M. Labitte, différents projets furent soumis au Conseil municipal; la Bibliothèque et le Musée devaient être édifiés sur l'emplacement de l'hôtel de Lamotte; un crédit de 200,000 francs aurait été affecté à la construction de cet édifice. D'après les différents plans qui furent exécutés avec le plus grand soin et la plus parfaite intelligence, la nouvelle

Bibliothèque, assez vaste pour contenir cent mille volumes casés sur une seule rangée, se serait composée d'une grande salle rectangulaire prenant jour par le haut, entourée de galeries supportées par des consoles. Ce projet allait être mis à exécution quand, le 29 juin 1880, M. Albert Carette, maire, fit, au nom de la ville d'Abbeville, l'acquisition de l'hôtel d'Émonville dans le but d'y installer la Bibliothèque et les Musées.

Par une délibération en date du 13 octobre 1883, le Conseil municipal approuva les devis et plans présentés par M. l'Architecte de la ville pour l'appropriation à usage de Bibliothèque des magasins dépendant de l'ancien hôtel d'Émonville. Les travaux furent adjugés le 10 décembre suivant, et la nouvelle Bibliothèque était ouverte le 27 avril 1885.

Le local se compose de deux galeries, l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, de 27 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, éclairées chacune par huit fenêtres en quinconce; en retour se trouve la salle de lecture d'une largeur de 9 mètres sur 6 mètres de longueur; au-dessus est une galerie d'égales dimensions. La hauteur de la galerie du rez-de-chaussée est de 3^{m} 85, celle de l'étage de 2^{m} 55.

Afin de rendre cette notice aussi complète que possible, nous devons donner la liste des conservateurs dont les noms sont arrivés jusqu'à nous.

Pour quelques-uns des bibliothécaires d'Abbeville, ce poste fut loin d'être une sinécure. Ces savants modestes appartenaient encore à cette génération du siècle dernier, avide des travaux de l'esprit; ils ont montré un dévouement qui ne fut jamais méconnu, sans doute, mais qui ne tarda point à être oublié; en rappelant leurs services, il y aura double profit : pour eux, pour leurs successeurs.

Il semble que deux ou trois d'entre eux se soient efforcés d'imiter, dans une sphère plus restreinte assurément, le modèle du bibliothécaire qu'en avaient tracé Dupuy et Dacier, en

faisant l'éloge de deux de nos compatriotes à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1775 et en 1788. Ce ne sera point un hors-d'œuvre de rapporter ici une partie de cette joûte littéraire entre deux secrétaires perpétuels de l'illustre compagnie.

Retraçant la vie du Montdidérien Jean Capperonnier, garde en second de la Bibliothèque du roi, Dupuy, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, trouvait que ce poste est peut-être, aux yeux de l'homme de lettres qui l'examine de près, plus déplorable que digne d'envie. « Administrateur du patrimoine des Muses, ajoutait-il, leur commerce intime, ce doux charme de la vie littéraire, lui est presque interdit. Au milieu de leur sanctuaire, il est comme séquestré de leur société. Ce n'est ni à s'insinuer dans leur plus secrète familiarité par des soins étudiés, ni à mériter pour salaire leurs plus séduisantes faveurs, que s'exercent toutes les facultés de son âme; chargé, en quelque sorte, de les approvisionner, de les alimenter, il s'agite loin d'elles pour reconnaître leurs possessions, pour les accroître, les améliorer; et, tandis qu'occupé sans relâche à reculer les bornes de leur empire, à mettre tout en valeur, à combler les intervalles, à remplir les vides, à porter dans toutes les parties l'ordre et la vie, s'il abrège et facilite les travaux, s'il fait d'abondantes récoltes, s'il accumule des trésors, il multiplie des jouissances qui ordinairement ne sont pas pour lui.

« La science même la plus nécessaire à ses vues comme une des plus utiles au bien des lettres, celle qui doit diriger tous les mouvements, et en assurer le succès, la bibliographie, science de libraire instruit, aussi sèche qu'épineuse en elle-même, le dévoue impitoyablement à la recherche fastidieuse de petits faits et de menus détails de topographie, d'où ne peut résulter pour lui que la connaissance historique des livres, souvent si étrangère à la vraie science, celle des choses et des vérités que les livres enseignent.

« Avide et indigent dans le sein de l'opulence, la passion qui, souvent le domine, et sans laquelle il manquerait son but, ressemble assez à celle de l'avare, néanmoins avec une différence qui l'ennoblit et lui imprime un caractère de grandeur : l'un, bassement jaloux de trésors sourdement enfouis, en interdit l'usage et à lui-même et au reste de l'univers; tandis que l'autre consacre généreusement aux progrès des arts et des sciences et à l'utilité de ceux qui les cultivent, des richesses dont il n'a pas le temps de jouir. L'activité et l'étendue de son zèle qui le maîtrise, et auquel il en doit l'acquisition, ne le lui accordent pas; heureux seulement lorsque, d'ailleurs riche de son fond, des connaissances acquises de bonne heure peuvent le dédommager de ces privations! Car enfin, rarement est-il soutenu par l'espoir consolant du tribut de reconnaissance dû à des travaux obscurs et presque toujours ignorés. Qu'a-t-il donc fait pour les lettres? demande-t-on quelquefois. Par quelle production de génie son nom s'est-il illustré? Comme si la postérité ne devait pas lui tenir compte de tout ce qui n'aurait pas été fait sans lui! Eh! sait-on combien de germes seraient restés à jamais stériles s'il n'eût suggéré le moyen de les vivifier? Sait-on combien il a indiqué de sources inconnues où il fallait puiser, de routes secrètes qu'il fallait suivre; combien de circuits, de détours, de faux pas, d'erreurs, de moments précieux il a épargnés à ceux qui ont imploré le secours de son expérience et de ses lumières (1)? »

Un autre Montdidérien, François Béjot, avait succédé à Capperonnier. Le savant Dacier prononça son éloge à l'Académie des inscriptions au mois de novembre 1788; à cette occasion il trace en ces termes le caractère du bibliothécaire : « Établir l'ordre parmi soixante-dix ou quatre-vingt mille volumes recueillis de toutes les contrées et écrits dans presque

1. *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XL, pp. 246 et suiv.

toutes les langues du monde; l'y maintenir par des insertions et des transpositions continuelles, rendues indispensables par chaque nouvelle acquisition; faire des extraits de ce nombre infini d'ouvrages différents pour en former un catalogue raisonné où les matières soient distribuées chacune dans sa classe, et mettre ainsi les savants de tous les pays en état de connaître ce que contient ce riche dépôt; se livrer sans cesse pour eux à des recherches et à des vérifications longues et pénibles; tenir, chaque jour, pendant plusieurs heures, les portes de ce sanctuaire ouvertes au public; diriger ceux qui entrent dans la carrière des lettres; indiquer aux personnes plus instruites les sources qu'elles ignorent et où elles doivent puiser; communiquer à tous les trésors dont on est dépositaire; consacrer sa vie entière à des travaux utiles, à la vérité, mais obscurs et souvent fastidieux, où l'amour-propre le plus adroit ne trouve presque rien à gagner, et dont on ne peut retirer d'autre satisfaction que d'être utile aux lettres et à ceux qui les cultivent (1) »; tels sont les devoirs d'un bibliothécaire.

I. — L'abbé TRIPIER, chapelain, était bibliothécaire en 1765; il demeurait à la Bibliothèque, qui était alors ouverte les lundi, mardi et vendredi de chaque semaine.

II. — L'abbé CAYEUX était bibliothécaire en 1776 et en 1779; il était tenu d'ouvrir la Bibliothèque au public, les lundi et mercredi de chaque semaine. A la suite du don de Formentin, les habitués manifestèrent le désir d'avoir un catalogue.

III. — L'abbé BONNARD paraît avoir succédé au précédent; il était en exercice en 1786.

IV. — COLLENOT (Nicolas-Anselme), né le 21 juin 1732 à Abbeville, où il mourut le 20 août 1815, fut nommé bibliothécaire à la Révolution. « Une existence modeste et tout entière au travail, dit M. Prarond, une misère voisine

1. *Histoire de l'Acad. des inscript.*, t. XLVII, p. 391.

de la détresse supportée avec courage, l'amour de sa ville, une curiosité toujours éveillée sur l'histoire anecdotique, topographique et littéraire du pays, sur les mœurs et les usages anciens, nous recommandent Collenot (1). » Et plus loin le même auteur ajoute : « La passion bien connue de Collenot pour les livres, les difficultés non moins connues de sa gêne domestique, le firent nommer bibliothécaire de la ville avec un faible traitement »; et, révélation bien grave, qui pèse de tout son poids sur la mémoire de l'infidèle bibliomane abbevillois, « il était alors si mal à l'aise, qu'il abusa, dit-on, un peu de sa position aux archives pour s'éclairer avec de vieux sceaux de cire qu'il transformait lui-même en bougies »!!!

Le vandalisme commis par Collenot aux archives municipales fut compliqué par sa négligence à la Bibliothèque; il aimait les livres non pour les autres, mais pour lui; il compilait, compilait sans cesse, et ne faisait rien pour l'établissement dont il avait la garde. Le 15 prairial an VII, les administrateurs du département de la Somme écrivaient à leurs collègues d'Abbeville :

> Le Ministre de l'intérieur, par sa lettre du 10 prairial, présent mois, nous informe qu'il a reçu des plaintes sur l'état de confusion et d'abandon du dépôt littéraire d'Abbeville. Nous vous invitons à prendre connaissance de cet état, et à nous transmettre promptement les renseignements que vous aurez recueillis.....

Les administrateurs d'Abbeville conservèrent néanmoins Collenot à son poste; que pouvaient-ils exiger d'un bibliothécaire bientôt septuagénaire? Il ne fut remplacé que deux ans plus tard.

V. — Pioger (Eugène-François-André de), né à Rétonval (Seine-Inférieure), le 6 juillet 1750, vint se fixer dans notre ville quelques années avant la Révolution; après

1. *Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*, p. 47.

avoir été chevau-léger dans la garde du roi, il fut nommé maïeur-commandant à Abbeville en 1782. « Scrupuleux observateur de tous les devoirs, et poussant, comme nous allons le montrer, dit M. E. Prarond, l'amour de l'honneur jusqu'aux limites extrêmes, il dut remplir ses fonctions administratives avec dévouement et fermeté. Ce fut alors qu'ayant un jour une discussion avec un officier de la garnison qui lui manqua d'égards un peu grièvement, il lui dit : « Mes « fonctions, Monsieur, m'empêchent de vous répondre comme « il conviendrait, mais, soyez tranquille, notre conversation « n'est qu'interrompue, et nous la reprendrons sitôt que « cela me sera possible. » La magistrature dont était revêtu M. de Pioger lui donnant non seulement le commandement des troupes municipales, mais aussi la haute main sur la garnison en l'absence du gouverneur, ne lui permettait pas scrupuleusement en effet de traiter d'égal à égal un officier qui lui devait obéissance ou du moins respect. M. de Pioger attendit tranquillement l'expiration de ses pouvoirs. La garnison avait changé dans l'intervalle, et l'officier était à deux cents lieues d'Abbeville. M. de Pioger fit les deux cents lieues pour réclamer le dernier mot de la conversation interrompue; il se battit et revint fort satisfait avec un coup d'épée dans le corps (1). »

Avant la Révolution, la Bibliothèque publique ne possédait aucun ouvrage de littérature moderne; pour combler cette lacune, une société littéraire se forma sous l'initiative de M. de Pioger; chaque sociétaire payait une cotisation annuelle de 10 l. 10 s.; les premiers livres achetés furent d'abord déposés chez le fondateur, mais leur nombre augmentant, la société obtint du maire l'autorisation de disposer d'un cabinet attenant à la grande salle du Bourdois.

« Entièrement voué aux lettres, dit l'un de ses successeurs,

1. *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, t. Ier, pp. 50 et suiv.

son goût le portait principalement à composer des fables et autres petites pièces qui se faisaient remarquer par leur malice. M. de Pioger possédait les langues anciennes et presque toutes celles de l'Europe moderne. Il avait entrepris la traduction de plusieurs ouvrages et se livrait encore, avant de mourir, au culte consolant des arts qu'il avait constamment aimés (1). »

Quand la municipalité d'Abbeville jugea nécessaire de pourvoir au remplacement de Collenot, nul mieux que M. de Pioger ne paraissait apte à remplir les fonctions de bibliothécaire. Le 18 brumaire an IX, le préfet de la Somme prit l'arrêté suivant :

Vu la lettre de l'adjoint du maire d'Abbeville par laquelle il demande que le citoyen Pioger soit nommé *Conservateur honoraire des dépôts littéraires* de l'arrondissement d'Abbeville; la lettre du sous-préfet d'Abbeville contenant la même proposition;

Considérant que la conservation des dépôts littéraires est un objet précieux; que le citoyen Pioger, par ses connaissances en ce genre et par ses talents est à portée de veiller à cette conservation d'une manière utile;

Arrête, le citoyen Pioger est nommé Conservateur honoraire des dépôts littéraires de l'arrondissement d'Abbeville; qu'il sera pris ultérieurement les mesures nécessaires pour procurer à ce Conservateur autant qu'il sera possible un logement attenant à la Bibliothèque.

Signé : QUINETTE (2).

Le maire d'Abbeville prit, de son côté, l'arrêté suivant :

Le maire arrête que la commission du citoyen Pioger sera transcrite littéralement sur le registre aux arrêtés de la mairie, et que ledit citoyen Pioger sera invité à faire sa promesse de fidélité à la Constitution avant d'exercer ses fonctions.

Signé : LEFÉBURE (3).

M. de Pioger remplit donc ces fonctions sans recevoir de traitement, mais il fut logé gratuitement au collège, où il

1. F.-C. Louandre. *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, pp. 360-361.
2. Communication de M. E. Prarond.
3. Idem.

continua de demeurer même encore quelque temps après le transfert des livres à l'hôtel de ville.

Nous avons sous les yeux quelques-unes des lettres adressées par M. de Pioger au maire d'Abbeville. Le 26 décembre 1814, il accusait réception à ce magistrat de l'avis qu'il lui avait donné du nouvel établissement de la Bibliothèque et lui offrait son concours ; il l'assurait en même temps de son zèle et de son dévouement « pour tout ce qui peut intéresser la littérature, les arts, les études et l'instruction. »

A la date du 10 février 1817, nous trouvons une lettre que nous croyons devoir reproduire en entier malgré son étendue, car elle perdrait à être analysée :

Les causes qui s'opposent à la rédaction immédiate du catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville d'Abbeville résultent tant du déplacement de cette Bibliothèque que de la nécessité d'assortir préalablement les volumes qui composent chaque ouvrage, ainsi que de celle d'en établir les classes et les subdivisions. J'ai l'honneur de vous observer *(sic)* que ce travail doit être considéré comme étant fort compliqué tant à raison du nombre des volumes que par le peu d'espace du local destiné à les contenir ; sa division en deux salles dont l'une, très peu éclairée, en simple mansarde, a d'ailleurs l'inconvénient d'être dépourvue de tablettes et de rayons pour y placer les livres ; le transport des volumes d'une salle dans l'autre, l'une au premier l'autre au second étage, tout cela ne fait qu'ajouter à la difficulté et au temps que ce travail exige. En admettant même que tout fût disposé pour la rédaction du nouveau catalogue, la saison dans laquelle nous sommes donne très peu de facilité pour ce travail dans un local également dépourvu de tout moyen de chauffage.

Le plan que j'ai cru devoir adopter pour le classement bibliographique de nos livres est composé de trois cadres ou systèmes : 1° MÉTAPHYSIQUE, comprenant le système intellectuel, la théogonie païenne, la religion, tant sous le rapport de la doctrine et de la morale que sous celui de l'histoire qu'elle met en action. 2° PHYSIQUE ; sciences physiques, leurs applications et les sciences mathématiques qui en déterminent la théorie et les principes. 3° MORALE ; ordre politique et social ; droit public et particulier ; les devoirs qui en sont la suite ; l'histoire générale et particulière qui en présentent les développements. Cette troisième division étant celle qui parait susceptible de l'intérêt le plus général et le plus varié, m'a paru à ce titre devoir m'occuper la première ; une de ses subdivisions, la partie de la législation,

spécialement la législation française ancienne, renferme un très grand nombre de volumes; j'y ferai succéder la division *Physique* qui se trouve être la moins considérable dans cette Bibliothèque. La division *Métaphysique,* qui terminera mon travail, est celle qui, sous le rapport de la subdivision théologique, comprend le plus grand nombre d'articles et de répétitions. Un nombre assez considérable d'anciens traités de médecine écrits en langue latine font partie de la division *Physique*. J'ajouterai à ces observations que cette partie, ainsi que celle de la jurisprudence française et un très grand nombre d'articles de théologie, proviennent de l'ancienne Bibliothèque patrimoniale de la ville. Au reste, Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous assurer que je mettrai dans mon travail pour le nouvel établissement de la Bibliothèque le même zèle et les mêmes soins que ceux que j'ai mis dans celui qui a été fait au collège de cette ville, où, sous le rapport de l'espace, de la clarté et autres accessoires, ce placement et cette classification offraient beaucoup plus de facilité.

Le 22 mai 1818, M. de Pioger écrivait au maire :

J'ai l'honneur de vous prévenir que, du classement fait des livres qui composent la Bibliothèque publique, il résulte trois divisions principales, le seul ordre qu'aient pu admettre les bornes étroites du local, où cette Bibliothèque a été transférée et dont l'étendue n'est que la moitié de celui où elle était précédemment établie.

La théologie compose la première de ces divisions; l'espace dont il a été possible de disposer pour son placement n'a pu comprendre que le choix tout au plus des articles qui en font partie. Le reste a été déposé dans une salle en mansarde au-dessus de celle dans laquelle la Bibliothèque est rangée. Au défaut de tablettes et rayons pour placer ces excédants, les livres se trouvent nécessairement empilés sur le plancher, ainsi que beaucoup d'autres articles des deux autres divisions. Vous jugerez, Monsieur le Maire, d'après cet aperçu, qu'une pareille disposition offre très peu de facilité pour la confection de l'état demandé, ainsi que pour les moyens de satisfaire aux demandes de MM. du séminaire d'Amiens.....

La demande dont il est question dans cette lettre avait été faite par les professeurs du séminaire d'Amiens, qui désiraient, pour former leur bibliothèque, obtenir les ouvrages de théologie existant en double à la Bibliothèque d'Abbeville; M. de Pioger répondit au maire qu'il leur serait plus facile et moins dispendieux de tirer ces ouvrages de la Bibliothèque d'Amiens qui possédait beaucoup plus de doubles de cette nature.

M. de Pioger fut logé au collège jusqu'en 1818, mais, à cette époque, on le priva de son logement, devenu indispensable pour l'agrandissement du collège. Dans sa séance du 28 mai 1818, le Conseil municipal reconnaissait qu'il était juste d'accorder au bibliothécaire une indemnité « à laquelle il a d'autant plus de droit qu'il est encore occupé à rétablir cette Bibliothèque dans le nouveau local qui lui a été assigné, ce qui exige un travail long et minutieux (1). » A cet effet, il lui fut accordé un traitement annuel de 300 francs. Les termes de la délibération prise à ce sujet font le plus grand honneur à M. de Pioger. « Cette Bibliothèque d'ailleurs a besoin d'un conservateur, et on ne peut donner trop d'éloges à la personne qui en remplit les fonctions depuis plusieurs années avec le zèle et les connaissances d'un bibliographe très instruit. »

Le sous-préfet d'Abbeville écrivait le 11 février 1820 au maire de cette ville que le ministre de l'Intérieur désirait connnaître l'avis du préfet de la Somme sur une demande formulée par la Cour royale d'Amiens tendant à ce que l'on mît à sa disposition les ouvrages de droit qui se trouveraient en double à la Bibliothèque d'Abbeville. La lettre du sous-préfet ayant été communiquée à M. de Pioger, celui-ci répondit le 26 février :

..... J'ai l'honneur de vous faire observer que les ouvrages de ce genre qui font partie de cette Bibliothèque proviennent de l'ancienne Bibliothèque de la ville, qui, avant la Révolution, était sa *propriété,* ce qui, depuis, n'a changé ni pu changer de nature. Les livres de droit qui en font partie résultent du legs qui lui en a été fait par M. Formentin, ancien avocat du roi au Présidial; ainsi que toutes les bibliothèques et collections formées par des particuliers, elle n'était et n'a dû être composée que d'un exemplaire du même ouvrage. Le magistrat, l'homme de lettres, dans la composition de leurs collections, n'ont aucun intérêt ni motif à admettre ces doubles emplois. En ce qui concerne les livres de droit qui auraient pu se trouver dans les bibliothèques des communautés religieuses, cet état peut être considéré comme nul; leur composition consistait essentiellement en

1. *Registre aux délibérations.*

ouvrages d'histoire, de morale, de littérature ancienne et de théologie; c'est ce dont il est facile de se convaincre par l'inspection de la Bibliothèque publique de la ville d'Amiens, qui est formée de la réunion de livres provenant des maisons religieuses de son arrondissement, et où les doubles réclamés pourraient facilement se trouver surtout en ce qui concerne la théologie. J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur le Maire, que, sur ce dernier article, j'ai satisfait dans le temps à la demande qui m'a été transmise par la remise faite au greffe municipal des états des livres doubles dressés sur les anciens catalogues.....

M. de Pioger terminait sa lettre au maire en lui faisant connaître qu'une grande partie des ouvrages de jurisprudence provenant de l'ancienne Bibliothèque, *propriété patrimoniale de la ville,* avait été déposée au tribunal de première instance « pour l'usage de Messieurs les magistrats qui le composent »; il ajoutait en post-scriptum que tous les volumes donnés par Formentin portaient son ex-libris avec ses armes, ainsi qu'on peut encore s'en assurer aujourd'hui.

Dans les dernières années de sa vie, M. de Pioger passait la belle saison dans une maison qu'il avait achetée à Monflières, nous apprend M. E. Prarond; « ses fonctions l'appelaient presque quotidiennement à Abbeville; il venait et retournait à pied, un livre à la main, et trouvait ainsi moyen de faire profiter son esprit d'un exercice salutaire du corps; les habitants de Monflières avaient pris de lui un respect superstitieux et en étaient venus à le croire un peu sorcier. Il mourut septuagénaire à Abbeville, dans une maison de la rue Saint-Gilles au mois d'octobre 1820. »

M. de Pioger avait été décoré de plusieurs ordres : il était chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

VI. — Boucher (Amable), né à Abbeville le 11 mars 1794, mort dans sa ville natale le 19 mars 1879, fut appelé à succéder à M. de Pioger par arrêté municipal en date du 26 octobre 1820. Le rangement et le classement des livres étaient loin d'être achevés; M. Boucher continua l'œuvre de

son prédécesseur. Par arrêté du 26 avril 1825, la Bibliothèque était ouverte au public le lundi et le samedi de dix heures à deux heures; elle était fermée du 1er septembre au 1er novembre.

Le 14 mai 1831, M. Boucher écrivait au maire :

D'autres occupations, que je ne saurais négliger, m'empêchant de donner à la Bibliothèque d'Abbeville tout le temps qu'un nouveau règlement va exiger, je me trouve dans la nécessité de vous offrir ma démission des fonctions de Bibliothécaire de la ville. Jusqu'à la nomination de mon successeur, je continuerai d'ouvrir la Bibliothèque aux heures et jours accoutumés, et je me ferai toujours un plaisir de lui communiquer tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Les bibliothécaires ne rencontrent pas toujours cette urbanité chez leurs prédécesseurs.....

M. Boucher voulait se consacrer tout entier à son étude d'avoué qu'il conserva durant trente-cinq ans, « et il sut par son travail, son habitude des affaires, et la manière honnête et loyale dont il les traitait, s'attirer une nombreuse clientèle et faire de son étude une des plus importantes de la ville. » M. Boucher fut fréquemment appelé par la confiance de ses concitoyens à siéger au Conseil municipal; il remplit durant cinquante ans les fonctions de suppléant du juge de paix et fut nommé plus tard membre du Conseil d'administration du collège; il porta toujours un vif intérêt à cet établissement. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans toute la plénitude de ses belles facultés. Nous détacherons les lignes suivantes du discours prononcé sur sa tombe par M. Émile Delignières :

« M. Boucher s'était formé lui-même, à force de travail et de persévérance. En dehors de ses connaissances juridiques, il s'était livré de bonne heure aux études littéraires qui lui permirent de remplir, dans les premiers temps de ses fonctions d'avoué, la place de bibliothécaire de la ville.....

« M. Boucher vivait dans la retraite et revenait volontiers

à ses études littéraires. Il prenait son Horace et en traduisait en vers plusieurs odes qu'il dédiait à son arrière-petit-fils dans une introduction et un épilogue remplis de cœur et d'esprit. »

VII. — Louandre (François-César), né à Abbeville le 10 janvier 1787, accepta provisoirement, sur les instances de ses collègues du Conseil municipal, les fonctions de bibliothécaire; nul n'était plus apte que lui à les remplir dignement; il s'était déjà fait connaître en 1829 par la publication d'une *Biographie d'Abbeville et de ses environs;* la même année, il avait consenti à remplir gratuitement les fonctions d'archiviste municipal. Le dépôt des archives était dans le plus grand désordre; c'était peut-être un désordre voulu, car nombre de pièces, parmi les plus précieuses, avaient disparu, témoin la charte de commune; les pièces qui étaient restées gisaient pêle-mêle dans les greniers de l'hôtel de ville. M. Louandre les disposa dans un ordre admirable, en fit un classement méthodique et résuma le contenu sur de petites fiches qu'il joignit à chaque document.

Aussitôt qu'il eut accepté les fonctions de bibliothécaire, M. Louandre donna sa démission de conseiller municipal. Il allait désormais se consacrer exclusivement aux soins nécessités par la conservation du dépôt qui lui était confié et aux recherches qu'il avait déjà commencées sur l'histoire de sa ville natale. En 1834-1835, il faisait paraître en un volume l'*Histoire ancienne et moderne d'Abbeville;* en 1836-1837, il publiait en deux volumes le catalogue de la Bibliothèque, avec une préface de M. Charles Louandre, son fils. Cette publication, l'une des premières de ce genre, valut à son auteur les éloges de plusieurs savants; le Conseil municipal d'Abbeville n'avait pas hésité à accorder le crédit nécessaire pour faire les frais de cette impression.

Le célèbre Daunou écrivait dans le *Journal des Savants* à l'apparition de cet ouvrage : « La publication de ce catalogue

vaudra, sans doute, de nouveaux bienfaits et d'heureux accroissements au dépôt confié à un si habile et si zélé conservateur. »

L'illustre écrivain avait prévu juste, puisqu'avant sa mort, M. Louandre voyait le nombre des volumes presque doublé, grâce à d'importantes libéralités. Il comptait donner un supplément à son catalogue au fur et à mesure de l'accroissement des livres de la Bibliothèque, mais ce projet ne fut jamais mis à exécution ; toutefois, le zélé bibliothécaire inscrivit régulièrement sur un registre d'entrée et sur des fiches tous les ouvrages et toutes les plaquettes arrivant à la Bibliothèque ; il pratiqua cette double inscription jusqu'au jour où il cessa ses fonctions ; mais cette mesure d'ordre, indispensable à notre avis, fut abandonnée après lui ; tout moyen de contrôle est devenu dès lors impossible.

L'étude de l'histoire de sa ville natale eut toujours pour M. Louandre les attraits les plus puissants. C'est pour satisfaire ses goûts, mais aussi pour le plaisir qu'il éprouvait à rendre service, que l'actif bibliothécaire remit en ordre les archives de la fabrique de Saint-Vulfran, qu'il inventoria celles de l'hôtel-Dieu, puis celles de la sous-préfecture. Si, à ces dépôts classés par M. Louandre, on ajoute qu'il avait la libre disposition du « cabinet mystérieux » de M. de Bommy, on peut dire que le nombre de documents manuscrits qui passèrent entre ses mains est incalculable.

Le 20 mai 1858, M. Louandre adressait un rapport au maire pour l'informer que l'état d'entassement dans lequel se trouvait la Bibliothèque ne lui permettait pas d'exercer une surveillance efficace, que des accidents de divers genres, tels que fontes de neige, commencements d'incendie, avaient compromis la solidité de l'établissement et la conservation des livres ; un tuyau de cheminée partant d'un bureau situé au rez-de-chaussée s'était plusieurs fois échauffé au point de nécessiter le déblai des rayons, car un semblable excès de

chaleur exerce sur le papier et sur la reliure des volumes une action destructive; le zélé bibliothécaire terminait ainsi son rapport :

Depuis bientôt trente ans, ma vie s'est pour ainsi dire passée au milieu de ces livres; ce serait pour moi le plus grand chagrin si quelque accident venait à détruire une collection qui représente aujourd'hui une valeur commerciale considérable, et qui, à cause de la rareté de certains volumes, ne pourrait, dans aucun cas, être reformée telle qu'elle est, quelque argent qu'on y dépense.....

L'âge était venu pour M. Louandre de prendre du repos; il avait soixante-treize ans et demi lorsque, le 22 juin 1860, il demanda à être relevé de ses fonctions; voici les principaux passages de la lettre qu'il écrivit au maire :

Il y a trente ans, la bienveillance de l'administration municipale d'Abbeville m'a appelé aux fonctions de Bibliothécaire et d'Archiviste. En reprenant des mains de mon honorable prédécesseur, M. Boucher, l'important dépôt de livres qui m'était confié, j'ai reconnu qu'il avait le premier porté l'ordre et la lumière dans ce dépôt si longtemps négligé avant lui, et, à la distance des années, c'est un devoir pour moi de lui rendre ce juste témoignage. La Bibliothèque a pris depuis de très grands développements; d'importantes acquisitions ont été faites; le catalogue de l'ancien fonds, presque entièrement dressé par mon fils, a été publié en 1837. MM. Félix Cordier, de Campennelle et Tillette de Clermont ont légué à la ville de magnifiques ouvrages; j'ai dressé sur cartes le catalogue méthodique de tous ces ouvrages et de ceux dont la Bibliothèque s'est enrichie depuis 1837..... Aujourd'hui, grâce aux dons précieux que le gouvernement nous a faits, notre Bibliothèque possède dans toutes les branches des connaissances humaines un excellent fonds d'ouvrages qui met aux mains de tous les éléments des études les plus variées.....

Aussi longtemps que l'âge et mes forces me l'ont permis, je me suis attaché à remplir mes fonctions avec tout le zèle qui était en moi; mais aujourd'hui l'accomplissement de ma tâche dépasse ma bonne volonté, et je viens, Monsieur le Maire, vous prier de pourvoir à mon remplacement comme Bibliothécaire et comme Archiviste, en vous remerciant ainsi que MM. les Conseillers municipaux des sympathies bienveillantes que j'ai toujours trouvées autour de moi dans notre administration locale.....

Au déclin de la vie, on se sépare toujours avec regret des occupations qui, pendant de longues années, ont été la distraction de chaque jour, et l'on aime à s'y rattacher encore par quelque lien. Je serais heureux si, en cessant aujourd'hui d'être fonctionnaire, je me rattachais encore par un

titre purement honorifique à la Bibliothèque d'Abbeville (j'allais dire à ma chère Bibliothèque), et si j'obtenais de votre administration le titre de *Conservateur honoraire :* ce serait la satisfaction de tous mes vœux.

Dans une lettre du 31 juillet suivant, le maire d'Abbeville, en exprimant à M. Louandre ses regrets de le voir quitter la Bibliothèque, l'informait qu'il lui accordait le titre honorifique sollicité par lui; le maire terminait ainsi sa lettre :

Je m'empresse d'ajouter que, pour preuve de la sympathique considération que vous avez su inspirer tant par l'aménité de votre caractère que par le zèle et le dévouement que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos devoirs, le Conseil municipal a approuvé, en ce qui le concerne, l'arrêté par lequel je vous ai nommé Bibliothécaire honoraire. En même temps, le Conseil a voté en votre faveur des remerciements unanimes que je suis heureux de vous transmettre en retour des droits que vous avez acquis à la reconnaissance de l'administration.....

Par arrêté municipal en date du même jour, M. Charles Louandre était nommé bibliothécaire correspondant, titre qui lui « assurait ses entrées libres et des privilèges exceptionnels »; (il faisait renouveler cet arrêté le 16 mai 1877).

M. Louandre père fut très sensible à cette double marque d'estime; le 3 août suivant, il remerciait le maire en ces termes :

Je suis profondément touché des témoignages de bienveillance et de sympathie que je viens de recevoir de votre part et de la part du Conseil municipal.

Recevez pour vous, Monsieur le Maire, et faites agréer au Conseil l'expression de ma vive reconnaissance et celle de mon fils. La décision qui le concerne est pour moi la plus douce des satisfactions. La plus chère ambition de ma vie a été de mériter l'estime de mes concitoyens. Ce qu'ils viennent de faire pour moi et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, me donnent la preuve qu'à tant d'estime se joint l'affection.....

Cette correspondance fait autant d'honneur à l'administration municipale qu'à son subordonné.

M. Louandre mourut le 20 novembre 1862. L'un des journaux d'Abbeville rendit compte en ces termes de la mort de cet homme de bien :

« La ville d'Abbeville vient de perdre son historien :

M. F.-C. Louandre a succombé jeudi dernier, à l'âge de soixante-seize ans, à une maladie lente qui, depuis longtemps, avait paralysé ses membres, en laissant à l'esprit toute sa lucidité.

« Une plume plus compétente que la nôtre tracera dans quelques jours, à cette place, la biographie de ce savant modeste et infatigable qui, à toutes les phases de sa longue carrière, a été le modèle de l'honneur. Nous ne voulons aujourd'hui que constater les profonds regrets que sa mort a laissés dans tous les rangs de la société abbevilloise et les universelles sympathies qui, dans cette circonstance douloureuse, ont éclaté autour de son fils, placé déjà par ses remarquables travaux au premier rang du monde savant. »

Dans ses nombreuses études sur le Ponthieu, M. E. Prarond ne pouvait oublier de retracer la vie de l'homme qu'il appelle quelque part son « maître vénéré »; aussi publia-t-il une *Biographie de M. F.-C. Louandre;* dans cette intéressante notice, il s'occupe surtout des travaux de l'historien d'Abbeville, dont la *science n'avait d'égale que la modestie, compagne de la vraie et sûre érudition*. A la lecture de cette biographie, on se sent pris d'une véritable estime pour cet homme dont la vie fut si bien remplie par d'utiles travaux et de nombreux services.

VIII. — Marcotte (Nicolas-Vulfran-François-Félix), né à Abbeville le 30 mai 1820, fut nommé bibliothécaire par arrêté du 23 juin 1860.

IX. — Alcius Ledieu, en exercice depuis le 1er octobre 1879.

Nous terminerons cette Notice en donnant la composition des membres de la commission de la Bibliothèque à différentes époques. Par son testament, M. Ch. Sanson, on se le rappelle, avait désigné comme administrateurs de la Bibliothèque publique qu'il fondait les deux plus anciens chanoines de Saint-Vulfran et les deux plus anciens curés de la ville; en 1736, ces fonctions étaient remplies par Mes Jacques Le Prévost

et Jacques-François Bucquet, chanoines, François Sangnier, curé de Saint-Gilles et Jean-Baptiste Calippe, curé de Saint-Paul. A la suite d'une délibération prise le 9 janvier 1738, par laquelle il fut décidé qu'on adjoindrait quatre administrateurs laïcs aux administrateurs ecclésiastiques, furent nommés : Jean Lesergeant de Saucourt et Louis Sanson d'Hautmesnil, anciens maïeurs, Maurice de Bainast et Jacques Homassel.

En 1776, les administrateurs étaient : MM. Tillette de Buigny et Duval de Conteval, chanoines, Devalois, curé de Saint-Jacques, Delafosse, curé de Saint-Éloi, Lefebvre, notaire, Douville, conseiller, de Dompierre, procureur du roi en l'Élection, et Hecquet de Bérenger, ancien juge-consul.

Dix ans plus tard, étaient administrateurs : MM. Duval de Conteval et Champion, chanoines, Caquerel, curé du petit Saint-Vulfran, Traullé, curé de Notre-Dame, Poultier de Cuvières, avocat assesseur, Gaillard de Bœncourt, président au Présidial, de Dompierre et Hecquet de Bérenger.

La commission de la Bibliothèque se compose actuellement de huit membres, nommés par le maire et agréés par le ministre de l'Instruction publique; ce sont : MM. E. Prarond, vice-président, É. Delignières, secrétaire, G. d'Ault-Dumesnil, H. Gavelle, Lefebvre de Villers, Moynier, Postel et E. Sueur.



TAYLOR INST. OXFORD

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

OUVRAGES IMPRIMÉS

Catalogue de la Bibliothèque communale d'Abbeville.... Abbeville, Boulanger, 1836-1837, 2 vol. in-8°.

Almanach du Ponthieu, par Devérité, in-32, années 1776, 1777, 1779, 1783 et 1786.

Annuaire du département de la Somme, in-8°, années 1806, 1827, 1836 et 1876.

La Topographie historique et archéologique d'Abbeville, par Ernest Prarond. Abbeville, 1871-1884, in-8°, t. Ier, pp. 510 à 516; t. III, pp. 98 et suiv.

Histoire de cinq Villes et de trois cents Villages..., par le même. Abbeville, Grare, 1861, pet. in-8°, t. Ier, pp. 52 et suiv. (pour M. de Pioger.)

Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville, par le même. Abbeville, Grare, 1858, in-8°. (Articles Collenot et de Pioger.)

M. François-César Louandre, par le même. Amiens, T. Jeunet, sans date (1862), in-8°.

Biographie de M. Louandre.

Nécrologie. Abbeville, R. Housse, s. d. (1862), in-8°.

Compte-rendu des obsèques de M. Louandre et discours de M. Froissart.

Origine et histoire des recettes et dépenses de la ville d'Abbeville présentées au Conseil municipal par M. E. Pannier, maire. Abbeville, P. Briez, 1854, in-8°, pp. 179 et suiv.

Ville d'Abbeville : Conseil municipal, séance du 5 septembre 1860. Présentation du compte administratif et moral afférent à l'exercice 1859. Rapport de M. J. Randoing, maire. Abbeville, P. Briez, 1861, in-8°, pp. 138 et suiv.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 1836-1837, in-8°, pp. 275 à 304.

Quelques manuscrits de la Bibliothèque d'Abbeville, par M. L.-C. de Belleval.

Note sur la Bibliothèque communale d'Abbeville. Abbeville, E. Caudron, sans date (1879), in-8°.

Deuxième Note sur la Bibliothèque communale (d'Abbeville). Amiens, T. Jeunet, sans date (1879), in-8°.

Ces deux notes sont signées : Ch. Louandre, bibliothécaire correspondant.

Ville d'Abbeville : Bibliothèque et Musées. Rapport de M. Alcius Ledieu, conservateur, à M. E. Prarond, maire. Abbeville, E. Caudron, 1884, in-8°.

Conférence sur la Bibliothèque d'Abbeville. Amiens, Delattre-Lenoël, 1884, in-8°.

Traduction d'une Conférence faite par M. Arthur Allchin à l'Association des bibliothécaires anglais.

MANUSCRITS

Archives municipales d'Abbeville.

Archives départementales de la Somme.

Archives nationales, F, 17-1179, 1186, n° 3668.

Registres aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville.

Registres aux délibérations du Conseil municipal d'Abbeville. V. au Répertoire de chaque Registre.

Manuscrits Siffait.

Manuscrits de la Bibliothèque d'Abbeville, n° 101, p. 51; n° 102, pp. 74-75; n° 117, p. 28; n° 118, fol. 18 v°.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'ABBEVILLE

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER.

La Bibliothèque sera ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure.

ARTICLE 2.

La conservation des livres et objets qu'elle renferme exigeant des soins particuliers et des travaux intérieurs incompatibles avec le service public, elle sera fermée du 10 août au 1er octobre, et ce temps devra être employé à réparer les dégradations des livres et à les nettoyer.

ARTICLE 3.

Une table particulière est affectée à la lecture des livres à figures, rares et précieux; sur cette table, l'usage de l'encre est interdit, les extraits de texte ou les copies des gravures ne peuvent se faire qu'au crayon et sans l'emploi de la mie de pain.

ARTICLE 4.

Les travailleurs peuvent être admis à calquer, avec l'autorisation du bibliothécaire, à condition de n'employer que du papier végétal, à la gélatine ou glacé, et non du papier gras ou huilé. Les travailleurs sont tenus de placer le papier sur lequel ils écrivent ou dessinent à côté du manuscrit, du livre ou du portefeuille qui leur est communiqué.

ARTICLE 5.

Il est interdit de prendre les livres dans les armoires ou sur les tablettes; tout objet quelconque doit être demandé au bibliothécaire qui en est responsable.

ARTICLE 6.

Les livres rares, de luxe ou à figures, les éditions du XVe siècle, les livres sur vélin ou sur grand papier, ceux dont les reliures sont précieuses

ou remarquables, les collections ou parties de collections considérables ne sont jamais prêtés au dehors.

ARTICLE 7.

Les journaux littéraires et scientifiques ne sont prêtés qu'après avoir été réunis par volume ou par année et reliés.

ARTICLE 8.

Les livres dont le prêt est permis, ne sont prêtés qu'à des personnes d'une solvabilité notoire, mais toujours sous la responsabilité du bibliothécaire, qui aura à cet effet un registre où sera inscrit le nom de l'emprunteur, qui sera tenu de donner reçu de l'ouvrage prêté, et en désignera le format et l'année de l'édition.

ARTICLE 9.

Le bibliothécaire déterminera le temps pendant lequel les livres seront prêtés ; il en fera mention sur le registre à l'article du prêt.

ARTICLE 10.

Le bibliothécaire a toujours le droit de les faire rentrer sur le champ quand l'intérêt de la science ou du service l'exige, sauf à les prêter de nouveau ; quiconque ne répondrait pas à sa demande serait privé de l'avantage du prêt.

ARTICLE 11.

Ceux qui ne peuvent rendre les livres qui leur ont été prêtés, ou qui les rendent en mauvais état, seront obligés de les remplacer à leurs frais.

Tous les livres sans exception prêtés, et depuis quelque époque qu'ils l'aient été, doivent être remis au 1er août. Les personnes qui ne s'y conformeraient pas s'exposeraient à s'en voir refuser à l'avenir.

ARTICLE 12.

Le bibliothécaire est personnellement responsable des objets appartenant à la Bibliothèque, de ceux qui auraient été prêtés au dehors et qui viendraient à se perdre.

ARTICLE 13.

Tout livre, tout manuscrit, toute pièce de musique, estampe ou carte qui entre dans la Bibliothèque sera estampillé dans le plus bref délai.

ARTICLE 14.

Personne ne doit ni causer, ni discuter, ni rien faire qui puisse troubler les travailleurs ou les lecteurs.

ARTICLE 15.

Il est défendu au concierge d'introduire dans la Bibliothèque aucun individu aux jours et heures autres que ceux d'ouverture, sans la permission du maire ou du bibliothécaire. Il devra rester tout le temps de la visite.

ARTICLE 16.

Le présent règlement sera placé dans la Bibliothèque.

En l'hôtel de ville d'Abbeville, le 1er septembre 1864.

Le Maire,
Signé : BELIN.

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS

ERRATA

	Au lieu de :	Lisez :
Page	6, ligne 25, *lectionem*	*lectionum*
—	8, — 17, posées	posée
—	11, — 22, de l'endroit	à l'endroit
—	14, — 18, bleue d'azur.	bleu d'azur
—	68, — 23, 3 vol. de	3 paginations,
—	77, — 18, XVIII[e] siècle.	XIX[e] siècle (1813)
—	102, — 19, *Acheté à la vente de*	*Donné en* 1842 *par*
—	106, — 20, —	ajoutez : N° 20 *des Mss. du Catalogue de* 1836-1837.
—	107, — 10, —	ajoutez : N° 17 *des Mss. du Catalogue de* 1836-1837.

I

THÉOLOGIE

1

BIBLIA SACRA AD USUM FRATRUM MINIMORUM ABBATISVILLA.

Vél.; 226 ff.; XIV^e^ siècle; 2 col. de 52 lignes, réglées à l'encre, belle écriture; initiales peintes de diverses couleurs, quelques-unes ornées de longs traits qui courent le long des marges; il manque les premiers et les derniers ff.; d'autres ff. ont été enlevés à l'intérieur en différents endroits; plats en bois, couverts de basane blanche; reliure détériorée; 340 millimètres sur 250.

Cette Bible commence au chapitre XX^e^ de la *Genèse :* « Possederat Isaac, Filiis autem concubinarum », et se termine à la fin de saint Luc : « ... Laudantes et benedicentes Deum ». Il manque depuis le commencement de Malachie jusqu'au chapitre VI de saint Marc.

Ce manuscrit n'a de titre que celui qu'il porte sur la garde, et qui lui a été donné par M. Louandre père.

N° 19 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient du couvent des Minimes d'Abbeville.*

2

EXPOSITIO DIVERSORUM DOCTORUM SUPER GENESIM.

Vél.; 46 ff.; XIII^e siècle; belle écriture; longues lignes pour la première partie (pp. 1 à 36); 50 lignes à la page, réglées au crayon de plomb; — sur 2 col. pour la seconde partie; 44 lignes à la page, pointées sur les côtés; capitales historiées; initiales de diverses couleurs, rouge, bleue ou verte; rel. en parch.; 290 millimètres sur 210.

La première partie renferme la *Genèse* jusqu'au chapitre XLVI. Incipit : « In principio creavit Deus celum. » Desinit : « ... vade et cras dabo tibi. » — La seconde partie contient différentes solutions de difficultés théologiques ou plutôt de philosophie scolastique. Incipit : « [S]alomon tria habet nomina. » — On a relié à la suite : *Commentarii J. Arborei... in Ecclesiasten... et in canticvm canticorvm...* Parisiis, J. de Roigny, 1553, in-fol. — On lit en tête de la première page de ce Ms. : « Ex libris monasterii de Loco Dei. »

N° 22 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

3

PSALTERIUM.

Vél.; 68 ff.; commencement du XIV^e siècle; 30 lignes à la page, sur 2 col., réglées au crayon de plomb; capitales sur fond or finement exécutées; arabesques aux grandes et aux petites majuscules courant le long des marges; rinceaux et animaux fantastiques multicolores aux initiales ornées; rel. en parch.; mal conservé et mutilé en différents endroits; 245 millimètres sur 180.

Les six premiers feuillets sont occupés par un calendrier en latin à l'usage du diocèse d'Amiens, et peut-être même à l'usage de l'abbaye de Valloires, ce qui assure à ce volume un intérêt exceptionnel. Les décorations ornant le haut, le bas et l'une des marges de chaque page

de ce calendrier devaient être remarquables, à en juger par le peu qui en reste, car c'est précisément ce qui a dû être le mieux exécuté qui semble avoir été enlevé; les cinq édicules que l'on remarque au bas des pages sont de toute beauté. Les feuillets ayant subi des dégradations emportant du texte ont été restaurés sans que le texte eût été rétabli. — L'initiale du psaume *Beatus* (f. 7) représente, dans le jambage supérieur, *le roi David jouant de la harpe,* et, dans le jambage inférieur, *le Combat de David et de Goliath.* Les autres initiales historiées représentent : 1° *David oint par Samuel* (f. 15 v°); 2° *David écoutant la voix de Dieu (Dixi custodiani)* (f. 21); 3° *David menaçant un guerrier armé du bouclier et de l'épée* (f. 26); 4° *un fou qui veut avaler la boule du monde (Dixit insipiens)* (f. 26 v°); 5° *le roi David enfoncé dans l'eau (Salvum me fac)* (f. 31 v°); 6° *le roi David frappant d'un marteau sur le tinnabulum (Exultate Deo)* (f. 38); 7° *trois moines chantant devant un lutrin (Cantate Domino)* (f. 43 v°); 8° *le roi David à genoux* (f. 44 v°); 9° *la Trinité;* Dieu le père et Dieu le fils sont assis tenant leur attribut dans la main gauche; le Saint-Esprit descend entre eux sous forme d'une colombe *(Dixit Dominus Domino)* (f. 50). — Les initiales de chaque psaume sont peintes en différentes couleurs et renferment à l'intérieur soit une tête d'homme, soit un oiseau, soit un animal réel ou fantastique; les initiales de chaque verset sont peintes en rouge ou en bleu. — A la suite des psaumes viennent des cantiques de l'Écriture, le symbole de saint Athanase et enfin des litanies particulières à l'abbaye de Valloires. — Presque toutes les miniatures de ce manuscrit ressemblent à celles d'un psautier portant le n° 124 du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Amiens,* rédigé par notre savant et vénéré confrère, M. J. Garnier. Au reste, on connaît plusieurs psautiers à peu près semblables exécutés dans le nord de la France vers la même époque.

N° 13 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — Provient de l'abbaye de Valloires.

4

EVANGELIUM SECUNDUM QUATUOR EVANGELISTAS.

Vél. pourpré; 198 ff.; fin du VIII^e^ siècle; lettres d'or à 2 col.; 32 lignes à la page, tracées à la pointe sèche et pointées sur les côtés; 5 initiales ornées et 4 miniatures à pleine page; reliure du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle; tr. dor.; 350 millimètres sur 250.

Ce Ms., le plus précieux de la Bibliothèque d'Abbeville, tient en même temps un des premiers rangs parmi les Ms. les plus rares de l'Europe; nous lui consacrerons une notice aussi complète que possible.

Avant d'en arriver à la description, occupons-nous de la partie historique. — Ce Ms., connu sous le nom d'*Évangéliaire de Charlemagne,* ou plutôt *Évangéliaire d'Abbeville* ou de *Saint-Riquier*, a attiré l'attention de plus d'un auteur. Hariulphe le mentionne dans un dénombrement de l'abbaye de Saint-Riquier fait en 831. D. Grenier et M. L.-C. de Belleval (1) l'ont décrit. M. E. Prarond (2) et M. l'abbé Hénocque (3) se sont inspirés de ces auteurs pour les descriptions qu'ils en ont faites. Enfin, tout récemment, la *Gazette des Beaux-Arts* du mois d'août 1883 publiait un article de M. Jules le Petit sur ce précieux volume.

Ces différents travaux nous seront d'un utile secours, et nous nous garderons bien d'employer le même procédé que le rédacteur de la note insérée dans l'*Annuaire du département de la Somme pour* 1876, pp. 435 et suiv., qui a copié textuellement ce qu'en a dit M. de Belleval, sans guillemeter et sans même en indiquer la source.

Parlons d'abord de l'extérieur de ce volume. Angilbert, abbé de Saint-Riquier, le désigne parmi les objets dont le Trésor de l'abbaye de ce lieu fut enrichi par l'empereur et autres bienfaiteurs; il en parle en ces termes : *Evangelium auro scriptum, cum tabulis argenteis, auro et lapidibus pretiosis mirifice paratum* (4).

D'un autre côté, le moine Hariulphe dit de ce volume en faisant l'inventaire des objets de la Trésorerie de l'abbaye de Saint-Riquier en 831 : *Evangelium auro scriptum unum cum capsâ argenteâ, gemmis et lapidibus fabricatâ* (5).

D. Grenier, qui a vu cet Evangéliaire dans toute sa splendeur, parle ainsi de sa couverture : « La reliure répond à la beauté du texte : elle est en ais de bois, couverte d'une feuille d'argent où est représenté saint Jean en ronde-bosse; au-dessous est un reliquaire qu'on dit être de saint Jean; aux quatre coins de ce tableau sont quatre petits carrés en argent d'un pouce d'épaisseur, où est représenté en bosse saint Jean sur la poitrine de Notre-Seigneur, tenant le calice, ressuscitant une femme et dans la cuve.

« Les armes de l'abbé qui a fait faire cette couverture sont au-dessus de ce tableau; il portait : *de sable, au chevron brisé d'or à 3 gerbes, 2 et 1, d'or aussi.* » — Ces armes, d'après M. l'abbé Hénocque, sont celles d'Eustache Lequieux, qui fut abbé de Saint-Riquier

1. *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville;* 1836-1837, pp. 275 et suiv.
2. *Histoire de cinq villes et de trois cents villages;* SAINT-RIQUIER, t. V, pp. 205 et suiv.
3. *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier,* t. Ier, pp. 173 et suiv.
4. *Spicilége* de d'Achery; 1723, t. II, p. 306.
5. *Ibid.,* t. II, p. 310.

de 1478 à 1511. Ce dernier auteur rapporte le passage suivant de la chronique de D. Cotron : « L'Évangéliaire donné à saint Angilbert par Charlemagne fut revêtu de nouvelles plaques d'argent. Sur l'une des plaques, il plaça en relief une petite statue de saint Jean, admirablement ciselée et d'un très grand prix. On avait placé au-dessous une relique de cet apôtre, enchâssée dans un cristal. Les femmes enceintes, qui venaient la toucher et la baiser, recevaient un secours surnaturel et éprouvaient du soulagement. » — Et le dernier historien de Saint-Riquier ajoute : « Depuis saint Angilbert, la convoitise des déprédateurs qui se sont succédé a porté des mains sacrilèges sur l'Évangéliaire environné de tant de respect. Les pieux enfants de Centule durent subir une plus grande violence quand on leur ravit la propriété du principal Trésor de leur monastère, avant même de les forcer de le quitter. Ce chef-d'œuvre d'écriture caroline fait maintenant l'ornement de la Bibliothèque d'Abbeville. »

Cette magnifique couverture a été dépouillée à la Révolution et fut remplacée par une broderie du XVIe siècle provenant d'une chape de l'abbaye de Saint-Riquier. C'est dans cet état que l'Évangéliaire de Charlemagne a suivi à Abbeville les livres et les boiseries de la bibliothèque du monastère de Saint-Riquier lors de la suppression des couvents. Il demeura longtemps dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville sans que l'on n'y prêtât d'attention. Lorsque M. Louandre père fut nommé bibliothécaire, son cœur dut bien saigner de voir ce précieux Ms. traîner sur le plancher des greniers municipaux; quand, de ces greniers, les livres de la Bibliothèque furent descendus au premier étage de l'Hôtel-de-Ville, le zélé bibliothécaire s'empressa de faire confectionner une vitrine convenable pour recevoir l'Évangéliaire carlovingien; c'est dans cette vitrine qu'il a toujours été placé depuis; « hélas! dit M. E. Prarond, nos yeux peuvent se reposer encore sur l'évangile d'Angilbert, mais les ais d'argent et les pierres ont disparu. »

D. Grenier a laissé dans ses Mss. une note concernant ce livre, — note qu'ont reproduite MM. Prarond et Hénocque. Voici ce qu'écrivait le savant Bénédictin au siècle dernier :

« Livre des évangiles saints Mathieu, Marc, Luc et Jean, grand in-4°, dans le Trésor de l'abbaye de Saint-Riquier, écrit sur deux colonnes en lettres d'or sur vélin pourpré très beau et très bien conservé.

« Les évangiles sont précédés d'un prologue général (1), d'une lettre de saint Jérôme au pape Damase, *novum opus,* d'une autre d'Eusèbe, *Carpiano fratri sic incipit ammonius quidem Alexandrinus;*

1. On sait qu'au moyen âge les livres des saintes Écritures étaient très souvent précédés de prologues, de préfaces, etc.

enfin, de dix canons ou concordances. Chaque évangile est précédé d'un prologue et d'un sommaire.

« Les titres des prologues et des évangiles sont en lettres romaines minuscules, le commencement des évangiles en lettres romaines majuscules mêlées de quelques lettres conjointes; les lettres grises sur fond d'or sont ornées de figures en couleur de trois natures, rouge, bleue et verte; le tout renfermé dans un encadrement. On voit, à la tête de chaque évangile, un tableau de l'évangéliste avec ses attributs.

« Le texte est une écriture caroline dans le goût du livre des évangiles de saint Médard de Soissons (1), si même elle ne le surpasse.

« Les mots sont séparés et les phrases séparées par des points et des points et des virgules, ce qui annoncerait le règne de Louis le Débonnaire.

« On croirait reconnaître la manière de teindre le vélin, qui était de mettre une feuille de vélin entre deux pièces de toile imbibées de cette couleur que l'on mettait sous la presse; en effet, plusieurs sont encore empreintes de la tissure de la toile.

« L'évangile saint Jean est fruste et finit à cette exclamation de saint Thomas : *Respondit Thomas et dixit ei Dominus meus et Deus meus* [fol. 188].

« Suit un cahier de vélin ordinaire de dix feuillets écrit aussi en lettres d'or avec les titres en lettres rouges; il comprend : *Breviarius lectionem evangelii anni circuli,* dont il n'y a qu'une page et demie écrite comme le texte sur le vélin pourpré; le reste est en caroline cursive... » [fol. 189 à 198].

Enfin, D. Grenier, qui a examiné ce Ms. avec un soin minutieux, a constaté ce que l'on peut voir encore aujourd'hui sur un certain nombre de pages que plusieurs personnes ont écrit leur nom avec la pointe d'une épingle ou *épiule*. En effet, on lit sur le recto du premier feuillet : « Jacobus de Louvencourt, 1618; Dominus Petrus Lefebvre, 1618; Marie Després »; — sur le recto du deuxième feuillet : « Antoine Lebrun, procureur à Corbie, 1627; Nicolaus Lefebvre; Marguerite Després, 1627; Jacobus de Louvencourt, 1619 »; — sur le recto du troisième feuillet : « Marguerite Després; Margueritte Lefebvre; Nicolaus Lefebvre, 1627; Laurent-Joseph Traullé, avocat, 1787; Amable Boucher, 1822 »; — sur le recto du quatorzième feuillet : « Fratres Petrus Lefebvre, 1618 », etc., etc. — De

1. Le savant Bénédictin nous paraît avoir agi fort prudemment en émettant son opinion d'une manière hypothétique quant à l'origine de ce Ms.; il avait vu l'évangéliaire de saint Médard de Soissons, dont l'exécution, très ressemblante avec celle de l'évangéliaire de Saint-Riquier, lui fit supposer qu'elles devaient être contemporaines; mais, en examinant ce dernier avec la plus grande attention, il n'est point douteux qu'il ne remonte aux dernières années du VIII[e] siècle.

quelques-unes de ces inscriptions, le savant Bénédictin croit trouver la preuve que ce Ms. « était entre les mains de ces personnes demeurant à Corbie pour lors. » Et, guidé par un sentiment d'amour-propre fort louable en faveur de sa ville natale, il ajoute : « Viendrait-il de Corbie ? » Ce à quoi répond M. Prarond : « Évidemment non. Le livre avait bien pu être prêté à l'abbaye de Corbie, mais il appartenait dès 831 à l'abbaye de Saint-Riquier. » — Nous ajouterons que, d'après une tradition constante, il était religieusement conservé par les moines, qui ne devaient le faire voir qu'à de nobles visiteurs; mais il y aurait une réserve à faire à propos des marques de vandalisme dont il porte l'empreinte et que nous avons signalées plus haut. En outre, les religieux ont toujours su le conserver intact à travers les âges et le sauver des pillages et des incendies qui ont ruiné et consumé bien des fois Saint-Riquier pendant le moyen age et les temps modernes.

Les caractères d'or employés sont ceux que Charlemagne avait prescrits dans ses capitulaires en ordonnant aux copistes « d'employer des caractères romains plus purs et non mélangés par le goût gothique; ces caractères prirent le nom de *carolins* ou *carolingiens*. » Ceux qui ont été employés pour ce Ms. sont des lettres onciales ayant environ et en moyenne six millimètres de hauteur.

Ce volume, auquel manquent quelques feuillets, en contient encore 188 en vélin pourpré très épais, et dix autres en vélin blanc, qui sont également écrits en lettres d'or ; leur conservation est parfaite, ce qui permet de lire le texte avec une grande facilité de la première à la dernière page; aucune altération sensible n'est à signaler, si ce n'est la couleur pourpre du parchemin qui est devenue fortement violacée en quelques endroits.

Au point de vue littéraire, comme l'a fait remarquer M. de Belleval, l'importance de cet Évangéliaire est presque nulle, puisque c'est une traduction latine des évangiles. Cette traduction « est précédée d'une préface dont l'auteur s'ingénie à prouver que les seuls évangiles de saint Mathieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean doivent être regardés comme dignes de foi; deux lettres de saint Jérôme au pape Damase, qui lui demandait une traduction latine des Écritures, suivent les premières pages. » A ce propos, M. de Belleval fait observer que ces deux lettres sont distinctes et qu'elles ont leur terminaison particulière, bien que les Bénédictins les aient réunies en une seule dans le tome II, p. 697 des *Œuvres* de saint Jérôme, publiées à Paris en 1623.

« Quant à la traduction latine (1), continue le même auteur, on n'y peut remarquer que de légères variantes avec les éditions modernes, et, encore, portent-elles presque toutes sur des transpositions,

1. Ou plutôt au texte de la traduction latine, puisque c'est simplement la *Vulgate*.

sur l'orthographe moderne, et l'emploi beaucoup plus fréquent du H annonce une connaissance plus approfondie de la langue hébraïque et une intention plus marquée de reproduire ses fortes aspirations. »

En tête du premier feuillet, on lit :

PROLOGVS QVATVOR EVANGE
LIORVM

Et sur la troisième ligne :

PLVRES

en grandes capitales; la première lettre de ce dernier mot est d'un dessin remarquable ; elle se compose d'arabesques entrelacées qui courent le long de la marge et vont en se rétrécissant par le bas pour former ensuite une courbe d'où émerge un bouquet formé de petites arabesques entrelacées, tandis que par le haut les arabesques forment sur la droite un cercle de la largeur de la première colonne, dans le milieu duquel se voit un lion d'or, gouaché de traits blancs, entouré d'arabesques plus grandes que celles de la lettre, également gouachées de traits blancs; ce lion a l'une des pattes posées sur le crochet formé par le cercle du P; il se retourne, la gueule toute grande ouverte; il est dans une attitude défensive; entre ses deux pattes de derrière passe sa queue, qui remonte ensuite du côté droit et dont l'extrémité forme une courbe; la partie supérieure du P est formée d'entrelacs en or qui occupent toute la marge; de ces entrelacs sort par le haut une tête d'aigle, or et vermillon; enfin le plein de la lettre et ses ornements sont or sur fond de vélin, ou fond d'or avec ornements sur vermillon et bleu d'azur.

Du 10e feuillet jusques et y compris le 16e, les deux côtés contiennent les dix canons, c'est-à-dire des tableaux destinés à montrer le rapport du récit de chaque évangéliste avec les récits correspondants des autres évangélistes. « Les pages qu'ils occupent, — dit M. de Belleval, dans une description que nous tenons à reproduire en entier, — sont toutes décorées d'édifices tétrastyles ou pentastyles.

« Les colonnes, longues et fort minces, peintes de diverses couleurs, à l'imitation des marbres, ont pour base un cône tronqué, évidé, d'une autre couleur que le fût de la colonne, et qui s'y joint par une espèce d'anneau ou boudin doré. Les chapiteaux semblent un souvenir éloigné du style corinthien, et sont garnis de deux ou trois enroulements de feuillages (peut-être d'acanthe) peints en or sur un fond d'autre couleur. Le tailloir, aussi doré, qui les surmonte, est d'une grande dimension.

« Les deux colonnes extérieures des quatre ou cinq dont se compose l'édifice soutiennent une arcade en plein cintre, dont l'épaisseur

est ornée de divers dessins, sur un champ varié lui-même de teinte à chaque page. Au-dessous de ce grand cintre, il s'en trouve autant de petits qu'il y a d'entre-colonnements, et chacune des colonnes extérieures supporte, outre la base du grand cintre, celle d'un petit qui s'élance du même tailloir. Quelques-unes des arcades offrent à l'intérieur une espèce d'ornement dentelé (1).

« Ces monuments figurés étaient-ils une imitation exacte de ceux que l'on construisait alors? Nous n'hésitons pas à le croire; tout doit le faire penser jusqu'au soin minutieux avec lequel le marbre (2) était copié par la peinture; et, surtout, parce que là ne se voient pas les arabesques et les décorations bizarres que l'on peut observer partout ailleurs où les objets représentés sont évidemment le fruit de l'imagination.

« Ce décor a dû être emprunté à un édifice religieux, car c'était aux églises alors que se montrait le plus la magnificence, et peut être la copie, soit d'un ornement intérieur, soit d'un portail, quoique au premier coup d'œil l'architecture en paraisse beaucoup plus légère que celle du style dit lombard et romain des VII^e^ et VIII^e^ siècles, mais sans s'en éloigner d'une manière trop prononcée par la coupe du cintre et la tournure des chapiteaux. »

Le recto du 17^e^ feuillet, bien que réglé et pointé, ne porte aucun caractère; c'est que le verso contient la première miniature, celle qui figure saint Mathieu (3).

Cette peinture, dont l'ensemble est gracieux, présente le premier évangéliste de face et assis sur un coussin reposant sur un large siège carré dont le dossier, semi-circulaire, est plus élevé que la tête du saint, mais il se trouve couvert dans le milieu par l'auréole de l'évangéliste; ce siège n'a point de barres d'appui pour les bras; le dossier est peint en vert; les montants sont formés d'oves peints en blanc alternant avec des globes d'or; le fond du traversin, qui n'est autre chose qu'un gros coussin, est formé de la couleur pourpre du vélin; il est rayé de barres transversales blanches, rayées elles-mêmes de barres vertes; les deux extrémités du coussin sont froncées d'or. La partie inférieure de ce siège est en bois plein dont le fond est jaunâtre et traversé dans toute sa largeur par deux doubles rangées de

1. C'est la première arcade seule qui offre à l'extérieur, et non à l'intérieur, cette espèce d'ornement dentelé.

2. M. de Belleval s'est trompé à propos de ces colonnes qui n'imitent point le marbre ; elles offrent un caractère byzantin dans certaines parties; elles sont de teintes différentes mais toutes pourvues de filets d'or et d'un dessin très riche; le bleu et le vermillon sont les deux couleurs dominantes; notons enfin que de ces quatorze canons aucun ne se ressemble.

3. Notons ici que les quatre évangélistes de ce Ms. ont été reproduits sur les piliers supportant la coupole de la chapelle du petit séminaire de Saint-Riquier par l'abbé Derguy, décédé vicaire de la paroisse Saint-Gilles d'Abbeville en 1880. — On a eu aussi le bon goût de placer dans cette chapelle les quelques débris d'une mosaïque antique que Charlemagne avait fait venir d'Italie pour orner le chœur de la chapelle de l'abbaye de Saint-Riquier.

lignes rouges; la partie supérieure, qui est plus large que la précédente, est ornée de feuilles d'acanthe peintes en vermillon; un tabouret ou plutôt une estrade à fond gris est placée au pied de ce siège; la base, peinte en vermillon, est décorée d'oves blancs séparés par trois traits verticaux de même couleur.

Saint Mathieu se trouve dans une espèce d'appartement dont la partie supérieure du mur est couverte de tentures tendues horizontalement sans former aucun pli; le fond de ces tentures est jaune et or avec bandes brunes et blanches. Le mur du fond s'élève jusqu'à la hauteur du chapiteau des colonnes; au-dessus est un demi-cercle, peint en bleu d'azur dont nous parlerons.

Saint Mathieu est vêtu d'une ample robe d'azur dont le bas est bordé d'or; un manteau pourpre, jeté sur son épaule gauche, passe sous son bras droit, s'enroule à sa ceinture et vient se développer en plis nombreux sur ses genoux écartés; les plis de ce manteau sont figurés par des lignes noires et peints de hachures or et blanc. « Ce costume, simple, et riche à la fois, dit M. de Belleval, rappelle le costume romain porté encore du temps de Karl, ou du moins n'ayant dans quelques parties de la Gaule narbonnaise subi que de légères altérations. »

Cet évangéliste tient la tête légèrement inclinée à gauche; son attitude est celle de la méditation; sa main gauche, dont on n'aperçoit que l'extrémité des doigts, est passée derrière un gros volume soutenu par une sorte de pupitre à fond blanc, encadré d'or, supporté par un seul pied formé de trois oves blancs alternant avec des globes à fond d'or ornés d'une étoile blanche à l'intérieur, — globes semblables à ceux des deux montants du dossier du siège.

L'avant-bras droit du saint est entièrement nu; il tient à la main un pinceau ou une plume qu'il plonge dans une sorte d'encrier doré reposant sur une espèce de pupitre soutenu par un fût très léger présentant six globes sur sa hauteur; ce fût est surmonté d'un chapiteau ayant quelque ressemblance avec le fût corinthien.

Chaque évangéliste a son symbole, dont la représentation ne fut guère adoptée qu'au v^e^ siècle; les opinions varient quant à la signification de ces symboles. Saint Mathieu a pour signe emblématique un homme; dans notre Ms., on le voit au-dessus du saint; il a, comme ce dernier, la tête entourée d'un nimbe doré; il est vu à mi-corps; sa robe est de la même couleur que celle de saint Mathieu, et son manteau, d'une couleur plus claire que celle de ce dernier, est aussi jeté sur son épaule gauche et vient ensuite s'enrouler à la ceinture. Les ailes de l'homme sont éployées; elles sont d'une couleur approchant le ton du vélin, mais un peu jaunâtre; la partie supérieure est bordée d'or; il a les bras étendus et laisse voir ses avant-bras nus; il tient dans les mains les deux extrémités roulées d'une banderole de même

ton que le vélin, tandis que les extrémités de celle-ci sont dorées; on y lit ces mots en lettres blanches :

⊢⊣ ⊢⊣
LIBER GENERATIONIS IHV XPI FILII
DAVID FILII ABRAHAM

L'encadrement de cette miniature se compose de deux colonnes peintes en vert, bordées de chaque côté d'une large bande d'or; le socle, gris et bleu pâle, est orné de bandes transversales blanches et d'un pointillé de même couleur; il repose sur une base à fond d'or avec postes en vermillon, et il est surmonté d'un boudin à fond d'or également orné de postes en vermillon; l'astragale présente la même exécution que le boudin et la base; quant au tailloir, il est aussi sur fond d'or avec postes en vermillon d'une autre forme que les précédentes. Le chapiteau, ressemblant beaucoup au chapiteau corinthien, laisse voir trois enroulements de feuilles d'acanthe peintes en rose, rehaussées de blanc et de filets d'or d'une très grande richesse.

Du tailloir de chacune de ces deux colonnes s'élève un arc en plein cintre décoré d'arabesques, imitant la mosaïque et de couleurs alternant, bleue, rouge, verte; il est bordé d'or sur ses deux parties latérales, qui sont ornées de dessins divers; ce plein cintre se détache sur un fond extérieur en or mat.

Une palmette blanche s'échappe extérieurement du tailloir de chacune des colonnes de l'endroit où l'arc prend naissance, et, du sommet de ces palmettes, qui s'enroulent gracieusement, part une branche de rosier, dont les feuilles sont dorées et rehaussées de blanc. Dans chacun des triangles formé par le plein cintre sur son champ carré, dont le fond est d'or mat, on voit deux paons qui se font face et tiennent dans leur bec un rameau au feuillage rouge. Le paon, on le sait, joue un certain rôle dans l'iconographie chrétienne; d'après quelques écrivains mystiques, il symbolise le prédicateur par l'éclat de sa voix; il exprime les désirs qui font aspirer au ciel par l'azur de ses ailes; la longueur de sa queue est une image de l'éternité, de la vie future, et, enfin, les yeux semés sur cette queue indiquent la vigilance.

Les appréciations émises sur cette miniature sont différentes; voici d'abord ce qu'en a dit M. de Belleval : « On est frappé, en considérant cette miniature, de la grande et réelle différence qui existe entre l'exécution des figures et celle des arabesques. Ces dernières ont autant de grâce et de finesse que les autres de sécheresse et de grossièreté. Aucune étude d'anatomie ne s'y montre; les formes sont grêles, allongées; les articulations, raides et anguleuses; il n'y a plus là l'admirable dessin matérialiste des anciens, et il n'y a pas encore le pur et suave idéalisme des XII^e^ et XIII^e^ siècles, quoique la tête mélancoliquement penchée du disciple de Jésus fasse vaguement penser à

l'école byzantine que rappelle aussi l'auréole d'or sur laquelle elle se profile vivement et nettement. »

L'appréciation qu'en a faite le Dr Rigollot est moins rigoureuse : « Il suffit, dit-il, de jeter les yeux sur la figure de ce saint Matthieu pour y reconnaître un grand style; mais il en est de ce dessin comme de la plupart de ceux dus à cette école, son mérite est dans l'ensemble plus que dans les détails, qui manquent de correction et de vérité ; cette miniature est d'ailleurs une des plus belles que nous connaissions de cette époque, et elle offre un excellent spécimen de l'art byzantin. » Et le même auteur ajoute en note : « On peut lui comparer les figures de l'évangéliaire de saint Médard de Soissons, manuscrit écrit pour Charlemagne, ou, suivant une autre indication, donné par Louis le Débonnaire et conservé à la bibliothèque du roi, (reproduites dans le magnifique ouvrage de M. le comte Auguste de Bastard, intitulé : *Peintures des manuscrits)*, et celles de l'évangéliaire de la bibliothèque de Trèves, autre manuscrit connu sous le nom de *Codex aureus*, donné par Ada, fille de Pépin et sœur de Charlemagne. Toutes ces miniatures sont dans le même style, mais me paraissent moins belles que celles du manuscrit d'Abbeville (1). »

L'évangile selon saint Mathieu commence au recto du 18e feuillet ; l'encadrement de cette page est composé de palmettes sur fond pourpre et azur avec ornements blancs ou jaunes et filets bleus, vermillon et or; aux quatre angles se trouve une espèce d'ove d'azur; à l'intérieur de ces quatre oves, gravement endommagés, on remarque un petit personnage, peint en noir, qui se tient debout. Aux coins de l'encadrement, la bande se termine par un carré grec qui est d'azur et d'or rehaussé d'un filet de vermillon.

A l'intérieur de cet encadrement se trouve le commencement de l'évangile selon saint Mathieu, écrit en capitales romaines de diverses hauteurs :

INCIPIT EV
ANGELIVM
SECVNDVM
MATTHEVM
LIBER
GENE
|-|-|
RATIONIS IHV
|-|-|
XPI FILII DAVID
FILII ABRAHAM

1. V. *Mém. de la Soc. des Ant. de Pic.*, t. III, p. 301 ; V. aussi Rigollot, *Hist. des arts du dess.*, t. II, p. 41.

TAYLOR INST.
OXFORD

La première lettre du mot *Liber* ressemble à peu près par sa forme à un hameçon; cette lettre, bordée de chaque côté d'une bande d'or, — bordée elle-même d'une ligne blanche, — se compose d'arabesques de différentes couleurs : vermillon, bleu d'azur, vert et pourpre. Cette lettre est agréablement décorée par trois petits médaillons peints sur fond d'or; M. de Belleval a cru voir avec assez de raison, dans le médaillon supérieur, Dieu le père; dans le médaillon inférieur, la Vierge, et, dans le médaillon intermédiaire, Jésus; la tête de ces trois personnages est entourée d'un nimbe et la tête de Jésus porte en outre une couronne; ils ont tous les trois les yeux tournés vers la gauche. La peinture a conservé tout son éclat, et se trouve intacte, excepté pour le médaillon de la Vierge, où la couleur s'est écaillée à l'endroit de la bouche, ainsi du reste que l'avait déjà constaté M. de Belleval en 1836.

La partie supérieure de cette lettre est ornée d'arabesques qui prennent un plus large développement et qui diffèrent de celles du corps de la lettre; au milieu du bouquet qu'elles forment, on remarque deux oiseaux affrontés; quant à la partie inférieure, elle est composée d'un plus large bouquet d'enlacements byzantins. Enfin plusieurs feuilles d'ornements en or, rehaussées de vermillon, accompagnent cette lettre.

L'évangile de saint Mathieu se termine au verso du folio 63; au feuillet suivant se voit le prologue de l'évangile de saint Marc, — prologue qui occupe 2 ff. 1/2.

Le verso du 66e feuillet présente la peinture de saint Marc; l'ensemble est à peu près le même que celui de la miniature précédente; il n'y a de différence que dans les détails et dans les couleurs; mais ces dernières sont beaucoup plus écaillées. Les colonnes, au lieu d'être vertes et jaunes, sont bleues et blanches; elles supportent un cintre couvert de feuillages et de fleurs de différentes couleurs, et bordé extérieurement d'une grecque peinte en blanc. A la naissance et au sommet de ce cintre, on voit trois petits médaillons; les figures de ceux des deux extrémités, qui ressemblent assez à des athlètes, sont peintes en noir et se détachent sur un fond minium; celle du sommet se détache en rouge sur un fond blanc; M. de Belleval croyait y voir, par la pose de ce petit personnage, une Diane chasseresse antique, de même qu'il pensait apercevoir sur le fond un vestige d'arc presque entièrement effacé. Les deux oiseaux posés sur le cintre ne sont plus des paons, mais des pintades, tenant aussi un rameau dans leur bec. Du tailloir de chaque colonne part une palmette qui se recourbe et supporte une branche chargée de feuilles et de fleurs. L'espace formé par le cintre ne laisse plus apercevoir que quelques traces du bleu d'outremer dont il était recouvert; il renferme l'attribut symbolique de saint Marc : un lion ailé dont la tête est entourée d'une auréole d'or; il n'est vu

qu'à mi-corps et tient de ses griffes puissantes un volume ouvert sur les deux pages duquel on lit :

INITIVM	SCRIPTVM
EVANGELII	EST IN
IHV XPI	ESAIA
FILII DI	PROPHETA
SICVT	ET CETERA

Au-dessous, dans une espèce d'appartement dont le mur est tendu d'une étoffe verte à filets transversaux jaunes et blancs, on voit saint Marc assis dans la même position que le premier évangéliste. Le fauteuil a aussi la même forme; il est recouvert d'une draperie brun clair à gros plis; le haut du dossier présente de chaque côté une tête de lion lampassée; le coussin, peint en vermillon, est garni d'une bande d'étoffe d'or; le marchepied est plus ornementé que celui du fauteuil de saint Mathieu; il est sur fond vermillon avec bandes d'or et filets noirs; les bandes d'or sont agrémentées de postes et autres ornements blancs. D'après le peu de peinture qui reste de la robe du saint, on peut voir qu'elle était bleue d'azur avec bande d'or ornementée de postes peintes en blanc. Le manteau, placé de la même manière que celui de saint Mathieu, est d'une nuance plus foncée; ses pieds, chaussés de sandales, laissent voir les courroies; sa main gauche est appuyée sur le haut d'un livre qu'il soutient sur le genou gauche, tandis que de la main droite il plonge une plume dans une sorte d'encrier posé sur un pupitre ressemblant exactement à celui qu'a saint Mathieu.

Au recto du folio 67 commence l'évangile selon saint Marc; le fond de cette page qui est gracieusement enluminée, est vert dans sa partie inférieure, tandis qu'il est resté de la couleur du vélin dans sa partie supérieure. L'encadrement ressemble assez à celui de la première page de l'évangile de saint Mathieu : palmettes sur fond pourpre et bleu d'azur, filets d'or, de vermillon ou bruns; les palmettes pourpres sont restées seules à peu près intactes.

Toute la beauté de cette peinture est dans la première lettre du mot *Initium*. Le contour est formé par une bande d'or entourée d'un filet de minium; l'intérieur, qui est d'azur à larges bandes d'or, porte des arabesques de couleurs diverses entrelacées. Cette lettre se trouve élargie aux deux extrémités et dans le milieu en forme de cercles pour contenir trois médaillons; celui de la partie supérieure représente la Vierge; celui du milieu, Dieu le père; celui du bas, Jésus; l'auréole des deux derniers est de couleur brun foncé, mais celui de la Vierge est d'or; autour de ces auréoles on remarque des dessins qui varient

de l'une à l'autre. La conservation de ces trois médaillons est intacte.

De chacune dès deux extrémités de la première lettre du mot *Initium* sortent de larges arabesques qui s'étendent jusqu'à la bordure du feuillet; de l'extrémité supérieure, il en sort une tête d'aigle de chaque côté; de l'extrémité inférieure, où les arabesques sont plus larges, il s'en échappe deux belles palmes qui remontent jusqu'à la hauteur du médaillon du Christ.

L'évangile selon saint Marc se termine avec la première colonne du recto du 96e feuillet; avec la seconde colonne de cette page commence l'indication des chapitres de l'évangile selon saint Luc, — indication qui se termine au verso du 100e feuillet.

Le recto du folio suivant ne contient aucun caractère, mais sur le verso se trouve une peinture figurant le troisième évangéliste. L'encadrement présente, à peu de différence près, la même disposition que ceux des deux peintures précédentes; on y retrouve en effet les deux colonnes latérales surmontées d'une sorte de chapiteau corinthien doré; autour de ces colonnes s'enroule en spirale une bande dorée ornée de dessins blancs. Du tailloir part un arc en plein cintre bordé d'une bande d'or avec dessins blancs sur les deux côtés et offrant à l'intérieur une série de palmettes en minium rehaussées de blanc; aux deux extrémités et au sommet de cet arc se voient trois cartouches vides qui sont restés de la couleur du vélin. Sur le cintre sont placés deux oiseaux tenant un rameau dans leur bec.

Le demi-cercle formé par le plein cintre a été restauré et peint en bleu pâle; il contient le symbole de saint Luc : un bœuf ailé, la tête entourée d'une auréole, tenant dans sa gueule une banderole enroulée aux deux extrémités et entourée d'une bande d'or; elle porte ces mots en lettres d'or qui se détachent sur un fond bleu :

⊢I
QVO QVIDEM MVLTI CONATI SVNT

Le mur de l'appartement dans lequel se trouve l'évangéliste est de deux tons et paraît aussi avoir été repeint.

Saint Luc, vu de trois quarts, est assis sur un large fauteuil tourné de côté dont le dossier, recouvert de draperies d'un ton verdâtre, est garni de deux colonnes dorées surmontées d'un globe du même ton orné d'un pointillé blanc. Le tabouret, — sur lequel reposent les pieds du saint, chaussé de sandales, — présente la même décoration que le bandeau supérieur et le bandeau inférieur du siège : arabesques blanches sur un fond d'or. Quant au coussin, on n'en voit qu'une extrémité; il devait être pourpre et porte encore un pointillé de minium; il est entouré d'une large bande d'or garnie d'arabesques en minium et en blanc, et d'un filet noir sur les côtés extérieurs.

Saint Luc a la tête tournée à droite mais légèrement inclinée sur le côté gauche; il tient un livre ouvert, reposant sur ses genoux; sa main gauche, appuyée sur la colonne du dossier de son siège, repose sur le haut de ce livre et le maintient ouvert; la main droite tient une plume, ce qui permet de supposer que l'évangéliste se dispose à écrire; l'artiste moderne qui a repeint cette miniature en partie a doté de deux fermoirs le livre que tient saint Luc.

M. de Belleval a été le premier à découvrir la restauration dont nous venons de parler, ce qui lui a fait dire qu'une « main malhabile a gâté ce qu'elle voulait réparer »; parlant de saint Luc, le même auteur dit : « Sa robe est bleue, et le manteau, d'un minium éclatant qui suffirait à lui seul à trahir l'ignorance du restaurateur, car cette couleur employée pure, est si lourde, si intense, et d'une telle crudité de ton qu'on ne peut s'en servir que pour des détails de peu d'étendue, les ombres n'étant pas suffisantes pour l'animer ou pour la rompre.

« C'est ce qui avait été parfaitement compris par les *miniatores* et les *rubricatores,* aussi n'en faisaient-ils usage que pour de petites parties et pour relever les autres teintes par un vif contraste obtenu au moyen de minces filets de cette couleur ; et, ceci, oublié par celui qui a retouché la miniature, produit le plus déplorable effet. »

Malgré son caractère archaïque, — de même que les deux peintures précédentes, — celle qui figure saint Luc offre beaucoup d'expression; elle est largement dessinée, et l'artiste qui l'exécuta n'était point sans talent. Un examen attentif nous a fait supposer que ces diverses miniatures ne sont point dues à la même main, bien qu'elles soient toutes dessinées avec la plus grande finesse; cette différence d'exécution se remarque moins bien dans l'ensemble que dans les détails.

L'évangile selon saint Luc commence au recto du folio 102e; la décoration de cette page mérite d'attirer les regards des amateurs.

Le fond des ornementations qu'a reçues cette page est celui du vélin. L'encadrement se compose de deux colonnes dont le fût a été peint en bleu d'azur, mais cette couleur a entièrement disparu; autour de chaque colonne s'enroule en spirale une bande d'or chargée d'arabesques blanches; les chapiteaux ont trois rangées de feuilles; un arc part du tailloir et contient à l'intérieur une série de palmettes alternant avec un ornement en forme de champignon du minium le plus brillant; deux oiseaux délicatement exécutés, peints en blanc et tenant dans leur bec un rameau de même couleur, se trouvent dans le triangle doré formé par le cintre dans son champ carré; ce dernier est entouré d'un large filet jaune.

On lit sur cette page :

INCIPIT EVANGELIVM SECD LVCAM

QVONIAM QVIDEM MVLTI CONATI SVNT ORDINARE

La première lettre du mot *Quoniam,* qui a des proportions énormes, occupe le milieu de la page et s'étend d'une colonne à l'autre; M. de Belleval en a fait une bonne description que nous lui emprunterons :

« La partie inférieure de ce caractère, gracieusement courbée en S couché, présente les mêmes dispositions ornementales que l'autre, et la description de celle-ci suffira.

« La partie supérieure, arrondie en O, est formée d'arabesques de minium tranchant sur le fond pourpre du vélin, et enfermée dans deux cercles d'or. L'intérieur de la lettre est garni d'autres arabesques plus grandes, du milieu desquelles se détachent en caractères romains les deux premiers mots de l'évangile de saint Luc.

« Deux têtes sont peintes dans l'épaisseur latérale de l'O; celle de gauche est d'un vieillard; celle de droite, d'une femme, ou plutôt, d'un très jeune homme.

« Dans le médaillon qui contient la figure du vieillard, et à sa gauche, on distingue sur trois lignes des caractères presque effacés; on n'y peut lire que :

A C

L A

R

A sa droite on croit voir également des restes de lettres.

« L'autre médaillon en offre aussi des vestiges, mais tout à fait illisibles.

« Ces lettres suffisent bien, selon nous, pour faire regarder les têtes comme des portraits, et non plus comme des types sacrés. Une seconde circonstance vient encore fortifier notre opinion, c'est l'absence de dorure sur le champ du médaillon; il est bleu ici, tandis que dans ceux dont nous avons parlé déjà, et où il est impossible de ne pas reconnaître Dieu, Jésus et Marie, le fond est constamment en or, c'est-à-dire formant l'auréole, marque distinctive de la divinité, ou, au moins, d'une condition surhumaine.

« Que sont donc ces portraits? — se demande M. de Belleval. — Ici ne peuvent s'élever que des suppositions; est-ce Angilbert et Berthe? Est-ce Karl-le-Grand? Mais il aurait une couronne; nous n'osons essayer de le deviner, et malheureusement cette question demeurera probablement toujours insoluble, car les matériaux manqueront pour la résoudre. »

Les folios 151 et 152 contiennent l'exposé et les chapitres de l'évangile selon saint Jean. Le recto du 153e feuillet n'a reçu ni caractère ni peinture, mais le verso contient la quatrième miniature, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine : le vélin est troué en plusieurs endroits; les

couleurs sont ternies ou écaillées sur presque toute la surface. Cette vignette représente le disciple bien-aimé du Christ. L'encadrement a la même disposition que les trois miniatures précédentes : deux colonnes latérales surmontées d'un arc en plein cintre ; le fût de ces colonnes a été peint en vert ; les chapiteaux, plus riches que ceux de la miniature précédente, offrent également trois rangées de feuilles.

On ne voit plus d'oiseaux dans les triangles découpés par l'arc sur son champ carré : ils sont remplacés, à gauche, par une sorte de coupe ou calice d'or sur fond vert, et, au-dessous, une palme d'or ; à droite, un vase d'or à deux anses, au-dessous duquel on remarque également une palme de même couleur. M. de Belleval conjecture sans trop s'y arrêter cependant que ce vase pourrait représenter le Saint-Graal, cette relique mystérieuse du Christ dans laquelle il aurait bu, ou que d'autres auteurs supposent avoir contenu l'agneau pascal dans la dernière cène de Jésus avec ses disciples.

Le fond du demi-cercle formé par l'arc est peint en violet ; on y voit une sorte de feuillage formé par une teinte de même couleur, mais plus foncée ; il contient le signe symbolique de saint Jean, qui est l'aigle ; une auréole d'or, bordée d'un pointillé blanc sur un cercle noir, lui entoure la tête ; ses ailes éployées, d'une teinte jaunâtre, comme celle du corps, sont bordées d'or à la partie supérieure, et les plumes de la partie inférieure sont peintes en vert ; il tient dans ses serres une banderole dont les extrémités enroulées retombent en avant ; cette banderole porte les mots suivants qui se détachent en caractères rouges sur un fond blanc mat :

IN PRINCIPIO ERAT VERBVM

Saint Jean est assis de face sur un large fauteuil placé dans une espèce d'enfoncement pratiqué dans le mur de l'appartement où il se trouve ; le haut du dossier est différent de celui des autres évangélistes, car il forme deux quarts de cintre ; les montants sont formés d'oves peints en vert alternant avec des cercles d'or ; la tapisserie recouvrant le dossier est brun foncé, de même que le bas du fauteuil et l'estrade sur laquelle sont posés les pieds de saint Jean, qui est chaussé de semelles attachées par des courroies.

Le coussin sur lequel il est assis est d'un brillant minium ; une bande d'or, chargée de dessins blancs, l'entoure près de chacune des deux extrémités.

Le disciple bien-aimé est vêtu d'une robe verte, mais qui a dû être bleue primitivement, car cette miniature nous paraît avoir été restaurée postérieurement dans plusieurs de ses parties ; un manteau doré, jeté sur l'épaule gauche de l'évangéliste, vient s'enrouler autour de

la ceinture et s'étale sur les jambes. Saint Jean tient sur ses genoux un livre tout grand ouvert sur lequel on lit :

IN PRIN CIPIO
ERAT VERBV
ET VER BV ERAT
APVD DM

La main gauche du saint soutient le haut de ce livre, tandis que la main droite est levée et semble vouloir bénir.

Sur le verso du 154e feuillet, on lit :

INCIPIT EVANG SECD JOHA

IN PRINCIPIO

ERAT VERBVM

ET VERBVM

ERAT APVD DM

ET DI ERAT VER

BVM HOC ERAT

IN PRINCIPIO

APVD DM

La décoration de cette page est loin de ressembler à la première page des trois autres évangiles : ici, nul encadrement ; une seule lettre est ornée, et d'une manière fort modeste : c'est la première lettre du mot *In (principio)* ; en présence de cette décoration si simple, M. de Belleval s'est demandé avec raison si ce n'était pas « un symbole de l'humilité de l'apôtre doux et simple par excellence, » qui avait porté le miniaturiste à faire si peu pour cette page.

La forme de la lettre illustrée est celle de notre J moderne ; « l'intérieur est rempli d'arabesques et d'une sorte de méandres multicolores ; la tête et le pied arrondi sont terminés par un bouquet d'arabesques plus grandes suivant la loi qui paraît présider invariablement au décor de ces caractères. »

En terminant la longue description d'un manuscrit qui est le principal ornement de la Bibliothèque d'Abbeville, nous ajouterons que

depuis qu'il est entré dans ce dépôt il n'en est sorti que deux fois, la première en 1860 : il figura à l'exposition de la Société des Amis des Arts d'Amiens; la seconde, en 1882 : il tint une place d'honneur à l'exposition de l'Union centrale des Arts décoratifs; c'est à l'initiative éclairée de M. Léopold Delisle, l'éminent Directeur de la Bibliothèque Nationale, que les amateurs ont pu admirer ce précieux volume au Palais de l'Industrie, à Paris.

N° 1 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837.

5

EPISTOLÆ B. PAULI APOSTOLICÆ, CUM COMMENTARIIS.

Vél.; 105 ff.; XII^e^ siècle ou commencement du XIII^e^; capitales et initiales ornées à l'encre rouge, bleue ou verte; Ms. à 2 col., réglées au crayon de plomb; pointé sur les marges; fort bonne exécution calligraphique; le texte des épîtres est en plus gros caractères que les commentaires ; demi-rel. ; 350 millimètres sur 243.

Ce volume, d'une bonne conservation, est incomplet : il y manque le commencement et la fin; il ne contient ni les épîtres aux Romains ni les épîtres aux Corinthiens; il commence par ces mots du chapitre VI des épîtres aux Galates : « Itaque jam non est servus sed, sed filius... »; et il se termine par ces mots du chapitre XII des épîtres aux Hébreux : « Et gressus rectos facite pedibus vestris : ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur. »

N° 18 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837.

6

EPISTOLARIUM.

Vél.; 137 ff.; XV^e^ siècle; rel. en veau, plats en bois; très dégradé et peu remarquable; 200 millimètres sur 150.

N° 6 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837.

7

Missale Noviomense.

Vél.; 220 ff.; XIV^e^ siècle; 45 lignes à la page sur 2 col., réglées au crayon de plomb; initiales ornées à l'encre rouge ou bleue avec festons courant le long des marges; plain-chant; quelques miniatures sur fond d'or mais très détériorées; reliure en veau fauve; 200 millimètres sur 140.

Ce Ms., dont la fin manque, s'arrête au feuillet 226, mais il y manque aussi les feuillets 140, 141, 168, 169, 172 et 221. — On lit au verso du folio 70 : « Ce present liure apartient a Adrien Picard clerg de Blangy soub Poix faict le vingt sixiesme jour de januier mil six cens soixante et dix sept. Qand il viendra a estre perdu il nauront qua me le faire sauoir je luy donneray bon vin et quelque chose auecq. »

Un calendrier en latin, à l'encre rouge, noire et bleue, occupe les feuillets 142 à 144; il contient un très petit nombre de noms de saints.

Provenance inconnue; entré à la Bibliothèque depuis la publication du Catalogue de 1836-1837.

8

Pontificale Ambianense.

Vél.; 134 ff.; XIV^e^ siècle; gros caractères; 13 lignes à la page, réglées au crayon de plomb; initiales ornées avec arabesques courant le long des marges; capitales peintes en bleu ou en vermillon; titres rouges; bien conservé; rel. pl.; 245 millimètres sur 185.

Ce volume, qui porte sur le dos le titre qu'on vient de lire, paraît n'être que la partie du rituel relative aux bénédictions; il contient au commencement certaines cérémonies de la Semaine-Sainte : l'absolution du Jeudi-Saint; la bénédiction de l'eau du Samedi-Saint, notée en plain-chant; les cérémonies du baptême; l'administration de l'Ex-

trême-Onction; les cérémonies de l'enterrement; la bénédiction d'une cloche, d'un puits, des pèlerins, etc.

N° 4 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Valloires.*

9

Rituale Ambianense.

Vél.; 219 ff.; xv^e^ siècle; 22 lignes à la page, réglées à l'encre noire; initiales rouges ou bleues; titres rouges; plain-chant; 195 millimètres sur 140.

Une note de 1790 se trouve en tête et fait supposer que ce volume a appartenu à l'église Saint-Georges d'Abbeville; une autre note le donne, par erreur, comme étant de l'année 1120.

Provient de l'abbaye de Valloires.

10

Breviarium Ambianense.

Vél.; xv^e^ siècle; deux paginations : la première contient les ff. prél. A — H + 144 ff., et la seconde, 168 ff.; 2 col., 29 lignes à la page, réglées à l'encre rouge; lettres de couleurs; initiales ornées; vignettes; rel. très dégradée; plats en bois; 210 millimètres sur 150.

Le titre qu'il porte est ainsi conçu :

Breuiarium‖ insignis eccle‖siæ et diocesis Am‖bianensis,‖ pars Hyemalis.‖ Ad Magistrum‖ Johannem Goretiū‖ presbiterum ecclesiæ pa‖rochialis btǣ Mariæ de‖ Castro curionē in vrbe‖ Abbauillæa attinet‖ 1580. — Ce titre a été ajouté postérieurement.

La première partie contient le propre du temps, et la seconde, le commun du temps et des saints avec le propre des saints. — On lit sur la seconde page de ce Ms. : « Je suis a Jehan Goret p̄bre cure de legl̄e nr̄e dame du chastel en la ville dabbeuille diocese damyens. 1580. »

Il y a dans ce Ms. quelques miniatures assez finement exécutées;

des encadrements, présentant des fleurs, des fruits, des paons et des papillons, accompagnent ces miniatures; celle du premier dimanche de l'Avent (f. 1), (H. : 0,065; L. : 0,050), représente le *Fils de l'Homme dans les nues*, tenant le sceptre d'une main et de l'autre main une couronne; au premier plan, un ange le fait voir à cinq personnages; au second plan, une ville; au-dessous de cette miniature se trouve une lettre ornée. — La miniature du jour de Noël (f. 19), (H. : 0,080; L. : 0,050), représente la *Nativité de Jésus-Christ.* — La miniature de l'Épiphanie (f. 41, v°), (H. : 0,045; L. : 0,050), montre l'*Adoration des Mages;* — celle du jour de Pâques (f. 106, v°), de mêmes dimensions que la précédente, est moins bien exécutée; mais celle de saint André (f. 91 v° de la seconde pagination) (H. : 0,055; L. : 0,050), est fort remarquable.

Un calendrier en latin occupe les folios 139 à 144; les indications hagiologiques sont complètes.

On lit sur la garde : « Il faut faire voir ce livre à Messieurs les chanoines d'Amiens, » et sur le titre : « Bon faict devant l'impression; » ces deux inscriptions sont de la même main et paraissent être du XVII^e siècle.

N° 5 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Valloires.*

II

Ordinarium Ambianense.

Pap.; 158 ff.; XVI^e siècle; rel. pl.; 190 millimètres sur 104.

Ce Ms., qui n'offre rien de curieux, sauf quelques traits de plume figurant des monstres, a été donné à l'église de Viefvillers en 1530 par Descousu, prêtre, comme on le voit en effet sur le verso du 7^e feuillet : « Je sire Jehan Descousu escripuain de che present liure en fain *(sic)* don a leglise de Viefuiller affin que lez clers qui point de ordinaire ne aront point puissent recouurer leurs offices de long lannee lesquelz clers se il leur plaist donront au poure Descousu et a ses amys trespasses vng de profundis pour alegir sa poure ame et de ses amys trespasses. Et prie que on garde ledit liure le plus longuement que on porra et fust donne le premier jour daoust de lan [M] V^c trente. »

On trouve les noms de quelques clercs de Vieuville, Vieuviller ou Viefviller : Jehan Gerard, de Domelier, clerc de 1581 à 1583; Michel le Caille, clerc en 1593; Dagobert Descousu, clerc en 1640; Charles Paillart, clerc en 1710.

N° 8 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Valloires.*

12

Livre d'heures.

Vél.; 181 ff.; fin du XIV^e^ siècle; 20 lignes à la page, réglées à l'encre; très dégradé; plusieurs ff. et vignettes coupés et lacérés; couverture enlevée; 150 millimètres sur 100.

Un calendrier, écrit en rouge et noir, et présentant un certain nombre de jours sans aucune indication hagiologique, occupe les douze premiers feuillets; le recto de chaque feuillet contient en bordure une occupation champêtre se rapportant au mois, et le verso, le signe du Zodiaque correspondant.

Ces peintures sont enchâssées dans un rectangle coupant la bordure en deux parties égales; le rectangle inférieur contient des ornements semblables à ceux du recto et du verso, mais variant d'un feuillet à l'autre.

A la fin de chaque mois, il y a un quatrain à l'encre rouge.

JANVIER

En januier que les Roys venus sont
Glaume dit Fremin morfont
Anthoin boit le jour vi cent foiz
Polus en sont tous ses doys.

FÉVRIER

Au chandelier agathe beut.
Mais le vin si fort lesmeut.
Quel. tua. pres. daussi.
Pierre Mathias aussi.

MARS

Aubin : dit que mars est prilleux.
Cest mon fait gregoir il est feux.
Et tout prest a donner des eaux.
Marie dit il est caux.

AVRIL

En auril ambroise sen vint.
Droit a leon la se tint.
En son temps estoit en balle.
George marchant de godalle.

MAI

Jacques Croix dit que Jehan et moy.
Nicolas dit il est vray.
Hōnores sont saiges et sotz.
Carmes augustins et bigotz.

JUIN

En juing a len bien souuent.
Grant soif ou barnabe ment.
En son temps fut prins com lerres.
Damp Jehan eloy et dāp pierres.

JUILLET

En juillet martin se combat.
Et du benoitier saint vaast bat.
La survint marquet magdelain.
Jac. marc. dor. anne et germain.

AOUT

Pierres et os on gectoit.
Apres laurens qui bruloit.
Marie lors se print a braire.
Berthelemy fait jehan taire.

SEPTEMBRE

Gilles a ce que tu vois.
Marie toy se tu me croix.
Et prie des nopces mathieu.
Son fils fremin cosme micheu.

OCTOBRE

Remys sont francoys en vigueur.
Denis nen est pas trop asseur.
Car luc est prisonnier a han.
Crespin et Symon a quaen.

NOVEMBRE

Sains mors sōt les gēs bien enrez.
Com dit martin du biez.
Aussi fait porrus de millan.
Clement katherain et. satan.

DÉCEMBRE

Eloy fait barb. a colart.
Marie crye luce art.
Dont en grant yre thomas meut.
De noe. Jehan. Innocens fut.

Les neuf grandes miniatures qui sont restées se trouvent dans un état de détérioration des plus fâcheux; toutefois, les encadrements sont mieux conservés; leur ornementation est très variée; des rinceaux et des fleurs se combinent avec la faune et les grotesques; les petites miniatures, moins nombreuses, sont accompagnées d'un ornement en bordure; des centaines d'initiales en or sur fonds variés décorent leur texte. Les vandales qui ont mutilé ce volume ont enlevé tantôt la bordure, tantôt la miniature.

On lit au recto du folio 89 : « Ces seure appartien à Anne Duual; » cette écriture paraît être du XVII^e siècle.

Provenance inconnue.

13

LIVRE D'HEURES.

Vél.; 158 ff.; XV^e siècle; 18 lignes à la page, réglées à l'encre rouge; rel. en veau gaufré; fermoirs enlevés; semis de fleurs de lis sur les plats; couverture très dégradée; 170 millimètres sur 110.

Il se compose de plusieurs cahiers de livres d'heures, imprimés ou manuscrits; en tête se trouve un calendrier en français, à l'usage du diocèse d'Amiens; puis vient un cahier imprimé en deux couleurs, rouge et noire (16 pages); c'était un livret dont on se servait pour apprendre aux enfants à lire; il commence par un *a b c*, et contient plusieurs prières en latin et en français; nous rapporterons quelques-uns des commandements de Dieu, bien différents par la forme de ceux d'aujourd'hui; on remarquera aussi l'interversion des sixième et septième commandements.

LE PREMIER COMMANDEMENT

Croy en vn Dieu tant seulement
Et laime plus que rien au monde :
Et ton prochain benignement,
Car ton salut tout y redonde.
. . . . . .

LE TIERS

Es dimenches et es grans festes
Labeur terrien ne feras,
Ne ta famille, ne tes bestes.
Mais a seruir Dieu te rendras.
. . . . . .

LE SIXIESME

Larron ne seras ne pillart.
Le bien daultruy ne retiendras
Sans son conge, ou a la hart
Et au gibet d'enfer penderas.

LE SEPTIESME

Le faict charnel naccompliras
Par faict ne par attouchement
Hors mariage, ou tu yras
Au feu denfer a demnement.
. . . . . .

LE NEUFIESME

La femme ne désireras
De ton prochain, fille ou ancelle :
Ne point ne la conuoiteras
Par mal plaisir, soit laide ou belle.
. . . . . .

Les heures manuscrites commencent par le psaume *Miserere mihi Domine;* le verso du 18e feuillet contient une miniature représentant le pape officiant au moment où le Christ lui apparaît avec tous les instruments de sa Passion ; on lit au recto du feuillet suivant : « Au tamps que saint gregoire estoit pappe de rome et quil estoit en leglise que on appele paradeos. et sacrifioit et celebroit messe. lui apparu nre segneur en ceste samblance. et pour le grand ioye quil en eust. quand il le vit en ceste figure. il ottria a tous et a toutes, qui contris et repentas de tous leurs pecquies le salueront a genous tant de fois qui diront. v. fois le patenostre et le ave ma tous les pardos qui sont en leglise de rome, qui sont XIIII. mil ans. les quels pardos. le ditte samblace ottria a saint gregoire. a le ditte heure. Item depuis. IJ. pappes qi furent apre luy. le confermeret et donerent cescu. VJ. ans. de vray pardon. Item depuis XXX aultres pappes. les ont confermes. et done. IJ. cens jours de vray pardon. Item apres le deuotion que eurent. XLVI. euesques, donnerent cescun. XL. jours de vray pardon. et tous les pardons dessubdis. conferma le pappe clement. Somme des pardons dessubdis. XX. mil. VJ cens ans. et XXXVI jours de vray pardon. »

Les trois autres miniatures à pleine page représentent l'une *saint Jean-Baptiste dans les eaux du Jourdain* (f. 16, v°) ; la seconde représente *la Trinité* (f. 28), et la troisième, *un Office des Morts* (f. 84, v°) ; elles sont sur fond quadrillé, or et couleur, et entourées de listeaux ; une petite miniature se trouve enchâssée dans le *D* du folio 33 ; elle représente *la Salutation angélique*. Un encadrement d'une certaine finesse et d'une bonne exécution entoure ces différentes miniatures ; toutefois les figures sont médiocrement dessinées.

Dix superbes capitales diaprées, sur fond or, s'incorporent avec les bordures, qui consistent en deux listeaux verticaux reliés dans le bas par une bande transversale; des feuillages d'une très grande finesse, or et couleurs, forment encadrement. Des centaines d'initiales dorées et enluminées, avec ou sans appendices, sont disséminées dans le texte; tous les vides et tous les bouts de lignes sont garnies de tirets ornés qui complètent le riche ensemble de ce manuscrit; l'or et les couleurs employés ont gardé la plus grande fraîcheur.

A la suite des heures manuscrites, on a relié des prières imprimées en deux couleurs, rouge et noire : 1° Prières pour le S. Sacrement, imprimé à Paris, en 1562 par Jehan le Blanc pour Jacques Keruer; 2° Oraison de Ste Geneviève et prières diverses; 3° Office de la Ste Vierge; cet office commence au folio 153 et se termine au folio 184.

Sur la première page, on lit : « Genouefa Boucher, » et l'anagramme « Bouche graue en cœur, » avec les deux lettres G B entrelacées. — Au verso du folio 82, on lit à la suite d'une prière en français écrite au XVIe siècle : « Philippiet Zacobi. 1581. »

Provient de M. Morel de Campennelle.

14

Heures a l'usage du diocèse d'Amiens.

Vél.; 123 ff.; XVe siècle; 20 lignes à la page, réglées à l'encre noire; rubriques au vermillon; gros caractères; rel. moderne en veau fauve; 195 millimètres sur 140.

Un calendrier en français, écrit en rouge et noir et ne contenant qu'un petit nombre d'indications hagiologiques, occupe les six premiers feuillets.

Cinq grandes miniatures représentent : 1° *la Salutation angélique* (f. 13); 2° *Jésus en croix* (f. 48, v°); 3° *la Vierge dans le cénacle* (f. 50); et les deux autres (f. 60 et 77), des scènes du Nouveau Testament. Ces peintures, de forme rectangulaire, cintrées dans le haut (H. : 0,110; L. : 0,080), sont encadrées d'un listel en or dentelé au sommet, qui se trouve au haut de la page; au-dessous de ces peintures se trouvent cinq lignes de texte; une bordure composée de fleurs, de fruits et d'ornements divers, supportant, dans leurs méandres, des oiseaux, des quadrupèdes, des grotesques, des têtes de morts et des ossements humains, encadre les miniatures et le texte.

Huit capitales historiées, sur fond or, ont pour sujet : 1° *la Visita-*

tion (f. 20, v°); 2° *la Nativité* (f. 28, v°); 3° *l'Annonciation aux bergers* (f. 32); 4° *l'Adoration des Mages* (f. 35); 5° *la Présentation au Temple* (f. 37, v°); 6° *la Fuite en Égypte* (f. 40); 7° *le Couronnement de la Vierge* (f. 44, v°); 8° *le Portement de croix* (f. 51). Chacune des pages contenant ces initiales historiées est ornée d'une bordure latérale dans le même goût que l'encadrement des grandes miniatures. Un nombre considérable d'initiales et de bouts de lignes ornés, d'une ressemblance frappante avec ceux du numéro précédent, complètent le riche ensemble de ce volume.

N° 12 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

15

Horæ ad usum ecclesiæ Ambianensis.

Vél.; 115 ff.; XV^e^ siècle; ms. à longues lignes et à grandes marges; 17 lignes à la page, réglées à l'encre rouge et pointées sur les côtés pour le calendrier seulement; plats en bois recouverts de cuir gaufré; 250 millimètres sur 180.

Les douze premiers ff. sont occupés par un calendrier en français; les noms de saints, de deux couleurs, rouge et noire, sont très peu nombreux. Une certaine quantité de capitales diaprées sur fond or ou de différentes couleurs sont enfermées dans des carrés variant de 0,060 à 0,070 de côté. A chaque division de l'office, un encadrement sur trois côtés entoure le texte; le quatrième côté contient un double listel se mariant avec la capitale historiée; ces encadrements sont formés de branchages de fleurs et de fruits détachés; on y voit des papillons, des paons, des grotesques, etc. Une seule miniature décore ce volume (f. 18); elle mesure 0,155 sur 0,110, et représente *Jésus en croix;* un chien ronge un os au pied de la croix; l'ensemble est assez bien exécuté, mais les détails manquent de finesse. Sur le côté gauche et au bas de cette miniature, se trouve une bordure divisée en compartiments rectangulaires d'une décoration différente; on y voit des fleurs, des rinceaux, des fruits, un oiseau, une licorne et un animal fantastique. La page en regard est encadrée sur trois côtés d'une bordure, aussi divisée en compartiments présentant des dessins variés dans le même goût que ceux de la précédente; une lettre historiée est reliée à cet encadrement par un listel bleu et rouge. L'intérieur de cette lettre a pour sujet le *Portement de croix.* C'est à

cette page que commencent les heures de la vraie Croix. — A l'intérieur, un assez grand nombre de capitales sont peintes en rouge et en bleu.

On lit sur la garde : « Acheté à Abbeville le 30 avril 1824 du Sr Dolin, bouquiniste d'Amiens. Prix, 18 fr. » — Ce volume avait appartenu à la fin du XVIe siècle à Julien de Gargan, seigneur de Rollepot, marié à Marguerite de Bommy; il devint ensuite la propriété de leur fils, Hector de Gargan; son neveu, François d'Aboval, seigneur de Bacouël, possédait ce Ms. en 1665, et il était encore dans cette famille en 1704. — On trouve au verso du folio 114 et au recto du folio 115 des détails généalogiques sur quelques membres de la famille de Gargan, et des renseignements semblables sur la famille d'Aboval, au verso du folio 17 et au recto du folio 18.

N° 3 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

16

Officium beatæ Mariæ Virginis.

Vél.; 42 ff.; XVe siècle, peut-être même du XIVe; 19 lignes à la page, réglées à l'encre rouge; plats en bois recouverts de cuir gaufré portant l'agneau à l'étendard des armes de Rouen et l'aigle à deux têtes; rel. endommagée; 270 millimètres sur 190.

Malgré les nombreuses mutilations qu'a subies ce Ms., il n'en est pas moins le livre d'heures le plus intéressant de la Bibliothèque d'Abbeville; il serait d'un prix inestimable s'il était complet.

En tête se trouve un calendrier en rouge et noir, écrit en français et à l'usage du diocèse d'Amiens; bon nombre de jours ne portent aucune indication hagiologique; il manque les mois de mai et juin.

Toutes les pages de ce volume, depuis la première jusqu'à la dernière, sont décorées sur trois côtés de charmantes bordures dont l'ornementation varie de l'une à l'autre. Ces bordures sont formées de figures grotesques et allégoriques, d'animaux fantastiques; les démons, figurant les vices, sont représentés sous les formes les plus hideuses. Toutes ces figures, généralement très fines et très expressives, sont certainement dues au pinceau d'un coloriste consommé; quelques grisailles sont d'une exécution remarquable.

Au milieu de ces encadrements, que l'on ne peut se lasser d'admirer, on lit ces devises, sans cesse répétées : *Je my attens; — Cest pour le*

mieulx; — Autant vault; — Je me plains; — Pis ou jamais; — Penser y fault; — Moult le desire; — Et tant atendre; — Espoir mabuse; — Mourir conuient; — Souffisance, etc., etc.

On y trouve des détails très curieux au point de vue de l'histoire des arts comme pour une étude sur le costume; et, s'il ne manquait point tant de feuillets, il serait peut-être possible de saisir quelques détails de mœurs sur les allégories que l'on rencontre à chaque page; des moines et des religieuses sont assez souvent mis en scène, de même que des paysans, des artisans, des laboureurs, des valets, des guerriers, des bourgeoises, des dames nobles, des paysannes, etc.; le sacré s'y mêle souvent au profane.

Quatre miniatures ont pour sujet : 1° *Saint Nicolas ressuscitant trois enfants qui sortent d'une cuvette;* au second plan, une ville (f. 38, v°), (H. : 0,090; L. : 0,100); 2° *Saint Jean-Baptiste portant l'agneau* (f. 39), (H. : 0,090; L. : 0,070); 3° *Saint Antoine de Padoue,* sous l'habit de saint François, debout, tenant un livre ouvert de la main droite; un franciscain est assis près de lui et semble être en prières; au second plan, un château-fort (f. 39, v°), (H. : 0,140; L. : 0,085); 4° une sainte, tenant un livre de la main droite, est debout près d'une tour; au second plan, une forteresse (f. 40, v°), (H. : 0,090; L. : 0,110). Ces miniatures sont entourées d'un filet noir, cintré dans le haut. Une quantité considérable d'initiales dorées ou historiées sur fonds de différentes couleurs et des bouts de lignes ornés égaient agréablement le texte, dont l'exécution ne répond point aux peintures qui l'enrichissent.

N° 31 *du Catalogue des manuscrits de* 1836-1837. — *Il a été donné par M. François Traullé.*

17

OFFICIA VARIA AD USUM MONASTERII S. RICHARII CENTUL..

Vél.; 228 ff.; XIV^e^ siècle; 15 lignes à la page, réglées à l'encre rouge; lettres ornées; encadrements finement exécutés. Écrit de plusieurs mains et de plusieurs époques : XV^e^ et XVI^e^ siècles. Rel. moderne en veau; 130 millimètres sur 100.

1° *Officium B. Mariæ Virginis;* (deest finis officii tempore paschali);

2° *Officium B. Richarii, cum psalmis pœnitentiæ et memoriis peculiaribus;* (deest initium);

3° *Officium defunctorum;* (deest initium);

4° *Ad omnes et varios sanctos preces; seu : variorum memoriæ;*
5° *Officium sancti Gabrielis cum : hymno de S^to Francisco;*
6° *Officium S^ta Isabella;*
7° *Officium S^ti Ludovici regis francorum aliud à domino Johanne Toletano, archiep. quædam de sancta Katharinâ et de sancta Clarâ;*
8° *Officium SS. nominis Jesu.*

N° 11 *du Catalogue des manuscrits de* 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

18

Office de S. Léger, évêque et martyr.

Pap.; 10 ff.; XVII^e siècle; titre rouge; caractères typographiques; rel. parch.; 140 millimètres sur 105.

Le clergé de Saint-Jacques d'Abbeville avait saint Léger pour patron.

Provenance inconnue.

19

Office de S^te Catherine.

Pap.; 3 cahiers, br.; 15, 14 et 23 ff.; XVIII^e siècle. Caractères typographiques; titres à l'encre rouge; dessins à la plume; 150 millimètres sur 95.

Le premier cahier porte le nom de François Delecourt et les dates de 1749 et 1751; les deux autres cahiers portent la date de 1752.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

20

Officium S. Sepulcri.

Pap.; 87 ff.; 1813; maroquin, filets dor.; caractères typographiques; 220 millimètres sur 150.

Provenance inconnue.

21

GRADUEL.

Vél.; 318 pp.; XVII^e siècle (1694); nombreuses vignettes et capitales ornées; encre rouge et noire; caractères et notes à la brosse; rel. en bois, bossettes de cuivre; peau de truie; 710 millimètres sur 550.

Le titre qu'il porte est ainsi conçu : GRADUEL'| DE LORDRE'|| DE'|| CISTEAUX|| A LUSAGE'| DE LABBAYE|| DU MONT NRE DAME| PRES|| PROVINS|| FAIT PAR UNE'| RELIGIEUSE DE LA|| MAISON LAN|| 1694.

Les illustrations de ce volumineux Ms., qui sont par centaines, n'ont d'autre mérite que d'être un témoignage de la patience dont était douée la religieuse qui les exécuta; les œillets et les roses sont assez bien dessinés, mais le reste est fort médiocre.

N° 30 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837. — *Provenance inconnue.*

22

ACTA CONCILII PROVINCIALIS REMENSIS ET SYNODI DIŒCESANÆ REMENSIS. 1564.

Pap.; 26 ff.; XVIII^e siècle; belle écriture; cart.; 295 millimètres sur 195.

C'est une copie des statuts et règlements du concile tenu à Reims en 1564 par le cardinal de Lorraine; les principaux de ces articles ont pour objet la résidence des curés, l'administration des sacrements, la vie réglée des pasteurs, etc.

Provenance inconnue.

23

CONFRÉRIES DE N.-D. DE MONFLIÈRES ET DE LA CONCEPTION D'ABBEVILLE.

Pap.; 56 ff.; XVII^e à XIX^e siècle; cart.; 260 millimètres sur 170.

Il contient une liste des bâtonniers et des prévôts de la confrérie de Notre-Dame de Monflières, érigée par les voisins de la rue de la Hucherie; il s'y trouve également quelques-unes des délibérations de cette confrérie. — La seconde partie de ce volume est la copie faite par M. de Bommy et par une autre personne du registre aux élections des princes et des bâtonniers de la Conception érigée en l'église Saint-Vulfran, en 1498, sous le titre de Confrérie de Notre-Dame du Puy; la liste des bâtonniers et des prévôts, commençant en 1498, s'arrête en 1789.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

24

L'Aguillon d'amour divine.

Pap.; 185 ff.; XV^e^ siècle; initiales et capitales à l'encre rouge; rel. parch. dégradée; 210 millimètres sur 150.

C'est la copie de la traduction de l'ouvrage de saint Bonaventure, traduction faite par Fr. Jehan de Brixey, de l'ordre des frères mineurs, maître en théologie. Il manque plusieurs feuillets à l'intérieur et à la fin. On lit au verso du folio 28 : « Je moi Honoré Pecquet demeurant a Saict-Wallery; » on retrouve cette inscription sur plusieurs autres feuillets; c'est une écriture du XVI^e^ siècle.

N^o^ 7 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837.

25

Sermons de Bourdaloue.

Pap.; 277 ff.; XVII^e^ siècle; rel. pl.; 235 millimètres sur 190.

Ces sermons sont au nombre de 30.

Ce volume figure sous le n^o^ 1276 des imprimés au Catalogue de 1836-1837.

26

Prones et Sermons.

Pap.; 155 ff.; fin du XVII^e^ siècle; écritures diverses; rel. pl.; 225 millimètres sur 160.

Il contient dix-sept sermons de Claude Joly, mort évêque d'Agen en 1678; ce prélat s'était acquis une certaine célébrité comme prédicateur. La Bibliothèque possède ses *Prônes et Sermons*, qui ont été publiés après sa mort par M. Richard, avocat. (Brusselle, François Foppens, 1696-1698. 8 vol. in-8°).

Ce volume figure sous le n° 1286 des imprimés au Catatogue de 1836-1837.

27

PLUSIEURS TRAITÉS SPIRITUELS ET AVIS SUR LA VIE INTÉRIEURE.

Pap.; 222 pp.; 1710; br.; 150 millimètres sur 100.

Il figure sous le n° 5416 des imprimés au Catalogue de 1836-1837.

28, 29, 30

CAPITULA GENERALIA ORDINIS CISTERCII.

Pap.; 3 vol. 184-101-203 ff.; XVIII^e^ siècle; belle écriture; rel. en veau fauve; 2 vol. de 340 millimètres sur 220 et 1 vol. de 230 millimètres sur 170.

Le premier volume contient des statuts relatifs à l'ordre de Cîteaux au XIII^e^ siècle (1240 à 1298); les actes du second volume sont datés de 1601, 1605, 1609, 1613 et 1618; ceux du troisième volume sont datés de 1623, 1628, 1651, 1667, 1668, 1672, 1683, 1686, 1687, 1697, 1699 et 1704; on lit sous le titre de ce dernier : « Transsumpta et originalibus collata. 1718. » — Ces trois volumes sont signés sur la première et la dernière page : « F. B. Comeau Cistercii religiosus. »

N° 2226 des imprimés au Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Valloires.*

31

STATUTA ORDINIS CISTERCIENCIS.

Pap.; 138 ff.; XVII^e^ siècle; belle écriture; rel. pl.; 230 millimètres sur 170.

C'est une compilation depuis l'origine de l'ordre jusqu'en 1634, faite par le P. Raynard, quatrième abbé de Cîteaux. — A la suite sont des chapitres généraux de l'ordre, années 1601, 1605, 1609 et 1618; ils sont plus développés que ceux des trois volumes précédents pour ces quatre années. — A la fin se trouvent encore des extraits de chapitres qui vont jusqu'en 1520. — Ce Ms. est signé en tête, *F. Comeau, Cistercii religiosus.*

Il figure sous le même numéro que les précédents au Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Valloires.*



II

JURISPRUDENCE

32

JURIS ROMANI OPUSCULA VARIA.

Pap.; 400 ff.; XVIII^e siècle; rel. pl.; 165 millimètres sur 120.

Ce volume, appartenant à Robert Cordier en 1671, contient les quatre traités suivants :

1° « Institutiones juris civilis ab Imperatore Justiniano compositæ;

2° « Axiomata juris civilis ex omnibus titulis institutionum collecta;

3° « Species institutionum ordinatæ;

4° « Brevis ac dilucida expositio tituli 17^i in libro 50 pandectarum seu ff. de diversis regulis juris antiqui. »

Donné vers 1850 *par M. de Marsy, substitut du procureur de la République à Abbeville.*

33

GRATIANI DECRETUM CUM COMMENTARIIS.

Vél.; 256 ff.; XIV^e siècle; Ms. écrit sur 2 col.; 56 lignes à la page, réglées au crayon de plomb, pointées sur les côtés;

titres rouges; capitales et initiales ornées à l'encre rouge et bleue; plats en bois; rel. moderne en cuir; 430 millimètres sur 290.

Assez bien conservé et d'une bonne exécution. Les commentaires occupent les marges, le bas et le haut des pages.

N° 23 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient des Minimes d'Abbeville.*

34

COUTUME GÉNÉRALE DU PONTHIEU.

Pap.; 73 ff.; XVI^e^ siècle; demi-rel.; 245 millimètres sur 165.

D'après une note de la première page, ce Ms. serait de la main de Jean Yver; il aurait appartenu plus tard à Jean Sangnier, bourgeois d'Abbeville.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

35

COUSTUMES GÉNÉRALLES DE PONTHIEU AVECQ LES ANNOTATIONS SUR CHACUNS DES ARTICLES.

Pap.; deux paginations : ff. prél. A — F + 213 + 130 ff.; XVII^e^ siècle (1664); pages encadrées d'un filet à l'encre rouge; titres, articles des coutumes et premier mot de chaque alinéa à l'encre rouge; rel. pl.; 210 millimètres sur 160.

En tête se trouvent les armoiries peintes de Charles VIII, du duc de Joyeuse, du comté de Ponthieu et celles d'Abbeville (ff. B à F); puis viennent les copies de différentes lettres-patentes de Charles VIII. Les coutumes et leurs annotations occupent les ff. 9 à 213.

A la suite, ff. 1 à 69 :

1° « Advertissement pour l'instruction des juges et consuls, » (copie d'édits, de lettres-patentes, d'arrêts du Parlement, etc.);

2° « Catalogue des juges et consulz nommez en la ville d'Abbeville depuis l'establissement de la justice consulaire jusques à présent, suivant les années de leur exercice (1568 à 1787); cette liste a été continuée par plusieurs personnes, » (ff. 73 à 108);

3° « Accord d'entre Mrs du Chapitre de St Wlfran et Mrs de St Pierre, touchant les processions généralles, » (ff. 109 à 111);

4° « Arrest de la Cour des Aydes du 15 janvier 1559, » (ff. 112 à 114);

5° « Table, » (ff. 115 à 130).

Ce volume, donné à la Bibliothèque en 1862 *par M. Alexandre Ducastel, porte sur la première page : « Jean Hochart.* 1614. *Abbeville. »*

36

Coutumes du Ponthieu.

Pap.; 166 pp.; XVIIIe siècle; rel. pl.; 330 millimètres sur 230.

C'est la copie des Coutumes du Ponthieu; à la suite, on trouve la copie des Coutumes d'Abbeville.

Provenance inconnue.

37

Abrégé des articles des Coustumes du conté et sénéchaussée de Ponthieu.

Pap.; 206 ff.; XVIIe siècle; rel. en parch.; 300 millimètres sur 200.

Les Coutumes du Ponthieu, avec des commentaires, occupent les 176 premiers feuillets; à la suite sont les Coutumes du bailliage d'Amiens, aussi avec des commentaires. On y lit diverses inscriptions; sur la feuille de garde on trouve : « Ce manuscrit a été remis à la Bibliothèque publique en 1803, par M. Buteux, jurisconsulte à Abbeville; » au verso : « Ce livre apartien a maitre François de Grebemaisnil, avocat Abeville; » on lit sur la couverture : « Ce livre apartien a François Duponchel, faict par maistre François de Grebe-

maisnil. 1651. » Et au-dessous : « Il y a quelqu'apparence que ce recueil manuscrit trouvé en mai 1777 dans la bibliotèque de feu M. Maurice de Sachi, et que les officiers municipaux ont acquis pour être déposé à la bibliotèque publique contient particulièrement le commentaire latin fait en 1615 (1) par Me Jean Cacant, avocat, sur la coutume de Ponthieu. Le père Ignace Sanson en fait mention dans son *Histoire ecclésiastique d'Abbeville,* page 522. L'original de ce commentaire est, à ce que je crois, actuellement dans le cabinet de M. de Calonne d'Abbeville, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, rue de Bievre, près la place Maubert. »

N° 28 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

38

REMARQUES ET NOTES TANT SUR LA COUTUME GÉNÉRALE DE PONTHIEU QUE SUR LA COUTUME LOCALE DE LA VILLE ET BANLIEUE D'ABBEVILLE.

Pap.; 109 pp. + les ff. prél. A — H. 1745. Écriture de Sangnier d'Abrancourt; demi-rel.; 230 millimètres sur 180.

Il contient au commencement la liste des villages du comté de Ponthieu avec la contenance territoriale et le nombre des feux.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

39

COUSTUMES ET USAGES DES VILLES DE RUE, CROTTOY, MARQUENTERRE ET BANLIEUE DESDITS PAYS, FAITES EN L'ANNÉE 1506.

Pap.; 31 ff.; XVIe siècle; br.; 195 millimètres sur 150.

Il ne contient que le texte des articles des coutumes de ces trois localités. — On lit, en tête, la note suivante, de M. de Bommy : « Observations sur la coutume locale de Rue : Cette coutume n'a pas été homologuée, mais elle n'a jamais été rejetée, et elle se trouve

1. Il faut lire 1515, d'après une correction faite sur un exemplaire de l'*Histoire ecclésiastique* du P. Ignace, qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville.

au contraire reprise dans la réserve expresse portée au procès-verbal de la Coutume générale de Ponthieu. Son existence et celle de plusieurs autres Coutumes particulières sont même complétées par les comptes du domaine dès le commencement et pendant tout le cours du XVe siècle, et ce indépendamment d'une foule de titres particuliers qui la font remonter à une époque encore plus éloignée. »

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

40

GRAND COUTUMIER DU PAYS ET DUCHÉ DE NORMANDIE AVEC PLUSIEURS ADDITIONS PAR GUILLAUME LE ROUILLÉ.

Pap.; 116 pp.; XVIIIe siècle; rel. en parch.; 375 millimètres sur 250.

Copie de l'ouvrage de le Rouillé, imprimé à Rouen par Nicolas le Roux en 1539, in-fol.

Don de M. J. Lefebvre, 1883.

41

RÉSULTAT DE NOS CONFÉRENCES SUR L'ORDONNANCE DE 1667.

Pap.; 184 pp.; XVIIIe siècle; rel. pl.; 320 millimètres sur 200.

Il paraît avoir été rédigé par les avocats de la sénéchaussée de Ponthieu.

Legs de M. Félix Cordier.

42

CONSTITUTION FRANÇAISE.

Pap.; 18 ff.; XIXe siècle; belle écriture; pages encadrées; rel. pl.; 110 millimètres sur 90.

Copie de la Constitution du 22 frimaire an VIII, de Roger-Ducos, Sieyès et Bonaparte.

43

De l'authorité du Roy dans l'administration de l'Église gallicane.

Pap. ; 406 pp. ; XVII^e siècle ; rel. pl. ; 240 millimètres sur 180.

Il figure au Catalogue des imprimés sous le n° 2189. — Provient de l'abbaye de Valloires.



III

SCIENCES ET ARTS

44

TRES LIBELLI MAGISTRI ALBERTANI DE BRESCIA.

Vél.; 339 pp.; XIV^e^ siècle; Ms. à longues lignes, réglées à l'encre; pointées sur les côtés; 27 lignes à la page; capitales sur fond d'or; initiales ornées; reliure du XVII^e^ siècle, en veau fleurdelisé; riches compartiments; plats en bois; 225 millimètres sur 160.

Le titre que porte ce volume est ainsi conçu :

IN HOC PARUO VOLUMINE CŌTINĒTUR TRES LI‖BELLI MGRĪ ALBERTANI CAUSIDICI BRIXIĒN‖ PRIM̄ EST DE DOCTRINA DICENDI ATQ̄ TACENDI.‖ SECUN̄D CONSOLATIONIS ET CONCILII. TERTIUS‖ DE DILECTIONE DEI ET PROXIMI ET ALIAR̄ RERŪ.‖ ET DE FORMA VITE.

Les ouvrages d'Albertano de Brescia, célèbre jurisconsulte et avocat, eurent une grande réputation en Italie, au XIII^e^ siècle. Originairement écrits en latin, ils furent peu de temps après leur publication traduits en langue vulgaire. — Le premier traité que contient ce volume comprend 29 pp., et fut écrit au mois de décembre 1245; le second traité s'étend de la page 30 à la page 133 et fut achevé au mois d'avril 1246; enfin le troisième traité, divisé en quatre livres, commence à la page 134 et occupe 205 pp.; il est du mois d'août 1238 et fut

rédigé dans la prison de Crémone, où l'auteur était alors enfermé par ordre de l'empereur pour avoir défendu contre ce dernier le château de Gavardo. — On lit à la fin de ce volume : « Explicit liber de amore et dilectione dei et proximi et aliarum rerum et de forma vite quem Albertanus causidicus brixiensis de hora sancte agathe compilauit ac scripsit cum esset in carcere domini imperatoris Frederici in ciuitate Cremone in qua positus fuit cum esset capitaneus gauardi ad defendendum locum ipsum ad vtilitatem communis brixie Anno domini millesimo ducentesimo Tricesimo octauo mense augusti In die sancti Alexandri quo obsidebatur ciuitas brixie per eundem Imperatorem Indictiæ XJ. » — Au commencement de chaque traité, comme en tête des quatre premiers livres du troisième traité, un encadrement peint entoure la page; ces encadrements se composent de feuillages, de fleurs et de fraises finement exécutés; l'encadrement de la première page du quatrième traité n'a pas été terminé, et la première page du cinquième traité n'a point reçu d'encadrement; enfin trois de ces encadrements ont été déchirés sur un côté et enlevés. — Ce Ms. a appartenu à Jehan de Saint-Fuscien, seigneur de Gouy, puis aux Jacobins d'Abbeville, ainsi qu'on le voit d'après les inscriptions qu'on remarque sur la couverture intérieure.

N° 2 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient du couvent des Jacobins d'Abbeville.*

45

HISTOIRE NATURELLE; INSTRUCTION POUR LES VOYAGEURS; TAXIDERMIE; NOTES.

Pap.; 138 ff.; XIX^e^ siècle; demi-rel.; 250 millimètres sur 190.

On lit en tête du premier feuillet : *Instruction pour les voyageurs et pour les employés dans les colonies sur la manière de recueillir, de conserver et d'envoyer les objets d'histoire naturelle, rédigée sur l'invitation de S. Ex. le Ministre de la marine et des colonies, par l'administration du Muséum d'histoire naturelle;* ce mémoire a été publié, par ordre du Ministre, dans la seconde partie des *Annales maritimes et coloniales* de 1817, pp. 634 et suiv. — En tête du 34^e^ feuillet, on lit ce titre : *Manuel de taxidermie à l'usage des marins;* c'est la copie d'un travail publié également dans la même revue en 1819 par René-Primevère Lesson, alors botaniste de la marine au port de Rochefort.

Provient de M. Lefébure de Cerisy.

46

PHYSICÆ TRACTATUS, CUM FIGURIS.

Pap.; 444 pp.; XVII^e siècle; rel. parch.; 210 millimètres sur 160.

Ce traité, entièrement écrit en latin, contient un assez grand nombre de figures à la main fort bien exécutées.

N° 26 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

47

RECUEIL CONTENANT L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE.

Pap.; XVIII^e siècle; 235 pp., plus les ff. prél. A — N; rel. pl.; 180 millimètres sur 140.

Le titre est ainsi conçu : « Recueil contenant l'abrégé de l'histoire de la botanique avec les caractères génériques de la pluspart des plantes dont on se sert en médecine, le tout tiré des élémens de botanique de monsieur Tournefort. » Il porte la signature de « d'Argnies, médecin, » et commence par une introduction de 25 pp.; à la suite du traité de Tournefort, qui contient 154 pp., le copiste a ajouté une *Explication des termes de botanique et de quelques autres qui servent à l'intelligence de ce recueil* (p. 157 à 208); — un *Alphabet latin des noms des plantes contenues en ce recueil* (p. 209 à 224).

N° 2779 des imprimés du Catalogue de 1836-1837.



48

ESSAI SUR LES HYDROPHYTES LOCULÉES..., PAR THÉOPHILE BONNEMAISON.

Pap.; 93 pp.; XIX^e siècle; cart.; 270 millimètres sur 220.

C'est une copie faite par M. Tillette de Clermont-Tonnerre d'un mémoire présenté à l'Institut en mai 1824, et publié dans les *Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle.*

Legs de M. Tillette de Clermont-Tonnerre.

49

TABLE DES ESPÈCES ET DES SYNONYMES DE L'EPICRISIS DE FRIES.

Pap.; 123 ff.; XIX^e siècle; cart.; 220 millimètres sur 140.

Comme le précédent, ce Ms. est de la main de M. Tillette de Clermont-Tonnerre. — On trouve à la fin un catalogue des champignons du Musée d'Abbeville, en date d'octobre 1842.

Legs de M. Tillette de Clermont-Tonnerre.

50

ORNITHOLOGIE AMÉRICAINE DE WILSON.

Pap.; 15 pp.; XIX^e siècle; br.; 320 millimètres sur 200.

Provenance inconnue. — M. Duchesne de Lamotte?

51

BIRDS EGGS PAINTED FROM THE PORTLAND MUSEUM, BY W. THOMAS LEWIN.

Pap.; 94 ff.; XIX^e siècle; demi-rel.; 300 millimètres sur 240.

Ce Ms., d'une bonne exécution, a été donné par M. Duchesne de Lamotte.

52

INSECTORUM LIGURIÆ SPECIES NOVÆ AUT RARIORES.

Pap.; 118 ff.; XIX^e siècle; cart.; 230 millimètres sur 170.

C'est la copie des quatre fascicules d'un ouvrage portant pour titre : *Insectorum Liguriæ species novæ aut rariores, quas in agro ligustico nuper detexit, descripsit et iconibus illustravit Maximilianus Spinola..... Genuæ, Gravier,* 1806 et 1808, 2 vol. in-4°.

Provenance inconnue. — Legs de M. Lefèbure de Cerisy?

53

JOANNIS MUNNICKS DE RE ANATOMICA LIBER.

Pap.; 268 pp.; XVII^e siècle; rel. pl.; 190 millimètres sur 125.

Copie de l'ouvrage de l'anatomiste hollandais Munnick, publié à Utrecht en 1697.

N° 2867 *des imprimés du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de M. d'Argnies, médecin.*

54

ISAGOGE AD CHIRURGICAS OPERATIONES.

Pap.; 285 pp.; XVIII^e siècle; cart.; 210 millimètres sur 130.

N° 3044 *des imprimés du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de M. d'Argnies, médecin.*

55

TRACTATUS DE MATERIA MEDICA SIMPLICI.

Pap.; 499 pp.; XVII^e siècle (1699); rel. pl.; 220 millimètres sur 165.

C'est une copie de l'ouvrage de Philippe Hecquet, d'Abbeville; ce Ms. porte le nom de d'Argnies, médecin, et pourrait provenir de Traullé, qui l'aurait ensuite donné à la Bibliothèque.

56

MEDICINALIUM OBSERVATIONUM LIBRI TRES, AUCT. JODOCO LOMMIO.

Pap.; 471 pp., plus les ff. prél. A — J; XVII^e siècle; rel. pl.; 180 millimètres sur 120.

Sur la première page de ce Ms., on lit : *Medicinalium obseruationum libri tres. Quibus nota morborum omnium, et qua de his possunt haberi præsagia, judicia q. proponuntur. Autore Jodoco Lommio burano. Ad amplissimum ordinem senatorium reip. Bruxellano. Antuerpia ex officina Gulielmi Syluii typographi regii* M D LX. *Cum privilegio.* A la fin de la table, on lit : *Antuerpia excudebat Christophorus Plantinus. Kalendis junii* M D LX. Josse Lomm, surnommé le *Peintre des maladies*, excellait surtout sous le rapport du diagnostic; l'ouvrage qui a servi pour la copie de ce Ms. a eu plus de douze éditions en Europe; il a été traduit en français en 1712. — L'écriture de ce Ms. est la même que celle des nos 47, 53 et 55.

No 3004 *des imprimés du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de M. d'Argnies, médecin.*

57

RÉDUCTION DES ANCIENS SYSTÈMES MONÉTAIRE ET DE MESURE AVEC LES NOUVELLES MONNOYE ET MESURE EN CE QUI REGARDE LES GRAINS QUI ONT ÉTÉ VENDUS SUR LES MARCHÉS DE LA VILLE D'ABBEVILLE, PAR M. FR. WALLOIS.

Pap.; 13 ff.; XIXe siècle (1844); cart.; 260 millimètres sur 180.

Il contient l'appréciation des grains vendus sur les marchés d'Abbeville du 1er octobre 1590 jusqu'à la fin de septembre 1823.

Don de l'auteur.

58

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE PRATIQUE.

Pap.; 600 pp.; XVIIIe siècle; parch.; 260 millimètres sur 190.

On lit sur la première page : « Ce cahier appartient à Hippolite Lambert-Beaulieu. » — C'est un travail d'écolier.

Provenance inconnue.

59

Collection des ports de France sur la même échelle.

Pap.; 34 ff.; premières années du XIX^e^ siècle; rel. pl. en mar. rouge; filets d'or; tr. dor.; 240 millimètres sur 180.

Ce Ms. contient 33 planches coloriées et finement exécutées; elles ont, de hauteur, 155 millimètres sur 110 de largeur; quelques-unes d'entre elles renferment le plan de deux ports; en voici la liste : 1° Anvers; 2° Flessingue; 3° Ostende; 4° Dunkerque; 5° Gravelines; 6° Calais; 7° Boulogne; 8° Le Tréport et Honfleur; 9° Dieppe; 10° Vallery en Caux et Fécamp; 11° Rouen; 12° Le Havre; 13° Caen; 14° Cherbourg; 15° Granville; 16° Port Malo et Saint-Servan; 17° Brest; 18° L'Orient *(sic)*; 19° le Port Louis; 20° Nantes; 21° les Sables d'Olonne; 22° La Rochelle; 23° Rochefort; 24° Bordeaux; 25° Bayonne; 26° Saint-Jean de Luz; 27° Port-Vendres et Colioure; 28° Port de Cette; 29° Marseille; 30° Ville Franche et La Ciotat; 31° Toulon; 32° Antibes et Saint-Tropès; 33° Gibraltar.

Legs de M. le comte de Riencourt.

60

Mémoire d'un officier de l'État-Major de l'armée.

Pap.; 67 pp.; XVIII^e^ siècle; belle écriture; cart.; 360 millimètres sur 250.

Ce Mémoire a été rédigé en vue de la reconnaissance d'un pays.

61

Trattato di cavalleria opera del barone V. Pignatelli Strongoli, maresciallo di campo.

Pap.; 273 pp.; XIX^e^ siècle; assez belle écriture; frontispice d'une bonne exécution; rel. pl.; 345 millimètres sur 240.

L'auteur de ce traité était le frère du fameux prince de Strongoli; il naquit à Naples en 1781 et devint aide-de-camp du roi Joachim, qu'il suivit en Russie, lorsque son souverain fut appelé à prendre le commandement de la cavalerie de la Grande Armée. Le baron de Strongoli se trouva mêlé activement aux guerres de Napoléon Ier et se distingua en plusieurs occasions. Après le retour du roi de Naples, il fut privé de son rang et de ses honneurs, mais non de ses glorieuses blessures.

Provient de M. Morel de Campennelle.

62

Traitté des fortifications.

Pap.; 261 ff.; XVIIIe siècle; rel. pl.; 250 millimètres sur 200.

Ce volume, portant sur la première page la signature de Pascal Morel, contient 8 planches au livre Ier, 15 au livre II, 6 au livre III, et 3 au livre IV.

63, 64

Traité de fortifications.

Pap.; 2 vol.; 193, 235 pp.; XVIIIe siècle; rel. pl.; tr. dor.; planches; 420 millimètres sur 270.

Le tome Ier a pour titre : « De l'art de fortifier les places où l'on explique les différents systèmes qui ont été mis en vsage jusqu'à ce jour et les différents dehors qui ont été pratiqués pour éloigner les aproches. » — Le livre Ier contient 7 planches; le livre II en contient 22; le livre III en contient 5, et le livre IV en contient 3.

Le tome II a pour titre : « De l'attaque et de la deffense des places où l'on explique tout ce qui s'est pratiqué de nouveau dans les sièges, soit pour l'attaque, soit pour la deffense jusqu'en l'année 1714. » — On y trouve 28 planches.

Ces deux volumes sont signés au bas du titre : « Pal Morel, offer du génie. »

65

TRAITÉ DES FORTIFICATIONS.

Pap.; 38 ff.; XVIII^e siècle; rel. parch.; 360 millimètres sur 240.

Le titre que porte ce volume est ainsi conçu : « Exercice sur l'art du tracé du relief de la construction, de l'attaque et de la défense des fortifications composé en 1768 par M. Duvignau, ancien maréchal de camp et directeur des fortifications, alors colonel et commandant en second ladite école, où il a exercé cet emploi depuis 1756 jusqu'en 1776, pour l'instruction fondamentale des jeunes officiers élèves de l'école du génie à Mézières sur lequel exercice chacun de ces jeunes officiers est tenu de subir examen pour être reçu dans le corps du génie. » — Sur la première page on trouve la signature de Pascal Morel.

66

NOTICE SUR LA BAIE DE SOMME.

Pap.; 29 ff.; XIX^e siècle; demi-rel.; 350 millimètres sur 220.

Le titre qu'il porte est celui-ci : « Notice sur la baie de Somme, le barrage éclusé de Saint-Valery et les moyens d'établir la communication du canal du duc d'Angoulême avec la mer, remise à M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées, par M. Urb. Sartoris, représentant la Compagnie concessionnaire du canal du duc d'Angoulême. » — Il est daté du 2 avril 1824. — Cette Notice a été imprimée à Paris par Gœtschy, s. d., in-4°, 40 pp. et 2 planches.

67, 68, 69

MÉMORIAL DES INVENTIONS, PERFECTIONNEMENS ET IMPORTATIONS DANS TOUS LES GENRES D'INDUSTRIE.

Pap.; 3 vol.; 677, 330, 668 pp.; XIX^e siècle; br.; 220 millimètres sur 140.

C'est le Ms. original des *Annales des inventions et découvertes dans tous les genres d'industrie* depuis 1791 jusqu'en 1835, par M. Levasseur. — En tête du premier volume se trouve une lettre dont voici la copie :

CHAMBRE
DE
MONSIEUR

Aux Tuileries, ce 8 juin 1818.

Le duc de Maillé a l'honneur d'informer Monsieur Levasseur que *Monsieur* a bien voulu agréer la dédicace des Annales des inventions et découvertes relatives à l'industrie française.

C'est avec beaucoup de plaisir que le duc de Maillé annonce cette faveur de Son Altesse Royale à Monsieur Levasseur.

Il manque le troisième volume; le quatrième volume est une table des matières.

Provient de Mme Levasseur.



IV

BELLES-LETTRES

70

MÉTHODE POUR APPRENDRE L'HÉBREU, PAR MASCLEF.

Pap.; 172 ff.; XVII^e siècle; rel. pl.; 290 millimètres sur 195.

Voici le titre de ce volume : « Abregé d'une nouuelle methode pour aprendre l'hebreu et les anciennes langues orientales sans pointe par M. François Masclef chanoine de l'eglise cathedrale d'Amiens; » — on lit au-dessous de ce titre : « Cette méthode a été mise en latin avec bien des corrections et augmentations; voiez Grammatica hebraïca, etc., etc. » — M. de Belleval s'est aussi occupé de ce Ms. (1); nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ce qu'il en a dit : « Masclef a inventé, ou plutôt perfectionné une méthode d'apprendre la langue hébraïque en la dégageant de sa prononciation connue, et en laissant entièrement de côté les points massoréthiques. Sa première grammaire, publiée à Paris, en 1716, in-12, sans nom d'auteur, amena de vives discussions entre tous les orientalistes que possédait la France; Masclef ne recula pas devant une ardente polé-

1. Voy. *Quelques manuscrits de la Bibliothèque d'Abbeville*, dans les Mémoires de la Société d'Emulation pour 1836 et 1837, pp. 302 et suiv.

mique, continua ses travaux, se fit de nombreux prosélytes et publia une nouvelle édition, presque doublée, de sa grammaire en 1731 : la même méthode y était appliquée au syriaque et au chaldéen. Ses opinions, qui trouvèrent beaucoup de défenseurs, furent vivement attaquées, surtout par Dom Guarin, religieux bénédictin, qui publia aussi une volumineuse *Grammaire hébraïque*, véritable chef-d'œuvre de science. Le système de Masclef est aujourd'hui complètement abandonné, mais on doit lui rendre la justice d'avouer qu'il eut de grands résultats, ne fût-ce qu'en dirigeant les esprits vers l'étude de cette antique langue orientale, aussi mérite-t-il un examen plus approfondi que nous ne le pourrions faire ici, où l'espace nous manque... — La *Grammaire* publiée par Masclef le fut en latin, langue encore presque seule employée au XVIIIe siècle pour les ouvrages scientifiques, mais elle avait été primitivement écrite en français, et c'est ce premier jet de la pensée de l'auteur que nous avons entre les mains; la méthode y a presque les mêmes développements que dans l'édition de 1716; il n'existe de différence que dans la forme et la rédaction moins arrêtée, où l'on sent une certaine hésitation, non pas sur ce que veut dire l'auteur, mais sur la manière dont il le veut dire. »

N° 24 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

71

COMPENDIUM BIBLICUM LEUDENIANUM REFORMATUM. METHODUS LINGUÆ HEBRAICÆ, ET ALII TRACTATUS LINGUARUM ORIENTALIUM.

Pap.; 337 ff.; XVIIIe siècle; rel. pl.; 320 millimètres sur 220.

Ces Mss. sont tout entiers de la main de Masclef.

N° 27 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

72

INSTITUTIONES LINGUÆ HEBRAICÆ.

Pap.; 57 pp.; XVIIIe siècle (1714); caractères typographiques; rel. pl.; tr. dor.; 160 millimètres sur 95.

On lit sur la première page : « Fr. Honoré Etienne Lesméré, religieux bénédictin. 1714. »

N° 3295 *des imprimés du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

73

SENTENCES GRECQUES COURTES TRADUITES EN LATIN.

Pap.; 42 ff.; XVIII^e siècle (1723); belle écriture; pages encadrées d'un filet à l'encre rouge ou noire; rel. pl.; 155 millimètres sur 90.

A la suite : « Grammatica hebraïca. »
Cette grammaire occupe les ff. 30 (verso) à 42.

N° 3360 *des imprimés du Catalogue de* 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.*

74

NOELS, CANTIQUES ET CHANSONS.

Pap.; 133 pp.; XVII^e siècle; rel. parch.; 160 millimètres sur 100.

Les divers morceaux que contient ce volume sont des plus insignifiants : le fonds ne rachète point la forme; entre autres pièces, citons : Cantique sur le S^t Sacrement, — sur le très saint nom de Jésus, — Chanson de S^te Catherine, — sur l'indifférence, — sur le silence, — Pourtraict de l'auteur en 23 couplets, etc.

Provenance inconnue.

75

ODES SACRÉES OU CANTIQUES TIRÉS DES PSEAUMES, OUVRAGES DE ROUSSEAU.

Pap.; 88 ff.; XVIII^e siècle; rel. pl.; 335 millimètres sur 210.

Ce volume contient en outre des satires, des sonnets, des madrigaux et autres pièces de poésie de Rousseau.

Provient de M. Félix Cordier ?

76

RECUEIL DE LETTRES AUTOGRAPHES.

Pap. ; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; rel. parch. ; formats divers.

Le chanoine Masclef reçut, à l'occasion de la publication de ses ouvrages, mais surtout à propos de sa *Grammaire hébraïque,* de nombreux témoignages de sympathie de la part d'hommes célèbres qui vivaient de son temps. Ces lettres, au nombre de 142, ont été réunies en un volume, et sont classées dans l'ordre suivant :

1 à 3, Lambert ; — c'est sans doute Joseph Lambert, docteur en Sorbonne, prieur de Saint-Martin de Palaiseau (1705) (1) ;

4 à 37, Edme Pourchot, professeur de philosophie (1715-1725) ;

38 à 41, Charles de la Rue (1712) ;

42 à 45, D. Pierre Guarin (1716-1722) ; on sait que ce religieux combattit avec succès la méthode de Masclef tendant à supprimer la ponctuation dans l'enseignement de la langue hébraïque ;

46, Lettre de Masclef à Pourchot ; non datée ;

47 à 59, D. Martin Bouquet (1716-1726) ;

60 à 68, Charles-François Houbigant (1725) ;

69 à 71, Dedun, chanoine, curé de S^t^-Saintin à Meaux (1716) ;

72 à 84, Jacquesson, chanoine régulier (1716-1728) ;

85, Dedun ; sans date ;

86-87, V. des Rocques, prêtre à Paris (1711-1712) ;

88, Laurent (1712) ;

89, Le Maistre (1713) ;

90, Lelong, prêtre de l'Oratoire (1716) ;

91, L'évêque de Metz (1716) ;

92, D. Augustin Calmet (1716) ;

93 à 95, Etienne Souciet (1716-1725) ;

96 à 98, Pinssonnat (1716) ;

99, Girard (1716) ;

100, L'évêque de Boulogne (1716) ;

101, Renaudot (1716) ;

102 à 104, Michel Lequien (1695-1716) ;

1. Nous donnons entre parenthèses les dates extrêmes des lettres écrites à Masclef.

105, De Tournemine, jésuite, sans date;
106, Lemercier de Senlys (1716);
107, J. Defiennes (1716);
108, Leger (1716);
109, Deshuilleries (1716);
110, Baltus, jésuite (1716);
111, Jean-Baptiste Bourgeois, clerc de Paris, et Christophe Coudrette (1720);
112, Christophe Coudrette (1720);
113, J. B. A. de Mercastel, prêtre de l'Oratoire (1720);
114, Jourdain, sans date;
115-116, De Bacq, sans date;
117-118, Collet de Cantelou, prêtre (1725);
119, Fr. Maillot, sans date;
120, Le Courayer (1725);
121, Daguesseau, sans date;
122, Lettre non signée, non datée;
123, De Bacq, sans date;
124-125, Lettres non signées et sans date;
126, Prevost, sans date;
127 à 129, Manquent;
130-131, Fragments;
132, Varoqueaux (1720);
133-134-136 à 139, Le Dr Philippe Hecquet, d'Abbeville (1695-1697);
135, De Mannay, sans date;
140 à 144, M. le Mercier, veuve Paulus du Mesnil (1727-1728).

N° 21 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

77

RECUEIL DE PIÈCES DIVERSES.

Pap.; 244 ff., moins les ff. 112 à 115; XVIIIe siècle; parch.; formats divers.

Ce Recueil, formé par Masclef, contient :
1° Mélanges de littérature, par Masclef;
2° Sur la prédestination;
3° Copie d'une lettre de Quesnel au P. la Chaise;
4° Extrait d'une lettre de Quesnel;
5° Lettre de M. de Tillemont à M. de Rancé;
6° Lettre du P. Cercle aux curés du diocèse de Pamiers;

7° Lettre d'un grand nombre d'évêques au pape Clément IX ;

8° Lettre de la mère Angélique Arnauld à la reine ;

9° Abrégé de la persécution des PP. Charles de Seiglières, René de Trana et Jean d'Argombat, jésuites, puis dominicains ;

10° Copie de la lettre des cardinaux de Rohan et de Bissy au pape Benoît XIII ;

11° Lettre du cardinal de Noailles au même ;

12° Lettres des évêques de Boulogne et de Montpellier au cardinal de Noailles ;

13° Lettre des curés de Paris au même ;

14° Lettre de l'abbé Hennequin à l'évêque de Meaux ;

15° Formulaire d'Alexandre VII ;

16° Lettre de l'évêque de Senez aux douze évêques qui ont écrit au roi en sa faveur ; — cette lettre autographe est adressée au P. Jean-Baptiste-Edmond Duret, religieux à St-Lucien ; elle est datée de la Chaise-Dieu du 27 mars 1728 ;

17° Extrait d'une lettre du même ;

18° Extrait d'une lettre d'un chartreux de Hollande à un de ses parents au sujet des miracles qui s'opèrent tous les jours au tombeau de M. de Pâris ;

19° Lettre de l'évêque de Senez au P. Alaidon.

N° 25 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837.

78

Recueil d'autographes.

Pap. ; XVIIIe et XIXe siècles ; demi-rel. ; formats divers.

Ce recueil contient trois lettres de Pongerville, une d'Antoine-Augustin Renouard, deux de Chabaille, une du comte de Boubers-Abbeville, deux du marquis le Ver, une de L.-C. de Belleval, une de Dusevel, une consultation de Dupuytren, une lettre de l'abbé Bertin, une de Colnet du Ravel (1), une de Beaumarchais, une de Millevoye, une de Lesueur. — On y a joint quatre pages d'un récit autographe de Nicolas-François Guéroult d'Uberville sur les événements de 1815 (2) ; il s'y trouve aussi une notice sur Frédéric, électeur palatin, par Alex. Traullé, d'Abbeville.

Provient de MM. F.-C. Louandre et Félix Cordier.

1. Il remercie M. F. Cordier de l'intérêt qu'il lui porte et lui fait connaître la cause qui l'empêche de se marier.

2. Il naquit à Abbeville le 17 septembre 1768 et fut l'un des gardes du corps qui opposa la plus grande résistance dans les journées des 5 et 6 octobre 1789. V. *Nouvelle Biographie générale* de Didot.

79

RECUEILS DE DISCOURS OFFICIELS PRONONCÉS A ABBEVILLE EN DIFFÉRENTES OCCASIONS.

Pap. ; 28 ff. ; XIX^e^ siècle ; demi-rel. ; formats divers.

Provient de M. Félix Cordier.

80

LES TRANSFORMATIONS OU LES DIALOGUES.

Pap. ; 56 pp. ; pl. ; cart. ; 300 millimètres sur 300.

Ce Ms. a été donné à la Bibliothèque le 28 *octobre* 1860 *par l'auteur, Charles-Louis Cormon, tourneur sur métaux.*



V

HISTOIRE

81-88

VOCABULAIRE DES HOMMES ET DES CHOSES.

Pap.; 8 cartons; XIX^e^ siècle.

L'auteur de cette œuvre de compilation, — M. Levasseur, — lui a donné plusieurs titres; le premier que nous trouvons est celui-ci : « Répertoire méthodique et alphabétique des hommes et des choses, comprenant l'analyse raisonnée des mots les plus usuels employés dans les arts, l'industrie, la législation, la géographie, avec indication des sources où les emprunts ont été puisés, principalement dans le *Moniteur*, etc., etc. » — Autre titre : « Notions élémentaires d'une application usuelle destinée, sous la forme de dictionnaire, à propager les connaissances les plus utiles dans toutes les conditions de la vie; » et l'auteur a ajouté, en forme de note explicative : « Ces notions, puisées dans les meilleures ouvrages, comprennent l'explication analytique des principaux mots de recherches en grammaire, géographie, biographie, bibliographie, sciences, arts, métiers, nécrologie, législation, et généralement de tout ce qui paraît de plus intéressant sous tous ces rapports dans le *Moniteur,* avec indication des dates et pages auxquelles il faut se reporter pour avoir de plus amples détails. » — Cet immense travail, qui est loin de présenter toute l'exactitude désirable, se compose d'environ quarante mille cartes de 9 centimètres de largeur sur 5 centimètres de hauteur, d'une écriture très fine et

très serrée. Ces recherches ont pris trente années de la vie de l'auteur, d'après son propre aveu. — Voici ce qu'il dit encore dans une autre note : « Dans ces 40,000 mots, on trouve tout ce qui a paru dans le *Moniteur* ou dans divers ouvrages en agriculture, sciences, arts, géographie, bibliographie, histoire, législation, biographie, médecine, notices sur les exposés des motifs de projets de loi, rapport des comités, discussions aux Chambres, noms des orateurs qui ont pris part aux discussions, lois, circulaires des ministres, des autorités administratives, des sociétés savantes, fermes-modèles, établissements agronomiques, etc. »

Legs de Mme Levasseur.

89-91

ANNALES DU MONDE.

Pap.; 3 vol.; 684 + 709 + 869 pp.; XVIIe siècle; rel. en parch.; 330 millimètres sur 230.

Voici le titre que porte ce Ms. : « Annales du monde dressées pour l'éducation d'un jeune seigneur; elles renferment ce qui s'est passé chez tous les peuples du monde. Chaque histoires particulières sont écrites de suitte, dans des colonnes séparées; les faits y sont rapportés sous les années dans lesquelles ils sont arrivés et se lisent vis-à-vis ceux qui ont les mêmes dates. » — Le tome Ier commence à la création et finit à la mort d'Alexandre; le tome II va de la mort d'Alexandre à l'an 3828 avant Jésus-Christ, et le tome III s'arrête à la naissance de Jésus-Christ.

No 15 des manuscrits du Catalogue de 1836-1837. — *Provient de l'abbaye de Saint-Riquier?*

92

TRADUCTION DE L'HISTOIRE DES GUERRES D'ALEXANDRE, PAR VASQUEZ DE LUCÈNE, PORTUGAIS.

Vél.; 238 ff. + les ff. prél. A — H qui contiennent les tables; XVe siècle; Ms. sur 2 col.; 37 lignes à la page, réglées à l'encre; capitales et initiales or et couleurs; titre des chapitres à l'encre rouge; rel. pl.; il manque à ce volume les

ff. 41 et 42 que l'on a remplacés par des feuillets blancs; 360 millimètres sur 260.

La plus ancienne traduction française de Quinte-Curce est celle de Vasque de Lucène, ou Vasquez de Lucerne ou Vasco de Lucina; elle fut faite au château de Nieppe en 1460. On connaît de nombreux exemplaires de cet ouvrage, conservés dans la plupart des grandes bibliothèques de l'Europe. Vasque de Lucène était attaché au service de l'infante Isabelle, femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; on trouve un grand éloge du mérite de ce Portugais dans le préambule des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Après la mort de Charles le Téméraire, Vasquez eut auprès de la duchesse douairière le titre d'échanson, que sans doute il conserva le reste de sa vie; c'était cette traduction de la *Vie d'Alexandre* que Charles le Téméraire avait presque toujours sous son oreiller; il en fit même exécuter un second exemplaire pour une de ses bibliothèques; c'est probablement l'un de ces deux exemplaires que l'on trouva dans les bagages du duc de Bourgogne après la défaite qu'il essuya à Morat, — manuscrit qui se trouve maintenant en Suisse. L'autre exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, provient de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse; il contient dix grandes et superbes miniatures de 189 millimètres de haut sur 62 millimètres de large, entourées de larges bordures, et trente-cinq petites miniatures; mais l'exemplaire de la Bibliothèque d'Abbeville n'en renferme qu'une, assez grossièrement exécutée; elle représente Vasque de Lucène, à genoux, offrant son ouvrage au duc de Bourgogne, assis sur un trône; quatre personnages assistent, debout, à cette présentation; au-dessous de cette miniature, on lit : « A tres hault tres puissant et tres excellent prince et mon tres redoubte seigneur Charles par la grace de dieu duc de bourgongne de lotrich de brabant de lembourg et de luxembourg conte de flandres darthois de bourgongne palatin de hainau de hollande, de zellande de namur marquis du sainct empire seigneur de frise de salms et de Malines Vasque de lucerne etc. » Dans cette sorte d'introduction, le traducteur ne manque point de comparer Charles le Téméraire à Alexandre. — La traduction de Quinte-Curce s'arrête dans notre Ms. au verso du folio 220, et elle est complète. Le traducteur y a ajouté un chapitre qui est trop curieux par les idées qu'il contient pour n'être point cité en partie : « Conclusion du translateur pour la fin du liure de quinte curse des fins dalixandre. Puis que alixandre conquist tout orient sans grand nombre de gens darmez sans geans sans enchantemens sans miracles et sans sommez de grandes finances comme il appert assez par le decours de ce liure nest il pas doncquez possible que vng aultre prince le puisse aussi reconcquester oultre plus s'il n'a poinct samble dificile a alixandre de

concquester tout orient pour saouler le vain appetit de sa gloire il mest aduis que moins dificile deueroit sambler a vng bon prince xpristien concquester ledit pays pour le reduire a la foy de notre seigneur jhesu crist car iassoit ce que le traueil et la paine dalixandre et du prince xpristien fussent egaulz le prouffit et la gloire mondaine en ce cas presquez pareil toutesuoies il est vray semblable que alixandre y gaigna ou acru sa dampnation et le prince xpristien y acquerroit la glore perpetuelle alixandre tua millions de gens pour regner en orient sans le oster ne deliurer de nul erreur et le bon prince xpristien y regneroit ostant d'erreurs ceulx qui y sont presentement et qui y seront apres aduenir meismement de mort perpetuelle. Le bon xpristien doncquez y peut gaignier ce que alixandre y gaingna et ce que gaignier ne pouoit sans mettre a laduenture ce que alixandre y mist et a perdu par quoy tres hault tres puissant excellent prince mon tres redoubte seigneur regardes vous qui ames mieulx les armez et les ames que les danses ne les dames regardes quelle treuue de glore vous sieut vacant et appareillie fortune vous a donne plus grans pays seignouries richesses et gens darmes que elle ne donna a alixandre ou commenchement de ses concquestes nature aussi vous a imparti meilleures disposition volente bien riglee vous a garny de plus de vertus de paix et de guerre et la diuine prouidence vous estaura de plus grant eurs et victorez que alixandre neut en ses premiers commenchemens comme il appert assez par ceste hystoire si prie a notre seigneur duquel il ne doubte point que ainsi qu'il vous a donne le bon vouloir qu'il vous doint telle paix et telle transquilite auec vos subgetz et vos cousins ou voisyns que vous puissies une foys commenchier et mener a fin ceste concqueste laquelle comme apparoir vous peut par ce liure ne vous seroit griefue ne difficile mais vous seroit honnourable prouffitable et meritoire afin que dautant que vous auez surmontes les commenchemens du roy alixandre dautant et de plus encores vous puissies surpasser plus hault comble de la glore amen. » — Nous avons tenu d'autant plus à reproduire ce chapitre par lequel Vasque de Lucène excitait le duc de Bourgogne à entreprendre une croisade, que déjà ce chapitre avait été publié mais d'une manière fautive (1). — Enfin à la suite du chapitre ci-dessus on lit : « Addicion au traitie de quinte curse des choses prinses dautres liures et principalement des veux du paon et dit tost premierement comment XIJ^{c} fourriers des gens dalixandre furent rencontrez durement et combatus en la valee de gadres comment alixandre les secourut et comment il prind celle cite et pluiseurs aultrez dillecq entour. » Cette addition s'étend du verso du 221^{e} feuillet jusqu'à la fin du volume.

N^{o} 16 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

1. V. *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, 1836 et 1837, pp. 300 et suiv.

93

CORRESPONDANCE DES INTENDANTS DE PICARDIE ET AUTRES FONCTIONNAIRES AVEC LES MAGISTRATS MUNICIPAUX D'ABBEVILLE.

Pap.; formats divers; petit in-fol.; XVIII^e siècle (1724 à 1785); cart.

Cette volumineuse correspondance comprend 404 lettres, signées de MM. Bernard Chauvelin, Jacques-Bernard Chauvelin, d'Aligre de Boislandry, Maynon d'Invau, Dupleix de Bacquencourt, Bruno d'Agay, duc d'Elbœuf, prince Charles de Lorraine, comte de Saint-Florentin, Turgot, Necker, Elie de Beaumont, duc de Croy, etc., etc. — Toutes les pièces sont officielles et originales; on y trouve l'histoire industrielle et administrative d'Abbeville dans ses rapports avec le gouvernement central au siècle dernier.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

94

CHRONIQUE DE PIERRE LE PRESTRE.

Pap.; 42 + 319 ff.; XV^e siècle; Ms. à longues lignes; 31 par page, réglées au crayon de plomb, piquées sur les marges; titres rouges; capitales de même couleur; quelques-unes à l'encre bleue; reliure du temps; coins en cuivre; plats en bois avec bossettes; 300 millimètres sur 200.

Ce précieux volume commence par une liste chronologique des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XI; puis vient un abrégé des principaux événements arrivés en France de 1248 à 1444. La véritable Chronique de Pierre le Prestre commence à la page première de la seconde pagination et porte ce titre : *Sensieut une petite cronique des fais tant de france dangleterre comme de mons^r le duc philippe de bourgogne et charles conte de charolois son filz et par consequent aussi duc de bourgogne et dailleurs commenchant en lan mil* IIII^c XLIIIJ *jusques a lan mil* IIII^c LXXJ. Cette chronique est précédée d'une table qui commence au verso du folio 30^e et finit au folio 42^e de la première

pagination. La chronique de Pierre le Prestre commence au mois d'avril 1444 et se termine au mois de janvier 1477; on y trouve des récits que l'on chercherait vainement ailleurs; l'auteur donne de curieux détails sur l'histoire d'Abbeville et sur celle du Ponthieu, sur les ducs de Bourgogne et sur lui-même; il raconte ses voyages, ses tracas pendant les guerres de cette époque, ses infirmités et autres détails personnels. — Ce Ms. n'est pas de la main de Pierre le Prestre; il n'y a de lui que les annotations qui le concernent et qui forment les éléments d'une curieuse biographie de cet abbé de Saint-Riquier, — biographie qui a été du reste publiée par M. de Belleval (1); cet auteur a été le premier à faire remarquer que la plus grande partie de la chronique de Pierre le Prestre fut servilement copiée dans Monstrelet, dans Jacques du Clercq et dans Wavrin; il n'y a donc de l'abbé de Saint-Riquier que la partie s'étendant de 1472 à 1477. — A la fin de ce Ms., on trouve (fol. 318 et 319) quelques notes critiques du marquis le Ver que M. de Bommy a reproduites.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

95

Chronique de l'abbaye de Dompmartin.

Pap.; 193 ff.; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; demi-rel.; 360 millimètres sur 240.

Cette chronique commence le 30 juillet 1672 et finit avec l'année 1775; elle a été publiée en partie mais d'une façon inexacte et incomplète dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation d'Abbeville, vol. de 1867-1868. — Ce Ms. est plutôt un livre journalier, ainsi qu'il en porte du reste la mention; il a été rédigé successivement par trois religieux. — On lit en tête : « Lecteur, voicy vn liure journalier et remarques que je fais commençant dans l'année que je suis venu à Dompmartin, vous y trouuerez plusieurs obseruations qui sont bien de peu de consequence et d'vtilité et qui ne deueroient pas y tenir place ny occuper vn lecteur, mais vous pourrez y en trouuer que vous serez bien-aise de sçauoir par curiosité. La connoissance de plusieurs circonstances sert souuent pendant quelques années apres vn fait qui neantmoins deuient inutile apres vn long temps.

« La solitude et le peu de conuersation qu'ont les Religieux dans vne Abbaye de campagne comme Dompmartin fait qu'ils ne s'entre-

1. V. *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, 3^e^ série, 2^e^ vol., pp. 1 à 155 et tirage à part.

tiennent le plus souuent que de ce qui se passe, et des petits changemens qui arriuent dans vne Maison, c'est où abboutit vne partie de leurs discours dans les heures qu'ils ont a parler ensemble pendant la journee, s'il n'y a que peu de chose qui puisse seruir je crois aussy qu'il n'y en a aucune qui puisse chocquer personne, du moins je n'y ay jamais eu aucun dessein. a Dieu. F. ANDRÉ GUILLEMAN, *Religieux de Dompmartin.* »

N° 29 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

96-97

MÉMORIAL D'UN BOURGEOIS DE DOMART-EN-PONTHIEU.

Pap.; 2 vol.; 393-172 ff.; XVII^e^ siècle; demi-rel.; 190 millimètres sur 140.

Dans son *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu,* M. François-César Louandre cite souvent, à partir de la page 115 du tome II, un *Manuscrit de l'anonyme de Domart,* auquel il fit quelques emprunts; les citations qu'il en a faites nous parurent offrir un grand intérêt et nous engagèrent à faire des recherches pour retrouver ces deux volumes; nous avions été devancé. Déjà, en 1857, le gérant de la *Picardie* publiait dans cette revue une lettre de M. E. Prarond, (livraison d'avril, pp. 191 et 192), et faisait appel à toutes les personnes qui pourraient lui fournir quelques indications sur le sort de ces Mss. « M. Louandre — écrivait M. E. Prarond — reçut autrefois communication du *Journal* de l'anonyme de Domart par M. Traullé, procureur du roi à Abbeville, et, après l'avoir parcouru, le remit au savant collectionneur qui ne dut pas le conserver, car, à la mort de M. François Traullé, son frère et son héritier, on ne voit pas que ce document ait été trouvé, donné ou vendu avec d'autres papiers. M. Louandre pensait, il y a quelques jours encore, que M. Cantrelle, percepteur à Saint-Riquier, pouvait l'avoir en sa possession; mais il n'en est rien; M. Cantrelle n'a jamais entendu parler des deux volumes qui composaient ce manuscrit du commencement du XVII^e^ siècle. » Et M. Prarond ajoutait : « Le Journal de Domart est-il perdu ou détruit? Est-il sorti du pays ou moisit-il, oublié sur quelque tablette humide? Les chercheurs de vérité historique aimeraient sans doute à le savoir et à sauver, s'il est possible, des renseignements précieux sur le séjour des Espagnols dans l'Artois et les ravages exercés par eux dans leurs courses jusqu'aux portes d'Abbeville. L'anonyme de Domart était contemporain des faits qu'il rapporte et témoin oculaire... » — Ces deux volumes, qui étaient entre les mains d'un maréchal de Saint-

Riquier, avaient en effet quitté le pays, mais loin de moisir « sur quelque tablette humide », ils séjournèrent pendant fort longtemps dans... la cheminée d'un habitant de Domqueur, où nous avons eu la bonne fortune de les découvrir en janvier 1884 ; nous en avons fait aussitôt l'acquisition pour le compte de la Bibliothèque ; mais leur séjour trop prolongé dans l'âtre de cette maison a noirci considérablement les tranches et les a même altérées en certains endroits. — Le premier volume commence par une table des matières, puis viennent quelques faits se rapportant à l'histoire de France puisés dans le *Mercure* ou dans des ouvrages d'histoire. Le journal proprement dit commence à la page 49 ; il s'ouvre par la relation d'un attentat sur la ville d'Arras en 1634 ; il embrasse une période de vingt-deux ans, puisqu'il se termine en 1655. Pendant un quart de siècle (1635 à 1659), la Picardie fut ravagée par les Espagnols ; l'auteur n'oublie aucun des faits de guerre, aucun logement de troupes qui arrivèrent à sa connaissance ; il note également, d'après le *Mercure* ou la *Gazette,* les autres faits qui se passaient en dehors de sa province. La publication de ce Ms. offrirait le plus grand intérêt et mettrait à jour une foule de faits inédits ; nous nous en réservons le soin. L'auteur ne s'est point fait connaître ; on lit à la page 15 : « Ce livre appartien à Jenne Boibergue, fille légitime de Jacques Boibergue, maître taillandier demeurant au bourcq de Dommard mil sept cens quatorze, et de Anne le Roy, sa mere decede le 27 fevrier. » — Un certain nombre de feuillets ont disparu ; mais il en manque davantage au second volume, qui est loin d'offrir le même intérêt ; il contient ce que l'auteur avait trouvé de plus intéressant dans ses lectures en histoire ancienne, en histoire de France, en histoire étrangère, en histoire naturelle, etc., etc. ; on lit à la page 37, écrit à l'encre rouge : « Ce livre apartient à moy Jacques de Boibergues, demeurant à Dompmard. 1640. » Il y a tout lieu de croire que c'est le nom de l'auteur, car cette écriture ressemble beaucoup à celle du manuscrit. — Du feuillet 138 au feuillet 141, on remarque quelques pièces de vers et des épitaphes sur le surintendant Bullion et le président le Jay ; enfin il s'y trouve différents dessins à la plume grossièrement exécutés.

98

Le Port Itius, par Sanson.

Pap. ; 113 pp. ; XVII[e] siècle ; rel. parch. ; 230 millimètres sur 180.

Voici le titre que porte ce Ms. : « Le Port Icius de Cæsar démonstré a Boulogne par Nicolas Sanson d'Abbeuille contre le mesme Port

Icius de Cæsar démonstré a Wissan par Guillaume Cambdene Anglois et contre celui démonstré a Calais par George l'Apostre, Mre des Escoles a Calais. » C'est le Ms. autographe de Sanson, acheté à Paris par M. F.-C. Louandre. On lit : « Ex libris J. C. Dezauche. » — Sous le nº 5691 du fonds français, la Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cet ouvrage, qui vient de Cangé et qui commence par une dédicace à Victor Bouthiller, évêque de Boulogne. *(Note de M. L. Delisle.)*

99

Histoire des comtes de Ponthieu et de Montreuil, par du Cange.

Pap. ; 385 pp. ; XIXe siècle ; cart. ; 240 millimètres sur 180.

C'est une copie faite par M. Delignières de Bommy, qui a ajouté à la suite (pp. 223 à 385) une table des personnes et une table des matières. — Il serait à désirer que quelqu'un entreprit la publication de cette *Histoire,* qui n'a jamais vu le jour ; on sait que l'*Histoire d'Amiens et de ses comtes,* du même auteur, a été publiée en 1840.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

100

Notice généalogique sur les comtes de Ponthieu et sur les princes de Vismes.

Pap. ; 3 vol. de 23, 25 et 58 pp. ; XIXe siècle ; demi-rel. ; 320 millimètres sur 200.

Ils ont été offerts par le prince de Ponthieu et de Visme, le 5 août 1863, à M. Etienne Boucher de Crèvecœur ; ce dernier en fit don plus tard à la Bibliothèque d'Abbeville. — A la fin de l'un de ces 3 volumes sont deux cahiers in-4º, dont l'un contient un résumé des maisons de Ponthieu et de Visme (28 pages), et l'autre, les preuves de ces deux maisons (38 pages) ; ils sont suivis de six lettres du prince de Ponthieu à M. Etienne Boucher de Crèvecœur.

101

Remarques sur le Ponthieu.

Pap.; 309 pp.; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; demi-rel.; filet à l'encre rouge de la page 1 à la page 235; écussons peints; encre rouge et noire; 210 millimètres sur 150.

La plus grande partie de ce Ms. (pp. 1 à 234) a été écrite par Jean Hochart, l'auteur des *Coutumes générales de Ponthieu;* il a été ensuite continué par Sangnier d'Abrancourt. Il contient :

1° Catalogue des comtes de Ponthieu depuis Clodion jusqu'à François-Joseph de Lorraine, duc de Joyeuse;

2° Catalogue des doyens de Saint-Vulfran (1152-1718);

3° Catalogue des maïeurs (1184-1787);

4° Des notes pour servir à l'histoire d'Abbeville et à celle du Ponthieu, etc.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

102

Remarques sur le comté de Ponthieu.

Pap.; 171 pp.; demi-rel.; XVIII^e^ siècle. — Écriture de Sangnier d'Abrancourt; notes de M. de Bommy; 210 millimètres sur 160.

Ce volume contient des notes historiques sur le Ponthieu et sur Abbeville, la liste des maïeurs de cette ville (1184-1737); — celle des doyens de Saint-Vulfran (1184-1718); — celle des prieurs de Saint-Pierre (1126-1583); — des notices sur les églises d'Abbeville et sur diverses institutions de cette ville, — sur les comtes de Ponthieu et sur ceux d'Amiens, — sur les seigneurs de Saint-Valery, — sur les comtes d'Eu, etc., etc.

On trouve à la fin (pp. 176 à 184) des *Réflexions sur la décadence d'Abbeville,* copiées par M. de Bommy dans l'*Almanach de Ponthieu* de 1779.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

103

MÉMOIRE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES COMTES DE PONTHIEU.

Pap.; 156 pp. + les ff. prél. A — B; XVIII^e siècle; demi-rel.; écriture de Sangnier d'Abrancourt; 185 millimètres sur 110.

Il contient un petit abrégé de l'histoire du comté et des comtes de Ponthieu.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

104

CHRONIQUE DU PAYS ET COMTÉ DE PONTHIEU.

Pap.; 533 + 146 pp.; XIX^e siècle; demi-rel.; 180 millimètres sur 140.

Ce Ms. a deux paginations; la première partie, du commencement à la page 502, est la copie des *Chroniques* de François Rumet, écuyer, seigneur de Beaucorroy, de Buscamp et des Essarts, maïeur d'Abbeville en 1589 et en 1593; il était né à Amiens en 1554 et mourut en 1609; ces chroniques sont inédites. — La seconde partie contient, de la page première à la page 59, la copie de l'*Histoire du Ponthieu* par Hermant, procureur fiscal à Abbeville; à la suite sont différentes copies de chroniques intéressant Abbeville. Ce Ms. est tout entier de la main de M. de Bommy.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

105

TERRIER DU PONTHIEU.

Vél.; 179 ff.; XIV^e siècle (1311 et 1312); Ms. à longues lignes, 31 à la page, réglées à l'encre; lettres ornées à l'encre

bleue et rouge; arabesques courant le long des marges; têtes grimaçantes; titres au vermillon; rel. en parch.; 320 millimètres sur 240.

C'est la copie des aveux fournis au roi d'Angleterre par trente-sept de ses vassaux et tenanciers de son comté de Ponthieu. Ce Ms. est loin d'être complet, car les mouvances du comté de Ponthieu étaient considérables; on trouve aux Archives d'Abbeville (II, 283), les aveux de Ligescourt et de Ponches, qui ont été distraits de ce *Terrier;* quoi qu'il en soit, il n'en présente pas moins, tel qu'il est, le plus grand intérêt sous le rapport de la philologie, des institutions féodales, de la topographie, de l'état de la propriété, etc.

On y trouve les aveux des fiefs ou seigneuries qui suivent :

Fief à Port (f. 1 à 2);
Autre fief au même lieu (f. 2 v° à 3);
Fief au Quesnoy (f. 3 v°);
Fief au Translay (f. 4);
Autre fief au même lieu (f. 4);
Fief au Translay et à Morival (f. 5);
Autre fief au Translay (f. 5 v°);
Fief à Visme (f. 6);
Fief Boiville (f. 7);
Fief à Flibeaucourt (f. 7 v°);
Fief à Visme (f. 8);
Seigneurie de Doudelainville (f. 8 v° à 11), incomplet;
Seigneurie du Quesnoy-lès-Vauchelles (f. 13 à 14);
Fief à Cambron (f. 14 à 15);
Fief à Épagne (f. 15);
Seigneurie de Bouvaincourt (f. 15 v° à 23);
Fief à Port (f. 23 v° à 24);
Fief à Martaineville et Saint-Maxent (f. 24 v°);

Du folio 25 au folio 27 sont reproduits avec quelques variantes les aveux du Quesnoy, d'un fief à Cambron et d'un fief à Épagne, indiqués ci-dessus;

Seigneurie d'Arrest en partie (f. 28 à 30);
Seigneurie de Maisnières (f. 31 à 35);
Seigneurie de Mautort (f. 35 v° à 49);
Seigneurie de Pont-Remy, Liercourt et Coquerel (f. 50 à 64), incomplet;
Fief à Broutelle (f. 65 à 68);
Seigneurie de Saint-Maxent (f. 69 v° à 77).
Fief de Crasmaisnil (f. 77 v° à 78);

Seigneurie de Bouvaincourt (f. 80 à 81);
Fief à Laviers (f. 82 à 83);
Tènement au Quesnoy-sur-Ponthoile (f. 83 v°);
Tènement à Mautort (f. 84);
Seigneurie d'Embreville (f. 84 à 86);
La mairie d'Abbeville (f. 86 à 87);
Fief au Translay (f. 87);
Seigneurie d'Épagne (f. 88 à 105);
Seigneurie de Drucat (f. 106 à 128);
Seigneurie de Fontaine-sur-Somme (f. 127 v° à 148); on lit en marge : « Le présent aveu, après avoir été longtemps perdu, a été rétabli au présent cartulaire dont il avait été enlevé et arraché; »
Seigneurie de Thofflet (f. 149 à 153);
Seigneurie de Hélicourt (f. 156 à 179), incomplet.

Ce Ms., portant improprement pour titre : *Cartulaire du Ponthieu,* fut enlevé des Archives d'Abbeville pendant la Révolution et a été remis plus tard à la ville. — Nous avons publié une analyse de ce *Terrier* dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1881, n° 4). V. le tirage à part : *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque communale d'Abbeville...,* in-8°, 27 pp.

106-110

Manuscrits de Waignart.

Pap.; 5 vol.; 1696 ff. pour les quatre premiers volumes et 502 ff. pour le cinquième volume; XVII^e siècle; rel. en parch.; 300 millimètres sur 200.

L'auteur de ces Mss., Pierre Waignart, avocat à Abbeville, est né dans cette ville en 1571; il y mourut en 1631; il « a composé quatre volumes in-folio, dit le P. Ignace, où sont contenuës *les choses remarquables qui sont arriuées en tous les royaumes de l'Europe, depuis enuiron cinq cens ans,* et où il a dépeint de sa propre main les armoiries de ceux dont il traite en ses œuvres, et spécialement des mayeurs et des escheuins. Cet ouurage est fort rare et curieux... » (1). Ce qu'oublie de dire le P. Ignace, c'est qu'il a puisé à pleines mains dans ces Mss. pour les deux ouvrages qu'il a publiés sur sa ville natale. — Les

1. *Histoire ecclésiastique...,* p. 526.

173 premiers feuillets du premier volume contiennent la généalogie des rois de France et celles des maisons de Bourbon, d'Orléans, de Champagne, de Bretagne, de Montmorency, de Saint-Blimont, de Rambures, de Rivery, de Cornu, d'Yver, de Waignart, de le Roy de Saint-Lau, etc., etc. — On lit sur la feuille de garde de ce premier volume : « Avertissement mis le 28 octobre 1765 : On peut regarder ces manuscrits comme les matériaux dont s'est servi le P. Ignace de Jésus-Maria pour l'histoire des mayeurs d'Abbeville, imprimée, dont il fut l'auteur. La forme est la même pour ces deux ouvrages ; l'un et l'autre commencent à Gonthier Patin, premier mayeur. Sous chaque année de la dignité d'un mayeur, ils y ont placé des faits arrivés aux extrémités de l'Europe et qui n'ont pas plus de rapport à l'histoire du Ponthieu que l'Amadis des Gaules avec l'histoire de l'Église. Quelques dates stériles des événements du pays qu'on y rencontre sont comme noyées dans un limon de choses étrangères. Quand le lecteur voudra se donner la peine de les dégager et de les voir, il devra suivre pour guide de ses recherches les armes du Ponthieu ou celles de sa capitale qui sont toujours illuminées *(sic)* aux pages où il est question de ces lieux. Sans cette précaution, il sera bientôt ennuyé de s'embarrasser dans ce fatras dégoûtant. — Je ne doute pas que la partie du blason ne puisse être utile à quelques personnes. Tout le reste est imprimé avec plus d'exactitude dans les histoires de France. Ce manuscrit d'un bout à l'autre devient de très peu d'importance par ces raisons. Le style de M. Waignart n'est pas plus brillant que la matière ; mais sa patience à compiler un si long travail est vraiment admirable. » — Les blasons sont très nombreux : on en compte dix-sept sur la même page ; il s'en trouve jusqu'à trente sur quelques-unes. Ces Mss. sont écrits sur 2 colonnes et comptent 48 lignes en moyenne à la page. La suite des maïeurs commence au feuillet 176e du premier volume et se continue jusqu'à la fin du quatrième volume. Cette indigeste compilation d'histoire locale et d'histoire générale formerait la matière de plus de quinze volumes in-8o. Le cinquième volume est un résumé des quatre premiers ; on trouve à la fin la mention suivante de la main du P. Ignace : « Aduertissement au lecteur : Ce manuscript, auec trois ou quatre autres volumes manuscripts de mesme grandeur, traittans de mesme matière des majeurs d'Abbeuille, escrits de la propre main de maistre Pierre Vuaignart, aduocat, ont esté donnez au couuent des Peres Carmes Deschaussez d'Abbeuille par Monsieur Vuaignart son fils, conseiller du Roy au siege Presidial. Et comme cecy est tres veritable je l'ai signé de mon nom le samedy huictiesme jour de juin veille de la Pentecoste mille six cens cinquante et huict. F. Ignace-Joseph de Jesus Maria, religieux Carme Deschaussé. » Sur la garde du tome II, on lit sur un carré de papier non signé : « A donner après moi à la

Bibliothèque de la ville, ne l'ayant reçu des Carmes en dépôt qu'à cette condition. »

N° 10 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837. — *Provenance inconnue.*

111

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES COMTES DE PONTHIEU.

Pap.; 394 ff.; XVIII^e siècle; rel. pl.; 300 millimètres sur 190.

L'auteur, Daniel-François Formentin, avocat, était né le 1^er juin 1715 à Abbeville, où il mourut le 1^er avril 1774. Bien que ce Ms. soit le fruit de longues et patientes recherches, on ne peut cependant y ajouter foi dans toute son étendue, car Formentin, ainsi que l'a constaté plusieurs fois M. E. Prarond, est sujet à caution en bien des endroits. Cependant il faut rendre toute justice à l'auteur et reconnaître qu'à côté de ses défauts, son travail, qui n'est pas à rejeter tout entier, contient, suivant M. Louandre, plusieurs notions très importantes sur l'histoire politique d'Abbeville et du Ponthieu. — L'avocat Formentin fit annoncer la publication de son *Histoire* dans le *Journal de Verdun* du mois d'août 1747; mais, pour des causes restées inconnues, ce dessein ne fut point mis à exécution.

Ce Ms. a été légué à la Bibliothèque par M. Félix Cordier.

112-113

HISTOIRE D'ABBEVILLE ET DU COMTÉ DE PONTHIEU, PAR F.-C. LOUANDRE.

Pap.; 2 vol.; 152-215 ff.; XIX^e siècle; cart.; 300 millimètres sur 200.

C'est le Ms. qui a servi pour l'impression de la seconde édition de l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en* 1789, — Abbeville, T. Jeunet, 1844-1845, 2 vol. in-8°. — Cet ouvrage, composé presque tout entier à la Bibliothèque d'Abbeville par le savant et laborieux

Conservateur de ce dépôt, a été, par une attention délicate, placé dans les circonstances suivantes sur les rayons de l'établissement que M. Louandre aimait avec tant d'affection; son fils remit ce Ms., à titre de souvenir, à M. E. Prarond, qui en fit don à la Bibliothèque d'Abbeville, aussitôt après le décès de M. Charles Louandre, par une lettre dont voici la copie :

Abbeville, le 8 août 1882.

MONSIEUR LE MAIRE,

Il y a près de vingt ans, M. Charles Louandre reconnaissant, voulut-il bien me dire, de l'affection que j'avais eue pour son père, me remit le manuscrit de l'Histoire d'Abbeville. Je fus très touché de la signification délicate du témoignage. Le fils ne croyait pouvoir offrir mieux à l'ami de son père que ce plus personnel des souvenirs, les pages sur lesquelles avait pensé et vécu son père. Aussi n'acceptai-je qu'il s'en séparât qu'à deux conditions; la première que, si je mourais avant lui, ma femme les lui remettrait; la seconde que, si je lui survivais, j'en ferais don à la Bibliothèque communale. J'accomplis la seconde de ces conditions, Monsieur le Maire, en vous priant de recevoir le manuscrit de l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789*.

Veuillez agréer, etc.

E. PRAROND.

V. les *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal* des 29 août 1882 et 12 février 1883.

114

LIVRE BLANC.

Vél.; 362 pp.; XII^e^ au XVI^e^ siècle; initiales et capitales ornées à l'encre rouge, bleue ou verte; titres rouges pour les pièces des XII^e^ et XIII^e^ siècles; rel. pl.; 285 millimètres sur 200.

Ce cartulaire, connu et coté sous le nom de *Livre blanc*, provient des Archives de la ville d'Abbeville. En tête de ce précieux recueil, se trouve une traduction de la charte communale de 1184; cette traduction peut être considérée, à peu d'années près, comme contemporaine du texte original; elle a été publiée par MM. Ch. Labitte et Ch. Louandre dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation d'Abbeville (1836-1837).

A la suite de la traduction de la charte se trouvent des statuts municipaux, des accords conclus avec les seigneurs voisins ou entre l'échevinage et les personnes privées; des lettres du roi d'Angleterre, comte de Ponthieu; — de la reine Éléonore; — du sénéchal de

Ponthieu ; — de plusieurs rois de France ; — des transactions entre les couvents de la cité ; en un mot, une foule d'actes intéressants pour la ville. — Les documents contenus dans ce recueil s'étendent de 1184 à 1519. Comme le *Livre rouge,* le *Livre blanc* a été dépouillé par MM. Louandre père et fils pour la publication du quatrième volume des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-Etat,* d'Augustin Thierry. M. E. Prarond s'en est aussi souvent servi pour ses travaux sur Abbeville.

115

Livre rouge.

Vél. ; 484 pp. ; XIII^e^ au XVI^e^ siècle ; rel. pl. ; 310 millimètres sur 210.

Ce cartulaire, — à côté d'actes divers intéressant les corporations, la vente des denrées alimentaires, le salaire des ouvriers, les débats avec les seigneurs co-existants relativement aux impôts locaux établis sur le vin, — contient des jugements civils et criminels de l'échevinage en assez grand nombre et des procès-verbaux d'exécutions criminelles ; ce sont surtout ces jugements qui en font tout l'intérêt ; il en est un certain nombre qui se rapportent à la seconde moitié du XIII^e^ siècle ; ils forment, en l'absence de lois positives, une jurisprudence d'arrêts et une sorte de droit coutumier antérieure de plus de deux siècles à la coutume locale et à la coutume du Ponthieu. — MM. Louandre père et fils ont fait le dépouillement de ce cartulaire pour le quatrième volume des *Documents inédits* publiés sous la direction d'Augustin Thierry.

Voici ce qu'on lit à la page 493 du tome IV de cet ouvrage : « Ce manuscrit (le *Livre rouge),* contient, pour une période de près de trois siècles, les jugements criminels rendus par l'échevinage d'Abbeville. Il commence dès les premières années du XIII^e^ siècle et se termine en 1516. On peut y suivre très exactement les diverses modifications de notre ancien droit municipal en matière de pénalité, la persistance du droit germanique, et constater en même temps combien étaient vivaces les premières traditions de l'affranchissement communal... De l'examen des jugements consignés dans le *Livre rouge,* il résulte que la justice municipale d'Abbeville, au moyen âge, n'avait d'autre règle que le sens individuel des juges ; que jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, elle resta soumise au plus complet arbitraire, et que la plupart des accusés parvenaient à lui échapper. »

Les pages 10 à 15 contiennent un calendrier en latin. — Ce Ms.,

porte deux paginations; l'une, à l'encre rouge et en chiffres romains, indique les feuillets; l'autre, en chiffres arabes, indique les pages; en le reliant, quelques feuillets ont été transposés; ainsi le XIe feuillet est placé en tête; il est suivi du IIIe; les ff. CLVIIIe, et CLIXe qui sont restés en blanc, ont été rejetés tout à fait à la fin; les Ier, IIe et XXXIe ff. manquent, mais il y a lieu de croire qu'ils étaient restés en blanc et qu'on les a enlevés avant la dernière reliure de ce Ms.; enfin, le scribe qui a numéroté les ff. nous paraît s'être trompé deux fois en faisant suivre le LIXe feuillet du LXXXe et le CXLIXe du CLXXXe. — Une table des matières du *Livre rouge* est jointe à ce Ms.; elle est sur papier et contient dix pages; elle a dû être rédigée au siècle dernier; il ne serait peut-être pas sans intérêt de la publier, car la plupart des articles de ce cartulaire sont encore inédits.

Provient des Archives d'Abbeville.

116

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ABBEVILLE ET A CELLE DU PONTHIEU.

Pap.; 213 pp.; XVIIIe siècle; cart.; 230 millimètres sur 170.

Ce Recueil contient des extraits et des indications diverses sur Abbeville, sur le Ponthieu et même sur l'histoire générale; ces compilations, écrites sans ordre, ne sont point dépourvues d'intérêt.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

117

NOTICES DIVERSES SUR ABBEVILLE ET SUR LE PONTHIEU, PAR COLLENOT.

Pap.; 40 ff.; XIXe siècle; br.; 320 millimètres sur 210.

Ce Ms. contient :

1° Copie de *Britannia,* par Nic. Sanson;

2° Copie des *Observations sur Abbeville et le Ponthieu,* publiées par M. Douville dans le *Journal de Verdun* du mois de septembre 1759;

3° Sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville;

4° Hôtel-de-Ville; notes sur la milice bourgeoise, sur la commune, sur les corporations, etc.;

5° Maîtrise des Eaux et Forêts;

6° Notes sur la Bibliothèque publique, sur la juridiction consulaire, sur les traites foraines, sur le grenier à sel, sur l'amirauté;

7° Notes sur Fontaines;

8° Annales d'Abbeville et du comté de Ponthieu.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

118

RÉPERTOIRE SUR L'ANCIEN PONTHIEU ET ABBEVILLE, SA CAPITALE, PAR J.-A.-J. DELIGNIÈRES DE BOMMY.

Pap.; 298 ff.; XIX^e^ siècle; cart.; 190 millimètres sur 140.

Ce Ms. est divisé en deux parties; la première partie est une bibliographie des sources manuscrites et imprimées concernant un très grand nombre de localités du Ponthieu; on y trouve aussi l'indication des ouvrages publiés par les auteurs nés dans le Ponthieu. La seconde partie est une iconographie du Ponthieu. — Nous devons faire remarquer que le plus grand nombre des ouvrages et des Mss. indiqués dans cette bibliographie se trouvaient dans la bibliothèque de l'auteur.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

119

RECUEIL SUR ABBEVILLE ET LE PONTHIEU.

Pap.; 85 pp.; XIX^e^ siècle; br.; 180 millimètres sur 110.

Il est tout entier de la main de M. de Bommy et contient la copie de vingt chartes ou autres documents des XII^e^ et XIII^e^ siècles concernant Abbeville et plusieurs localités du Ponthieu, tirés de la collection de D. Edmond Martenne.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

120

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ABBEVILLE ET A CELLE DE PLUSIEURS LOCALITÉS DU PONTHIEU.

Pap.; 81 ff.; XVIII^e et XIX^e siècles; demi-rel.; formats divers.

On a réuni dans ce recueil des pièces provenant de MM. François-César Louandre, de Bommy et Félix Cordier; parmi les plus importantes, il faut citer :

Notice sur l'église de Notre-Dame du Châtel;

Nouvelles observations sur la navigation dans Abbeville;

Annales d'Abbeville;

Extrait du cartulaire de Berteaucourt (8 ff.);

Catalogue des abbés de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer (804 à 1701);

Notes sur l'abbaye de Saint-Riquier;

Notice sur le Ponthieu par M. le Boucher de Richemont, puis d'Ailly, maire d'Abbeville en 1791 (6 ff.);

Cahier de doléances présenté par l'élection de Ponthieu à l'Assemblée du Tiers-État d'Abbeville en 1789 (8 ff.); inédit.

121

EXTRAITS DIVERS CONCERNANT ABBEVILLE ET LE PONTHIEU.

Pap.; 147 pp.; XIX^e siècle; br.; 200 millimètres sur 150.

Écrit en entier, comme le précédent, par M. Delignières de Bommy, ce volume contient :

1° Anciens comtes de Ponthieu fondus dans la maison des comtes d'Alençon; c'est un extrait des *Grands officiers de la couronne* du P. Anselme, t. III, p. 295; 3^e édit.;

2° Seigneurs de Maintenay qui peuvent être issus des seigneurs de Ponthieu; — extrait du même ouvrage, t. III, p. 321;

3° Du *Portus Itius;* — extrait de la *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France,* t. III, p. 267;

4° Mémoire sur le *Portus Itius* et sur le lieu de débarquement de César dans la Grande-Bretagne, par M. d'Anville; — extrait des

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVIII, p. 297;

5° Extrait de l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain* par Nicolas Bergier, livre III, p. 547; Bruxelles, 1728.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

122

RECUEIL CONCERNANT L'HISTOIRE D'ABBEVILLE ET CELLE DE SON ARRONDISSEMENT.

Pap.; 293 ff.; XVI^e^ au XIX^e^ siècle; écritures diverses; cart.; formats divers.

Il contient :

1° Cœuloir pour l'hostel-Dieu d'Abbeville des cens et rentes en la ville et banlieue pour l'an [M] V^c^ soixante et cincq (ff. 1 à 48); XVI^e^ siècle;

2° Catalogue de l'œuvre de Jean Lenfant, graveur, né à Abbeville (ff. 49 à 52); écriture de M. de Bommy;

3° Catalogue de l'œuvre de Nicolas de Poilly, graveur, né à Abbeville en 1622, mort en 1693 (f. 53); écriture de M. de Bommy;

4° Copie de lettres-patentes portant établissement du tribunal consulaire, suivie d'une liste des juges-consuls de 1568 à 1725 (ff. 54 à 83); XVIII^e^ siècle;

5° Ensuivent les Coustumes gardées et observées en la ville et banlieue du Crottoy (ff. 84 à 93); XVIII^e^ siècle;

6° Abrégé de ce qui s'est passé de plus remarquable en Ponthieu (ff. 94 à 99); écriture de Sangnier d'Abrancourt; XVIII^e^ siècle;

7° Mémoire judiciaire de Louise-Charlotte d'Acqueville, dame de Liercourt, veuve du comte de Manné, contre les habitants de Fontaine-sur-Somme (ff. 100 à 101); écriture de Sangnier d'Abrancourt; XVIII^e^ siècle;

8° Copie de la Coutume de Rue de 1506; cette copie a été faite en juillet 1681 par Antoine Beaubos (ff. 102 à 117);

9° Copie d'un Mémoire pour l'histoire de Saint-Valeri-sur-Somme par Ch. Blondin 1713 (1) (ff. 118-131);

10° Notes sur Franleu (ff. 132-133);

11° Heures du flux pour le port de Saint-Valery (f. 134);

1. Ce Mémoire a été publié et annoté par nous. Amiens, Delattre-Lenoël, 1882, in-8.

12° Notice sur les sires de Saint-Valery, par D. Clément; — copie faite par M. de Bommy (ff. 135-139);

13° Copies et traductions faites par M. de Bommy de diverses chartes du XIIIe siècle concernant Saint-Valery (ff. 140 à 159);

14° Extraits des Mémoires de Pierre de Fenin par M. de Bommy pour ce qui est relatif à Abbeville (ff. 160 à 174);

15° Notes sur l'origine de plusieurs familles tirées des Mss. de M. Buteux; écriture de M. de Bommy (ff. 175 à 238); — on y trouve aussi différentes notes concernant l'histoire d'Abbeville et celle de plusieurs localités voisines;

16° Scandalum in Ecclesiæ Carthusiæ sancti Honorati ad Abbavillam, an. 1403; écriture de M. de Bommy (ff. 239-240);

17° Copie par M. de Bommy d'un titre du 8 juin 1450 portant fondation d'une rente annuelle de six livres parisis par Walleran de Liercourt en faveur de Jean Jonglet, — rente cédée ensuite par ce dernier aux Chartreux d'Abbeville (ff. 241 à 249);

18° Listes des officiers composant la Sénéchaussée de Ponthieu, la Maîtrise des Eaux et Forêts, l'Élection, le Grenier à sel, le Bailliage et l'Amirauté (ff. 250 à 266);

19° Appréciation des grains depuis 1587 jusqu'en 1798 (ff. 267 à 277);

20° Copie des chartes de fondation des quatre chapelles de Cambron (ff. 278 à 286);

21° Notes de la main de M. de Bommy sur Cambron, Chepy, Cayeux, Caours, Caumont, Canchy et Cramont (ff. 287 à 289);

22° Notice sommaire de la main de M. de Bommy sur les châteaux-forts et les maisons religieuses qui ont existé dans le canton de Gamaches (ff. 290 à 293).

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

123

BRITANNIA OU RECHERCHES DE L'ANTIQUITÉ D'ABBEVILLE, PAR NICOLAS SANSON, D'ABBEVILLE.

Pap.; 25 ff.; XVIIe siècle; rel. en parch.; 220 millimètres sur 180.

Ms. autographe de Nicolas Sanson, publié sous ce titre en 1636; il fut acheté à Paris par M. F.-C. Louandre, en même temps que le n° 98. Il porte le même *ex libris*.

124

ANNALES D'ABBEVILLE.

Pap.; 83 ff.; XIXe siècle; demi-rel.; formats divers.

Ce Ms. est tout entier de la main de M. F.-C. Louandre; il contient les faits principaux qui se sont passés à Abbeville de 1773 à 1835; une très faible partie a servi pour la première édition de l'*Histoire d'Abbeville*.

Les derniers ff. (77 à 83) contiennent la copie de divers comptes-rendus des ouvrages de M. F.-C. Louandre.

Don de M. Ch. Louandre.

125

ANNALES D'ABBEVILLE.

Pap.; 480 pp.; XIXe siècle; demi-rel.; 195 millimètres sur 150.

Il a été légué en mars 1883 par M. Auguste Ricquier, qui avait pendant plusieurs années compulsé les registres aux délibérations, comme il le déclare lui-même dans une note en tête de ce volume : « Ces annales, recueillies en grande partie dans les registres des délibérations, dans l'histoire de Formentin et les Mémoires de M. Siffait, dit-il, ont besoin d'être complétées par les notes recueillies postérieurement dans les registres des Argentiers. » — Il est regrettable que l'auteur ne s'en soit pas tenu aux registres aux délibérations, car l'*Histoire* de Formentin, de même que les *Mémoires* de Siffait, est loin d'être exacte. — Pour la rédaction de ce travail, M. Ricquier a suivi l'ordre chronologique, et, à la suite de chaque siècle, puis de chaque règne des rois de France, il a réuni divers renseignements sous les titres : *Topographie, Institutions, Commerce, Industrie, Administration,* etc.

Ces *Annales,* qui pourront rendre des services, s'arrêtent à 1870; une table des matières, très complète, facilite les recherches. A la fin se trouvent quatorze dessins au crayon représentant plusieurs édifices de la ville.

126

CATALOGUE DES MAIEURS ET ECHEVINS DE LA VILLE D'ABBEVILLE, EXTRAIT DES ARCHIVES MUNICIPALES, PAR AUGUSTE RICQUIER.

Pap.; 103 ff.; XIXe siècle (1880); cart.; 300 millimètres sur 190.

Cette liste des maïeurs et des échevins commence en 1184 et s'arrête à la Révolution; elle est suivie, à partir de cette dernière époque jusqu'en 1882, de la liste des maires, adjoints et conseillers municipaux, de sorte que ce travail embrasse un espace de près de sept cents ans. — A la suite on trouve : 1° la liste des gouverneurs de Picardie (1342 à 1784); 2° la liste des intendants de la même province (1634 à 1771); 3° la liste des sénéchaux de Ponthieu (1095 à 1768); 4° la liste des capitaines d'Abbeville (1378 à 1786).

Legs de M. Auguste Ricquier.

127

NOTES RECUEILLIES DANS LES REGISTRES DES ARGENTIERS.

Pap.; 114 ff.; XIXe siècle; cart.; 200 millimètres sur 160.

Ces notes ont été recueillies par M. Auguste Ricquier, qui a fait le dépouillement des registres des Argentiers (1365 à 1774).

Legs de M. Auguste Ricquier.

128

CORPORATIONS D'ABBEVILLE. NOMENCLATURE DES MAIEURS DE BANNIÈRE DE 1403 A 1789, RELEVÉE SUR LES REGISTRES DE L'ÉCHEVINAGE, PAR AUGUSTE RICQUIER.

Pap.; 192 ff.; XIXe siècle (1880); demi-rel.; 250 millimètres sur 180.

La première liste des maïeurs de bannière est de 1388; la seconde, de 1403; elle se continue ensuite d'année en année jusqu'à la Révo-

lution, mais il y a quelques lacunes qu'il faut attribuer à la disparition d'une partie des Archives de la ville, — car c'est aux Archives que l'auteur a pu relever ces noms. — A la suite de la liste des maïeurs de bannière qui occupent les 165 premiers feuillets viennent : 1° le tableau des juges consuls des marchands de la ville d'Abbeville, établis en 1568; ce tableau est continué jusqu'en 1790; 2° la liste des juges du Tribunal de commerce depuis 1791 jusqu'en 1883; 3° une table des noms principaux contenus dans ce Ms.

Legs de M. Auguste Ricquier.

129-130

CATALOGUE DES MAIEURS D'ABBEVILLE.

Pap.; 2 vol.; 230 + 140 ff.; XVII^e siècle; rel. en parch.; 300 millimètres sur 200.

Le premier volume contient la suite des maïeurs depuis 1184 jusqu'en 1469, et le second volume, depuis cette époque jusqu'en 1655. — Les armes des maïeurs sont peintes, mais un certain nombre d'entre elles sont inexactes.

Provenance inconnue.

131

RECUEIL DE PIÈCES RELATIVES A LA MUNICIPALITÉ D'ABBEVILLE ET AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS CETTE VILLE.

Pap.; 58 ff.; XVI^e au XVIII^e siècle; cart.

Ce Recueil se compose de pièces de formats divers et de pièces imprimées au temps de la Révolution.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

132

PIÈCES DIVERSES POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ABBEVILLE.

Pap.; 85 ff.; XVII^e à XIX^e siècle; cart.; formats divers.

Il contient des pièces de différents formats; elles ont rapport à des sujets divers; on y trouve entre autres :

1° Généalogie des Noël (13 ff.);

2° Liste des prévôts, coadjuteurs et frères servants de la confrérie de la Charité de 1735 à 1738 (7 ff.);

3° Éloge de Saint-Gilles (20 pp.);

4° Coutume du Ponthieu (16 ff.);

5° Notice sur l'église de Saint-Vulfran par M. de Bommy (2 pp.);

6° Lettres-patentes accordées à MM. Van Robais (6 ff.);

7° Lettre du Fr. de la Rivière, religieux minime, aux religieuses de Jésus-Maria, d'Abbeville (Minimesses), datée de Marseille du 7 avril 1654;

8° Copie du Mémoire sur Abbeville, par Vauban, (10 ff. avec planches); cette copie est de la main de M. de Bommy.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

133

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ABBEVILLE.

Vél. et pap.; formats divers; XII^e^ au XVIII^e^ siècle; max.; demi-rel.

Les pièces qu'il contient sont les suivantes :

1° Charte concernant le don et la franchise d'une maison par le comte de Ponthieu à Robert le Pullois; 1179; parch.; sceau perdu;

2° Acte capitulaire touchant la résidence; septembre 1258; parch.; sceau perdu;

3° et 4° Pièces concernant le droit de sépulture; 7 novembre 1325 et 29 avril 1328; parch.;

5° Reconnaissance pour la somme de 16 sols de cens à prendre sur 3 journaux de terre, situés près du bois d'Abbeville; 5 juillet 1353; parch.; sceau perdu;

6° Titre pour 12 sols de cens acquis par le Chapitre à prendre sur 2 journaux entre le chemin qui mène au bois du sénéchal et le chemin d'Ailly; 9 novembre 1357; parch.; sceau perdu;

7° Acte relatif à la vente de 5 journaux de terre et prairies à Rouvroy; novembre 1361; parch.; sceau perdu;

8° Vidimus de l'échevinage d'Abbeville du 17 février 1366 par lequel on voit que le roi d'Angleterre a reçu 7 livres de Jean As Couteaux pour l'amortissement d'une chapelle en Saint-Vulfran; parch.; sceau perdu;

9° Attestation des maire et échevins d'Abbeville, relativement à la famille le Vasseur; 16 septembre 1380; parch.; sceau perdu;

10° Ordonnance de Charles VI touchant la franche fête de Saint-Vulfran; 3 juillet 1409; parch.; sceau perdu;

11° Lettre du sénéchal de Ponthieu à propos d'un criminel emprisonné au château du roi, puis rendu aux maire et échevins; 13 avril 1423; parch.; sceau perdu;

12° Pièce raturée concernant l'échevinage; 14 avril 1439; parch.;

13° Extrait du registre des requêtes de l'hôtel du 23 décembre 1446 au sujet d'un procès entre Philippe de Fosseux et Jean de Montmorency; parch.; sceau perdu;

14° Mandement de la ville contre ceux qui appellent pour navrement; 28 juillet 1462; parch.;

15° Acte capitulaire contre ceux qui ne résident point; 1er octobre 1464; parch.; sceau perdu;

16° Acte de l'échevinage relatif à l'établissement d'une rente; 8 juillet 1476; parch.; sceau perdu;

17° Acte qui décharge les maire et échevins des frais et dépens d'un procès soutenu par eux en Parlement contre Guillaume de Biens, qui prétendait occuper la charge de maire; 7 octobre 1476; parch.;

18° à 21° Pièces relatives à un office de changeur acheté par Nicolas Becquin; 1697 à 1707; parch.;

22° Lettre écrite aux habitants d'Abbeville au nom de Louis XI les informant qu'il a choisi pour maïeur Gérard de Biencourt; 22 août 1479; papier;

23° Arrêt du Parlement relatif aux courtiers de marées et aux marchands de poissons d'Abbeville; 8 mars 1459; parch.;

24° Bail à cens de deux prés au Valouvrech; 2 février 1484; parch.; sceau perdu;

25° Arrêt du Conseil du roi relatif à l'élection du maire; 7 juillet 1484; parch.;

26° Copie d'une ordonnance qui décide que les Argentiers de la ville et du Val donneront caution; 31 janvier 1494; parch.;

27° à 30° Pièces relatives aux fonctions de conseiller-siéger et aux débats auxquels a donné lieu la nomination de Nicole Fuzelier; 1519; parch. et papier;

31° et 32° Pièces relatives à la nomination de Hugues de Bonnœul comme clerc du guet; 28 et 30 août 1524; parch.; sceau perdu;

33° Acte constatant que le mesurage du sel appartenait aux maïeurs; 21 décembre 1547; parch.;

34° Testament de Catherine Salambien, femme de Jean Leroy, à qui elle laisse une maison au préel Saint-Gilles; 16 juillet 1573; papier;

35° Pièce regardant la maison de Jean Leroy; 14 juillet 1574; parch.;

36° Lettre d'Antoine Mourette, bourgeois, garde commis au scel royal, pour des affaires particulières; 3 septembre 1576; parch.; sceau perdu;

37° Reçu de Diane de France; 18 octobre 1587; parch.;

38° Relief de Claude Tillette, seigneur d'Offinicourt; 24 juillet 1646; parch.;

39° Acte dressé par Jean Vaucquet, bailli des terre et seigneurie de Doudelainville; 14 août 1649; parch.;

40° à 42° Pièces concernant l'octroi sur le vin et sur la bière; 1601 à 1614; parch.;

43° et 44° Arrêt du Conseil ordonnant une nouvelle élection de maïeurs de bannière, la première élection ayant occasionné des troubles; 6 octobre 1692; parch.;

45° Provisions de Pierre Gaillard, notaire à Abbeville; 7 septembre 1694; parch.;

46° Provisions de François Romerel, notaire, successeur de François Dequevauvillers, son beau-père; elles sont signées de Diane de France; 15 janvier 1598; parch.; sceau perdu;

47° Provisions de François Dequevauvillers, notaire, successeur de Nicolas Ledevin; elles sont aussi signées de Diane de France; 10 novembre 1587; parch.; sceau perdu;

48° à 69° Vingt-deux pièces sur parchemin, en date de 1407 à 1598, relatives aux impôts royaux et aux impôts locaux;

70° à 72° Pièces diverses et arrêts du Conseil relatifs à Jacques de Rougemas qui se disait contrôleur des Eaux de la ville; parch. et pap.; 1636;

73° à 89° Copies d'arrêts du Conseil, d'édits et déclarations du roi et pièces imprimées ayant rapport à la variation du marc d'or et d'argent et aux billets d'État; pap.; 1706 à 1720;

90° Copie de l'arrêt du Parlement portant condamnation de Charles-François-Joseph le Roy de Valines; 22 août 1764; 10 pp.; papier.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

134

MEMORIALE CIROGRAPHUM INTER COMITEM PONTIUI ET BURGENSES SUOS DE ABBATISUILLA.

Vél.; 1 f., pointé sur les côtés; 1184; 585 millimètres sur 315 en tête et 295 au bas.

La charte de commune d'Abbeville est remarquablement bien conservée; pendant la Révolution, elle fut enlevée du Trésor littéral de l'Hôtel-de-Ville, mais M. de Bommy la racheta pour la réintégrer aux Archives municipales, d'où elle passa à la Bibliothèque. — En 1130, les habitants d'Abbeville avaient reçu de Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, le droit de s'organiser en commune; les bourgeois se contentèrent de cette concession verbale sous le règne de Guillaume Talvas et sous celui de Guy, son fils; mais le 9 juin 1184, Jean de Ponthieu, petit-fils de Guillaume, fit rédiger par son notaire la charte d'affranchissement de la commune en présence de la noblesse et du peuple assemblés. — Le texte de cette charte a été plusieurs fois publié; on le trouve dans les ouvrages suivants : 1° *Histoire généalogique des comtes de Pontieu et maieurs d'Abbeville,* par le P. Ignace (1657, in-fol.), pp. 35 et suiv.; 2° *Ordonnances des rois de France,* t. IV, pp. 55 et suiv.; 3° *Essai sur le mouvement communal dans le Ponthieu,* par MM. Charles Louandre et Labitte, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville,* 1836-1837; 4° *Inventaires des Archives de l'Empire; Layettes du Trésor des chartes,* par M. Teulet, t. Ier, pp. 139 et suiv.; 5° *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État,* par Aug. Thierry, t. IV, pp. 9 et suiv.; on trouve une traduction de cette charte dans l'ouvrage du P. Ignace, cité plus haut; MM. Louandre et Labitte ont publié dans leur travail indiqué ci-dessus une traduction presque contemporaine de la charte elle-même, — traduction qu'ils ont trouvée au *Livre blanc,* Ms. coté 114; M. Fr.-C. Louandre en a donné une traduction dans son *Histoire d'Abbeville,* 2e édit., t. Ier, pp. 172 et suiv. — Le sceau de cette charte a disparu, mais le P. Ignace, qui l'avait vu, en a laissé la description suivante : « Au bas (de la charte de 1184), est un grand sceau de cire verte, imprimé des deux costez. Sur le premier paroist ledit comte Jean, vestu d'une cotte d'armes, tenant de la droite une lance, au bout de laquelle est une banderolle volante : de sa main gauche il porte un bouclier, ayant le heaume en teste, la pointe de ses esperons, est en façon de langue de serpent. A l'entour de ce sceau sont écrits ces mots en grosses lettres gothiques : SIGILLUM JOANNIS COMITIS PONTIUII. Au revers de ce sceau est imprimé un cœur. »

Sur le côté droit de la charte de commune d'Abbeville se lit en longues lettres le chirographe que nous donnons pour titre; au dos se voit cette mention : « Paraphé ne varietur suivant la délibération de cejourd'huy vingt et vn feburier mil sept cens six par nous Joseph Damiens premier echeuin, Claude Danzel, procureur du roy et Nicolas Poultrain greffier en tiltre de l'hostel de ville d'Abbeuille soussignez; » signé : « Damiens, Danzel, Poultrain, » avec paraphes. La délibération visée par cette mention porte que la charte de 1184

« sera tirée du Trésor littéral » pour être remise entre les mains du maire qui en fera faire copie ou la présentera au Parlement à l'occasion d'un procès alors pendant entre la ville, le lieutenant criminel et le procureur du roi en la sénéchaussée de Ponthieu; par la même délibération, le Conseil de ville ordonna que cette charte, avant sa remise au maire, fût signée des trois officiers municipaux dont on a vu les noms. (V. *Registre aux délibérations*, 1701 à 1712.)

Provient des Archives d'Abbeville.



135

LETTRES-PATENTES CONFIRMANT LA DEVISE DE LA VILLE D'ABBEVILLE.

Vél.; 1 f. renfermé dans un étui en fer-blanc; sceau en cire verte de 120 millimètres de diamètre; lacs en soie rouge et verte; 1823; 390 millimètres sur 515.

Le 16 août 1823, Louis XVIII confirmait sa « bonne ville d'Abbeville dans la possession de la devise *Fidelis*, » par lettres-patentes données à Paris et entérinées à l'audience de la Cour royale d'Amiens le même jour que les suivantes.

136

LETTRES-PATENTES CONFIRMANT LES ARMOIRIES DE LA VILLE D'ABBEVILLE.

Vél.; 1 f. renfermé dans un étui en fer-blanc; sceau en cire verte de 120 millimètres de diamètre; lacs en soie rouge et verte; 1821; 440 millimètres sur 620.

Par lettres-patentes données à Paris le 22 novembre 1821, Louis XVIII autorisait la ville d'Abbeville à reprendre les armoiries qui lui avaient été accordées par « les rois » ses « illustres prédécesseurs; » ces armoiries sont : *d'azur, à trois bandes d'or; une bordure de gueules; un chef d'azur brochant sur le tout, chargé de fleurs de lys sans nombre, aussi d'or.* — Ces lettres-patentes ont été entérinées à l'audience de la Cour royale d'Amiens en date du 22 mai 1824.

137

EXTRAITS D'ACTES.

Pap.; 279 pp.; fin du XVIII^e^ siècle; cart.; 300 millimètres sur 190.

Il contient des extraits de contrats de mariage ou de testaments intéressant des familles d'Abbeville au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle; une table de plus de huit cents noms termine ce Ms.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

138

PROCÈS-VERBAUX D'ADJUDICATION DES FERMES D'ABBEVILLE.

Pap.; 33 ff.; XVIII^e^ siècle (1741-1744); cart.; 330 millimètres sur 220.

Il commence par les clauses et conditions auxquelles était faite l'adjudication des fermes de la ville; puis vient la spécification de chacune de ces dernières, et enfin le procès-verbal d'adjudication, signé de l'adjudicataire et du président au présidial; ce Ms. est d'un certain intérêt au point de vue de l'histoire financière de la ville au siècle dernier.

139

LISTE DES GARDES DU SCEL ET DES AUDITEURS A ABBEVILLE.

Pap.; 24 ff.; XIX^e^ siècle; cart.; 290 millimètres sur 190.

Cette liste, dressée par M. de Bommy, est incomplète. — A la suite, on trouve : *Tableau général des notaires de l'arrondissement d'Abbeville.* Abbeville, Boulanger-Vion, 1809, in-4°, 16 pp.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

140

RECUEIL DE NOTES ET PROCÉDURES CONCERNANT LES MARCHANDS BRASSEURS D'ABBEVILLE.

Pap. et parch.; 83 ff.; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; demi-rel.; formats divers.

On y trouve aussi des pièces concernant la famille Delignières.
Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

141

RECUEIL CONCERNANT LE DROIT DE CAMBAGE A ABBEVILLE.

Pap.; 22 ff.; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; demi-rel.; formats divers.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

142

MÉMOIRE SUR LES CAUSES DE LA MIGRATION DES OUVRIERS ET SUR LES MOYENS DE RAMENER L'INDUSTRIE A ABBEVILLE, PAR MM. C. PAILLART, IMPRIMEUR, ET BRION, PROFESSEUR A ABBEVILLE.

Pap.; 180 pp.; XIX^e^ siècle; br.; 265 millimètres sur 195.
Donné par les auteurs le 30 *juin* 1843.

143

NOTES GÉNÉALOGIQUES.

Pap.; 24 ff.; XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; demi-rel.; formats divers.

Ces notes, de la main de MM. de Bommy, Lefebvre du Grosriez et autres, concernent les familles de la Radde, Duval de Soyecourt,

Manessier, Linars, de Calonne, d'Aigneville, Farsy, de Sacquespée, de Broutelles, Crignon et le Boucher d'Ailly.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

144

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINT-VULFRAN ET A CELLE DE SAINT-GILLES.

Vél.; formats divers; XIII^e^ au XVI^e^ siècle; demi-rel.

Il contient les pièces suivantes (1), qui sont toutes dépourvues de leurs sceaux :

ÉGLISE SAINT-VULFRAN

1° Copie d'une bulle du pape Grégoire IX, de 1227;

2° Acte donné par le doyen du Chapitre; avril 1316;

3° Titre pour 42 sols de cens à prendre sur 1 journal de pré situé au Pré-le-Comte et sur 1/2 journal de terre à Sur-Somme; 6 avril 1317;

4° Vente de 13 l. 12 s. 8 d. parisis de cens par Mahieu Au Costé; 16 octobre 1327;

5° Acquisition de censives; 19 octobre 1327;

6° Titre pour 20 sols parisis de cens sur 8 journaux de pré environ au val Louverech; 28 novembre 1327;

7° Titre pour 53 sols à prendre sur quatre tènements à Rouvroy; 9 octobre 1342;

8° Titre pour 6 sols parisis et cinq chapons à prendre sur une pièce de terre au terroir de Brulle; 2 août 1347;

9° Titre pour 7 s. 6 d. de cens à prendre sur 5 quartiers d'aire à Sur-Somme; 1^er^ mars 1364;

10° Titre pour 3 sols parisis acquis par Jean Trenchant à prendre sur la comté des chapelains à cause de trois tènements séant derrière le bois d'Abbeville; 10 mai 1365;

11° Fondation de messes à Saint-Vulfran; 8 avril 1387;

12° Titre pour 57 s. 6 d. parisis à prendre sur 7 journaux de terre et de pré à Rouvroy; 13 mars 1394;

13° Titre de 42 sols de cens à prendre sur une maison à Rouvroy; 12 juin 1402;

1. Il est à noter une fois pour toutes que les pièces indiquées sont les originaux lorsqu'elles ne sont point précédées de la mention *copie*.

14° Bail à cens par le chapitre d'un tènement hors la porte d'Hocquet; 6 juillet 1402;

15° Bulle du pape Jean XXIII pour Saint-Vulfran; 1410;

16° Lettre du doyen de l'église d'Amiens contenant copie de la bulle précédente; septembre 1410;

17° Réparation du curé de Saint-Paul qui avait porté un corps de sa paroisse au cimetière de Saint-Jean de Rouvroy sans l'avoir présenté à l'autel de saint Nicolas en Saint-Vulfran; 19 février 1422;

18° Transaction en vertu de laquelle le Chapitre a droit de prendre 42 sols de cens sur un tènement à Rouvroy; 18 août 1427;

19° Titre pour 20 sols de cens à prendre par le Chapitre sur une maison et tènement à Sur-Somme, paroisse de Rouvroy;

20° Titre pour 19 sols de cens sur 1 journal 1/2 de pré situé à Piantois, et pour 6 sols sur 3 journaux attenant à la pièce précédente et à la Somme; 9 décembre 1463;

21° Bail à cens à Pierre de Ramburelles, doyen de Saint-Vulfran, de 7 journaux de pré, attenant à la rivière des Nonains et à la Somme; 28 octobre 1479;

22° Confirmation de l'amortissement de deux prébendes pour six enfants de chœur; 1467;

23° Bail à cens de 2 journaux de pré au val Louvret; 6 décembre 1492;

24° Titre pour 16 sols de cens sur un pré attenant au marché aux bêtes et au bois d'Abbeville; 5 juin 1504;

25° Titre pour 77 sols de cens à prendre sur une maison et ses dépendances contenant 4 journaux, située sur le chemin de Caubert; 10 avril 1518;

26° Abandon fait au Chapitre d'une pièce de terre au Brusle, près le bois d'Abbeville; 22 juillet ....; l'année n'est pas indiquée;

26° *bis* Copie du procès-verbal du recouvrement des reliques de saint Vulfran; 1795.

ÉGLISE SAINT-GILLES

27° Acte en faveur de l'église Saint-Gilles; 12 juin 1337;

28° Acte en faveur de la même église; 2 avril 1357;

29° à 32° Actes des marguilliers relatifs au cens de plusieurs maisons; 1361 à 1367;

33° Bail à cens par les marguilliers d'une maison située rue Saint-Gilles; 9 mars 1368;

34° Copie du testament de Pierre Dargonne par lequel il lègue entre autres choses 20 sols de cens annuel et perpétuel à l'église Saint-Gilles; ce testament est du samedi après la Saint-Firmin 1349, et la copie, du 2 novembre 1368;

35° à 45° Titres relatifs au cens dû par plusieurs particuliers à l'église Saint-Gilles pour des maisons, tènements, etc.; 1370 à 1380;

46° Fondation faite par les filles de Jehan Bacheller en faveur de l'église Saint-Gilles; 7 novembre 1380;

47° Fondation d'un obit par Jean de Caurroy; 26 janvier 1380;

48° Fondation d'un obit par Hue Machecrier; 23 janvier 1380;

49° Bail à cens d'une maison; 17 avril 1381;

50° Vente de cens faite par Jean Roussel à l'église Saint-Gilles; 19 mai 1381;

51° Rente acquise par l'église Saint-Gilles pour quatre messes annuelles en faveur de Jacques de Beaurain; 13 février 1382;

52° Acte relatif à une maison située rue Saint-Gilles; 21 octobre 1388;

53° Acte relatif à deux maisons situées devant le moulin du roi et appartenant à l'église Saint-Gilles; 5 mai 1390;

54° Pièce concernant le prayel de Saint-Gilles; 2 décembre 1390;

55° Vente d'une maison entre le pont à cardon et le pont Noblet; 4 janvier 1392;

56° Fondation de trois obits; 26 juillet 1472;

57° Fondation d'un obit; 1473;

58° Fondation de deux obits pour Adrien Lenglacié; 1576.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

145

Le Chapitre de Saint-Vulfran.

Pap.; 23 pp.; XVIII^e^ siècle; br.; 180 millimètres sur 120.

Le titre qu'il porte est ainsi conçu : *Réponse faite par le Chapitre de l'église royalle et collégiale de S^t^-Vulfran de la ville d'Abbeville, diocèse d'Amiens en Picardie, au comté de Ponthieu, à la lettre écritte par M. Hernandes de la Marquilière, chanoine de Dreux et bachelier de Sorbone en date du 9 décembre* 1748 *sur les vingt demandes par luy proposées pour servir à l'histoire des Chapitres qu'il entreprend.*

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

146

Délibérations du Chapitre de Saint-Vulfran.

Pap.; 336 ff.; XVIII^e^ siècle; parch.; 240 millimètres sur 180.

On lit sur la première page : *Extraits de plusieurs délibérations par ordre alphabétique des registres du Chapitre de l'église royalle et collégialle de S^t^-Wlfran de la ville d'Abbeville.* — Ce Ms. contient une grande quantité de documents très curieux pour l'histoire d'Abbeville et pour le Chapitre de Saint-Vulfran du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Don de M. Félix Cordier ?

147

REGISTRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA CONSOLATION D'ABBEVILLE.

Pap.; 153 ff.; fin du XVIII^e^ siècle; parch.; 370 millimètres sur 250.

La Consolation était une confrérie dont les revenus s'élevaient en 1777 à 2,057 livres 6 sous 8 deniers; elle possédait entre autres immeubles une maison dans la chaussée Marcadé qui lui provenait du sieur Liné, prêtre, mort en 1728; cette maison, dite *maison du Pressoir,* était divisée en quatre logements; elle fut louée par acte notarié en date du 23 février 1788 moyennant 220 livres par an à Nicolas-Joseph Hugou de Basseville et à ses père et mère, solidairement, lesquels demeuraient alors rue des Teinturiers; on sait que Nicolas-Joseph Hugou de Basseville, ambassadeur de la République à Rome fut assassiné dans cette ville à la suite d'une émeute qui eut lieu le 13 janvier 1793.

148

MONUMENTS DE LA CHARTREUSE D'ABBEVILLE.

Pap.; 125 ff.; XVI^e^ au XIX^e^ siècle; demi-rel.; 370 millimètres sur 230.

Ce Ms. contient entre autres documents : « Monumenta Cartusiæ sancti Honorati ad Abbavillam; — Monumenta cartusiolauræ sancti Honorati ad Abbavillam quibus præmittitur historia vitæ; sancti Honorati; R. P. Guillelmi episcopi fundatoris; B. P. Hieronymi Marchant alumini per Franciscum Ganneron eremi Montisdei Cartusiogenum. Anno Domini 1642; 62 pp.; — Syllabus priorum cartusiæ

sancti Honorati, 28 pp.; — Catalogue des prieurs, recteurs, etc., de la Chartreuse d'Abbeville (de la main de M. de Bommy); — Copie d'une sentence arbitrale de 1306 au profit des Chartreux contre les religieux de Saint-Pierre; — Copie d'un arrêt du 14 avril 1404 rendu entre les mêmes religieux; — Deux lettres du P. Souchy, dernier procureur des Chartreux d'Abbeville à M. de Bommy lui annonçant le don de ces présents Mss., etc. En tête, il se trouve une gravure de Bazin datée de 1700 représentant saint Bruno; une autre gravure du même saint, par Claude Mellan, d'Abbeville; une troisième gravure représentant une chartreuse, et enfin une estampe de saint Honoré.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

149

RECEPTE ET MISE PARTICULIÈRE DE CENSIVES TIRÉES D'UN COMPTE DE L'HOTEL-DIEU D'ABBEVILLE.

Pap.; 33 ff.; XVII^e^ siècle; cart.; très détérioré; 250 millimètres sur 200.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

150

LISTE DES BIENFAITEURS DE L'HOTEL-DIEU D'ABBEVILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ QUI Y ONT ÉTÉ RÉUNIS.

Pap.; 28 ff.; XIX^e^ siècle; 280 millimètres sur 180.

Cette liste, dressée par M. F.-C. Louandre, comprend les noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu depuis le XII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ (1155 à 1782); on y trouve aussi le montant des dons.

Don de M. Ch. Louandre.

151

ORDRE DES ACTIONS JOURNALIÈRES QUI SE FONT DANS LA MAISON DE L'HOTEL-DIEU D'ABBEVILLE.

Pap.; 112 pp.; XVIII^e^ siècle; rel. veau; 190 millimètres sur 120.

Principaux chapitres : Ordre qu'on garde pour les sœurs de la salle; — Ordre qu'on tient pour le dîner et pour le souper des malades; — Constitutions pour les religieuses de l'hôtel-Dieu d'Abbeville, faites et dressées par Mgr l'évêque d'Amiens, supérieur des religieuses, le premier jour du mois d'avril de l'année 1662; — De la pauvreté; — De la chasteté et modestie; — De la charité envers les malades de la salle; — Ce que doivent faire les religieuses pour pratiquer leurs constitutions avec plus de perfection; — Des officières de la maison et de la règle de la Mère; — De la réception des filles, etc.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

152

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU VAL AUX LÉPREUX.

Pap.; 111 ff.; XVII^e^ siècle (1675); br.; 340 millimètres sur 210.

Le titre porte : « Compte que faict et rend à Messieurs les majeur et escheuins de la ville d'Abbeuille M^e^ Jehan Damyens bourgeois marchant y demeurant de la recepte et despence qu'il a faict tant de l'héritage et des aumosnes de ladicte ville que du reuenu de la maison du Val aux bourgeois lespreux de ladicte ville de laquelle il a esté nommé argentier pour vn an commencé au XXIIIJ^e^ jour daoust mil six cens soixante et treize et finie à pareil jour de l'année mil six cens soixante quatorze..... »

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

153

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE D'ABBEVILLE.

Pap.; 71 ff.; fin du XVIII^e^ siècle; formats divers; cart.

On y trouve entre autres pièces : 1° État des revenus de l'hospice civil des malades pour l'an VIII (4 ff.); 2° État général des biens et revenus des différents établissements de charité existant en 1792 (7 ff.); 3° Règlement pour l'institut de la Consolation (2 ff.);

4° Compte de l'institut général des secours pour 1792 (7 ff.); 5° État des revenus de l'hospice des pauvres (3 ff.); etc., etc.

Provenance inconnue.

154

Livre des fosses du couvent des Minimes d'Abbeville.

Pap.; 184 pp.; XVII^e siècle; demi-rel.; 190 millimètres sur 140.

Il contient la liste des personnes inhumées dans le couvent des Minimes pendant le XVII^e siècle.

M. Delignières de Bommy, qui a annoté ce Ms., possédait un autre livre des fosses des Minimes beaucoup plus complet que celui-ci; c'était un petit in-folio de 219 pp.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

155

Cueilloir du Prieuré de Saint-Pierre.

Pap.; 196 ff.; XV^e au XVII^e siècle; assez détérioré; demi-rel.; 310 millimètres sur 210.

Les pièces contenues dans ce volume sont :

1° Cœuilloir des censives et des deniers deubz en la ville d'Abbeuille;

2° Recettes faites pour les prêtres, curés et chanoines d'Amiens pour les biens qu'ils possédaient à Abbeville (1579);

3° Recettes pour les chanoines de Saint-Firmin-le-Confesseur d'Amiens (1579);

4° Compte de Jehan Cordevin pour la fondation du pain et du vin faite dans l'église Saint-Vulfran par Guillaume d'Abbeville, dit d'Yvregny, seigneur de Montz; — ce compte s'étend du 24 juin 1585 à pareil jour de 1586;

5° Compte de Jacques de Buissy, receveur des chapelains des *Cinq Plaies* (1603 à 1605);

6° Compte de Jehan Duponchel, curé, pour les chapelains de Saint-Jean-des-Prés (1591-1592);

7° Compte de la pairie de Boubers (1583-1584);

8° Cœuilloir de la chapelle vicariale en l'église Saint-Vulfran, appelée aussi des *Cinq Plaies;*

9° Cueilloir de la grande communauté de Saint-André;

10° Nouveau compte de Jean Cordevin pour la fondation du pain et du vin (1584-1585);

11° Compte de Nicolas Lene pour l'hôpital Saint-Jacques (1598-1599);

12° Compte de la chapelle de la Madeleine dans l'église Saint-Éloy;

13° Cueilloir pour la chapelle de la Gayolle.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

156

PIÈCES RELATIVES A L'ÉCOLE DES PAUVRES DE LA PAROISSE SAINT-GEORGES D'ABBEVILLE.

Pap.; 34 ff.; XVIII^e^ siècle; demi-rel.; formats divers.

Ce recueil contient un règlement pour les écoles, des comptes de recettes et de dépenses, un état des biens appartenant à l'école des pauvres, etc.

Legs de M. Félix Cordier.

157

RECUEIL POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINT-RIQUIER ET A CELLES DE PLUSIEURS AUTRES LOCALITÉS DU PONTHIEU.

Vél. et pap.; formats divers; XII^e^ au XVIII^e^ siècle; demi-rel.

Ce Ms. contient :

1° Copie et traduction d'une bulle d'Alexandre III en faveur des religieux de Saint-Riquier; 1172; pap.; 4 pp.;

2° Seconde copie de la même bulle; pap.; 4 pp.;

3° Troisième copie de la même bulle; pap.; 6 pp.;

4° Charte de l'abbé de Saint-Riquier confirmée par l'évêque en 1177 ; elle concerne la moitié, à l'encontre du comte de Ponthieu, des droits de seigneurie sur les ville et château du Crotoy ; parch. ;

5° Autre charte de la même année relative au même objet ; parch. ;

6° Copie d'une transaction entre Jean de Châtillon et Éléonore de Roye, sa femme, avec les maïeur, échevins et communauté de Saint-Riquier au sujet des fossés de la ville et du droit d'y pêcher ; sans date, mais de 1303 ; parch. ;

7° Dîmes de Bray-sur-Somme ; 28 mars 1313 ; parch. troué en plusieurs endroits ;

8° Permission de l'évêque d'Amiens pour la fondation de la chapelle dans le château de la Ferté ; août 1318 ; parch. ;

9° Accord sur plusieurs débats entre la ville et l'abbaye de Saint-Riquier ; 1er octobre 1318 ; parch. ;

10° Transaction entre la ville et l'abbaye au sujet du relief des terres sujettes au surcens ; 11 octobre 1336 ; parch. ; sceaux perdus ; lacs en soie ;

11° Expédition d'un accord entre la ville et l'abbaye au sujet des bornes de la banlieue, du mesurage des grains, etc. ; mars 1340 ; sceau perdu ; lacs en soie ;

12° Transaction entre la ville et les religieux relative au tonlieu dû par ces derniers ; 15 décembre 1396 ; parch. ;

13° Aveu de Berthelemy Petit ; 15 novembre 1459 ; parch. ;

14° Pièce concernant le fief de Belleval, relevant de l'abbaye de Saint-Riquier ; 1er juillet 1527 ; pap. ; 3 pp. ;

15° Pièce concernant le même objet ; 12 pp. ;

16° Relief du fief de Belleval ; 15 avril 1597 ; pap. ; 2 pp. ;

17°, 18° Pièces concernant le seigneur d'Aumâtre et l'abbaye de Saint-Riquier ; 1640 ; pap. ; 6 pp. ;

19° Acte entre l'abbaye et l'échevinage de Saint-Riquier au sujet des droits de bourgeoisie pour les ventes et les acquisitions ; 23 juin 1667 ; pap. ; 4 pp. ;

20° Transaction entre l'abbaye de Saint-Riquier et François du Prat, seigneur de Brabançon, d'Arvillers, etc., par laquelle ce dernier s'oblige à servir à l'abbaye une rente de 600 livres à cause de sa terre d'Arvillers ; 23 février 1677 ; parch. ; 16 pp. ;

21° Pièce concernant le fief de Belleval, appartenant à l'abbaye de N.-D. de Livry, mouvant de l'abbaye de Saint-Riquier ; 3 août 1692 ; pap. ; 8 pp. ;

22° Lettre de J. Damiens à M. Papin, avocat au Parlement, datée d'Abbeville du 29 août 1694 ; pap. ; 2 pp. ;

23° à 26° Pièces diverses concernant l'abbaye de Saint-Riquier et celle de Livry au sujet du fief de Belleval ; 1700 à 1705 ; pap. ;

27°, 28° Pièces concernant la fabrique de Saint-Riquier; 1777-1785; pap.;

29° à 31° Pièces diverses; sans date;

32° Prétendue coutume locale de l'abbaye de Saint-Riquier; sans date; pap.; 16 pp.;

33° Extrait des chartes et titres de l'abbaye de Saint-Riquier; sans date; pap.; 4 pp.;

34° Titre de Gaherius, abbé de Marmoutiers, par lequel il donne aux chanoines de Balance l'autel de Mesoutre; XII^e siècle; parch.;

35° Titre de Thibaut, abbé de Saint-Josse, par lequel il donne à l'abbé de Bonnance des terres à Mesoutre; 1140; parch.;

36° Titre de Thibaut, évêque d'Amiens, par lequel il déclare que Robert de Dourier a donné la moitié du terroir de Mesoutre à l'abbaye de Valloires; 1195; parch.;

37° à 41° Saisines de fiefs à Froières et à Esdigneul; 1374-1387; parch.;

42° Réparation du château du Crotoy; 16 décembre 1377; copie du 13 juin 1406; parch.;

43° Saisine de la seigneurie de Dreuil-sous-Airaines; 13 août 1476; parch.;

44° Aveu de Nicolas le Sueur pour le fief de Frireules; 30 janvier 1538; parch.;

45° Concession de la vicomté de Cucq pour neuf années à Jérôme Fretin; 15 mars 1586; parch.;

46° Testament d'Enguerrand de Fieffes, chevalier; octobre 1287; parch.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

158

Pièces pour servir a l'histoire de l'abbaye de Saint-Riquier.

Pap.; XVI^e au XVIII^e siècle; cart.; formats divers.

Ce recueil contient plusieurs pièces imprimées, telles que Mémoires judiciaires concernant l'abbaye de Saint-Riquier, la chapelle de Saint-Nicolas de cette ville, les religieux de Livry, etc. Les pièces manuscrites ont rapport aux mêmes objets.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

159-162

Registres terriers de l'hotel-Dieu de Saint-Riquier.

Pap.; 4 vol.; 249-172-170-210 ff.; XV^e siècle; encre rouge et noire; rel. pl.; 200 millimètres sur 150 pour les deux premiers volumes; 210 sur 140 pour le troisième, et 140 sur 110 pour le quatrième.

Deux de ces registres portent la date de 1476; le troisième paraît être de la même époque et le quatrième est de 1485. Ils sont de la main de Nicole de Douay; on lit sur la première page de l'un d'eux :

Mille quatre cens soissante seze
Frere Nicole de Douay
Fondre me fist en la fourneze
Maistre de l'ostel Dieu pour vray.

Ces 4 volumes sont très précieux pour la reconstitution des biens de l'hôtel-Dieu de Saint-Riquier et pour la topographie de cette ville et celle de ses environs. — On a intercalé dans ces registres des copies de chartes relatives à l'hôtel-Dieu, des plans de propriétés avec les tenants et les aboutissants, des notes historiques, etc., etc.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

163

Recueil concernant les communes de Noyelles-sur-Mer, du Marquenterre, de Ponthoille, de Rue, du bailliage d'Hesdin, etc.

Pap.; 428 pp. + les ff. prél. A — E; XVIII^e siècle; écriture de Sangnier d'Abrancourt; demi-rel.; 180 millimètres sur 105.

On trouve dans ce volume la copie des chartes de l'affranchissement de Noyelles, du Marquenterre, de Ponthoile, de Rue, des copies d'édits, d'arrêts et de déclarations concernant ces communes.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

164

Mollières du Marquenterre.

Pap.; 155 pp. + les ff. prél. A – D; XVIII^e^ siècle; écriture de Sangnier d'Abrancourt; demi-rel.; 195 millimètres sur 150.

Le titre que porte ce volume, — marqué au dos : « Recueil sur Noyelles », — est celui-ci : « Receüil concernant les mollières du Marquenterre, de Noyelles, de Pontoille et autres; les diverses concessions qui en ont été faites à divers; les procez qu'il y a eu en conséquence, les arrêts rendus pendant leurs cours et ceux qui ont renvoyez les habitans de ces villages en possession des dites mollières, etc., et différentes remarques, nottes et observations concernant les territoires de ces trois cantons, et les territoires voisins. Ensemble sur quelques autres villages et communautés d'habitans du comté de Pontieu et Artois relativement aux communes, bois, prez et patis communaux, et autres choses qui peuvent avoir raport aux communes et biens communaux. »

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

165

Eaux et Forêts.

Pap.; 41 ff.; XVIII^e^ siècle; cart.; écriture de Sangnier d'Abrancourt; 240 millimètres sur 160.

Le titre que porte ce Ms. est ainsi conçu : « Recueil concernant les Eaux et Forêts, Pesches et Chasses et sur les divers canaux proposés pour la navigation de la Somme d'Abbeville à Saint-Wallery. » Il est formé de la copie d'arrêts, de décisions du Conseil, d'édits, de déclarations et de remarques touchant les Eaux et Forêts, les Pêches, etc.; il y a notamment un mémoire assez important sur le droit d'usage qu'avaient les habitants d'Arguel dans la forêt de ce village, puis dans le bois du Forestel.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

166-167

Eaux et Forêts.

Pap.; 2 vol.; XVIII^e siècle (1760); écritures diverses, mais presque en entier de la main de Sangnier d'Abrancourt; parch.; 200 millimètres sur 160, et 240 sur 189.

Le premier volume contient 282 pp. + les ff. préliminaires A — B. Le titre qu'il porte est celui-ci : « Recueil concernant la forest de Cressy et quelques autres bois de la maîtrise d'Abbeville et divers arrests, édits, déclarations, etc., concernant les eaux et forests, pesches et chasses du Roy, des gens de main-morte et des particuliers. » — On y voit des notices sur les forêts de Crécy et de Cantatre, sur les bois du Forestel, de Bernay, des Chartreux, de Caumartin, etc.

Le second volume, d'un format un peu plus grand que le précédent, contient 157 pp. et porte pour titre : « Second recueil d'édits, arrests, déclarations, ordonnances, règlemens et autres choses concernant les Eaux et Forêts, forests de Cressy et d'Arguel et autres bois appartenans au Roy dans le ressort de la maîtrise d'Abbeville, bois des particuliers et gens de main-morte, pêches et chasses. »

On y voit entre autres pièces :

1° Mémoire concernant le bois du Forestel appartenant à la communauté d'Arguel;

2° Mémoire sur l'ustensile;

3° Ordonnance de la maîtrise d'Abbeville faisant défense de couper les branches des arbres et de les dépouiller de leurs feuilles;

4° Projet de demande en réunion de la maîtrise d'Amiens à celle d'Abbeville;

5° Bois de Saint-Sauve, à Vironchaux, du prieuré de Pont-Remy, de l'hôtel-Dieu de Saint-Riquier;

6° Mollières de Morlay;

7° Pâturage dans la forêt de Crécy, etc., etc.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

168

Navigation de la Somme.

Pap.; 124 pp.; XVIII^e siècle; écriture de Sangnier d'Abrancourt; demi-rel.; 145 millimètres sur 110.

Le titre porté par ce volume est celui-ci : « Quelques observations sur la rivière de Somme et sa navigation depuis son embouchure jusqu'à Abbeville. Ensemble les projets de Gatte, de Chaudron de Grassy, etc. »

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

169

Mémoire de Lamblardie sur le canal entre Abbeville et Saint-Valery.

Pap.; 35 ff.; XVIII^e^ siècle (1793); demi-rel.; 350 millimètres sur 230.

Tout entier de la main de Lamblardie, ce Ms. porte la date du 28 février 1793; on y a joint postérieurement une carte de la baie de Somme; cette carte, faite à la main, a été exécutée vers 1836. Ce Ms. a été donné à la Bibliothèque le 8 janvier 1868 par M^lles^ Euphémie et Joséphine Lamblardie et M^me^ V^ve^ Debans, les deux filles et la petite-fille de l'ingénieur, qui ont donné en même temps le Ms. suivant.

Jacques-Élie-François Lamblardie naquit à Loches en 1747; destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il quitta bientôt la théologie pour les mathématiques et entra à l'école des Ponts-et-Chaussées; il en sortait au bout de cinq ans et était envoyé comme sous-ingénieur sur la côte de Normandie; en 1783, il était nommé ingénieur du port du Hâvre et ensuite ingénieur en chef du département de la Somme; en 1793, il succédait à Perronnet comme directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées. Lamblardie proposa l'établissement de l'École polytechnique dont il fut l'un des premiers professeurs en 1795, mais il mourait deux ans plus tard, le 26 novembre 1797, sans laisser de fortune. — On a joint à ce Ms. : « Observations sur la navigation de la Somme et le canal de Saint-Valery; » 5 ff.

170

Copie du manuscrit précédent.

Pap.; 49 ff.; demi-rel.; 320 millimètres sur 200.

Cette copie a été faite aux frais de Mlles Lamblardie et de Mme Debans, pour en faire don à la Bibliothèque.

171

INVENTAIRE DES LIVRES DE L'HOTEL DE VILLE.

Pap.; 5 cahiers; fin du XVIIIe siècle; 310 millimètres sur 200.

Après la suppression des couvents à l'époque de la Révolution, les livres qui se trouvaient dans ces établissements durent être envoyés au district d'Abbeville; un inventaire en fut dressé; c'est une partie de cet inventaire qui se trouve à la Bibliothèque, mais il n'y a que les cahiers portant les nos 2, 3, 4, 6 et 7. A la suite de l'indication bibliographique de chacun des ouvrages, on en a indiqué la provenance : Valloires, bernardins; Lieu-Dieu, bernardins; Séry, prémontrés; Saint-Riquier; Carmes; Cordeliers; Jacobins; Minimes; Chartreux; etc.

172

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE VALLOIRES.

Pap.; 244 ff.; XVIIIe siècle; rel. en parch.; 350 millimètres sur 240.

Provient de l'abbaye de Valloires.

173-179

CATALOGUS BIBLIOTHECA SANCTI-RICHARII.

Pap.; 7 vol.; XVIIIe siècle (1738 et 1739); rel. pl.; 380 millimètres sur 250.

Le premier volume de ce catalogue comprend les pièces mêlées formant 613 numéros; le second volume est un répertoire alphabétique du premier par noms d'auteurs, et de matières pour les pièces anonymes.

Les cinq autres volumes comprennent l'indication bibliographique des ouvrages de la bibliothèque de l'abbaye. Le tome Ier, qui manque, et le tome II formaient le catalogue méthodique, et les quatre derniers volumes, un catalogue par ordre alphabétique, renvoyant aux deux premiers volumes. La plus grande partie des livres composant la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier a été transférée à Abbeville après la suppression des couvents; à l'aide de ce catalogue, il deviendrait facile de reconnaître les volumes qui ne sont point arrivés jusqu'à la Bibliothèque communale.

Provient de l'abbaye de Saint-Riquier.

180

ŒUVRE DE JEAN DAULLÉ, GRAVEUR DU ROI, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE ET DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE D'AUGSBOURG.

Pap.; 19 ff.; XIXe siècle; br.; 160 millimètres sur 105.

C'est la copie faite par M. de Bommy d'un petit volume, sans date, publié par la veuve de Daullé; ce volume commence par une notice biographique du graveur abbevillois; elle est suivie d'une liste de 85 pièces; notre Ms. contient en plus une liste de 54 estampes ajoutée par M. de Bommy.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

181

ŒUVRES DE CLAUDE MELLAN, PEINTRE ET GRAVEUR DU ROI.

Pap.; 30 pp. + les ff. prél. A — B; XIXe siècle; écriture de M. Delignières de Bommy; br.; 160 millimètres sur 105.

Ce Ms. contient le catalogue de 80 des pièces de Claude Mellan, dont l'œuvre s'élève à plus de 900 gravures. — Mellan, né à Abbeville en 1598, se maria en 1654 à Paris, où il mourut en 1688.

Acheté à la vente de M. Delignières de Bommy.

182-188

Cartons du Dr Lerminier.

Pap.; 7 cartons; XIXe siècle.

Eugène Lerminier, né le 29 mars 1803 à Paris, où il mourut en 1857, était d'une famille originaire d'Abbeville; il se fit recevoir docteur en droit en 1827, et, quatre ans plus tard, le gouvernement de Juillet lui confia la chaire de législation comparée, qu'il occupa jusqu'en 1838. Il publia différents ouvrages et de nombreux articles dans la *Revue des Deux-Mondes,* dans la *Revue de Paris,* dans la *Revue contemporaine* et dans plusieurs journaux de la capitale. Ce sont les Mss. des travaux de Lerminier que possède la Bibliothèque; ils forment soixante-deux liasses et au moins cent articles; ils se composent d'études littéraires ou sur l'antiquité, de critique historique et philosophique, de polémique politique, etc.; ces Mss. sont ceux des cours, des ouvrages ou des articles publiés par ce savant professeur dans les revues citées plus haut. Eugène Lerminier était le neveu du Dr Lerminier, médecin de Napoléon Ier. — Ces Mss. et treize volumes de ses œuvres ont été offerts à la Bibliothèque d'Abbeville au mois de juillet 1867 par M. Lerminier, ancien colonel d'état-major, demeurant au château de Neuville près Saint-Valery-sur-Somme.

189

Cartulaire d'Auchy-les-Moines.

Vél.; 50 + 268 pp.; XVIIe siècle (1680); belle écriture; Ms. à longues lignes, non réglées; 31 lignes à la page; rel. en basane bleue; 330 millimètres sur 230.

Le titre qu'il porte sur la première page de la seconde pagination est celui-ci : « Recœuil des tiltres concernans les biens, droits, priuilèges, libertées, immunitées de l'abbaye de S. Siluin d'Auchy fait l'an 1680 par Dom Bertin Thiembronne, religieux de laditte abbaye. » — A ce cartulaire, on a joint un plan à la main du village d'Auchy en 1734.

Provenance inconnue.

190

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-JOSSE-SUR-MER.

Pap.; 346 pp.; XVIII^e siècle; rel. en parch.; 350 millimètres sur 230.

Sur le premier feuillet on lit ce titre : « Liure contenant vne fidele coppie et transcription des principaulx tiltres et contracts et enseignemens concernans les biens appartenans a labbaye de S^t Josse sur la mer ordre de sainct Benoist diocese damiens faicte sur vne autre coppie et transcription escripte de la propre main de messire Estienne Moreau prestre docteur en theologie abbé et comte de Sainct-Josse, nomme par le Roy a leveche d'Arras faict a paris ce premier juing mil six cens cinquante six. MOREAU, abbe de S^t Josse. »

Don de M. Baillon, 14 *septembre* 1841.

191

LES PROFESSIONS DES RELIGIEUX QUI ONT FAIT PROFESSION EN CE MONASTÈRE DES CÉLESTINS DE SAINT-ANTHOINE EN AMYENS AVEC LE CATALOGUE DES PRIEURS QUI Y ONT GOUUERNÉ.

Pap.; 67 ff.; XVI^e au XVIII^e siècle; cart.; 460 millimètres sur 300.

Sur le premier feuillet on lit : « Lan 1389 Hugues d'Ailly maistre des Comptes a Paris incita noble et puissant seigneur Monsieur enguerrand deudin conseiller et chambellain du Roy et gouuerneur du dauphine et Jehan de la personne vicomte dacy avec Regnaud de la Chapelle chevaliers et conseillers du Roy de faire construire vng monastere a Amyens Lesquelz pour y paruenir sadresserent a tres haut et redoute prince Loys duc dorleans frere du Roy Charles VJ^e Lequel en ayant sur ce supplie Sa Maieste non seullement le permis mais voulut en estre premier fondateur en consideration quil auoit pris le S^t Sacrement de mariage audit Amyens nous donnant lamortissement de IIIJ^c liures et plusieurs beaux priuileges auec argent pour la construction et pour marque donna la principale vitre de leglise derriere le grand autel Comme aussy Monsieur le duc dor-

leans comme second fondateur en feit faire deux Le duc de Bourbon feit faire celle proche du Roy au coste dextre, hugues dailly feit aussy faire celle qui est la première sur les cheses du coste dextre auec son image et de deux de ses freres accompagnez de leurs armes qui sont vng lion blanc Comme aussy le Roy et les autres dessus ditz y estoient pourtraitz en leurs vitres avec leurs armes Mais par la negligence ou plustost simplicite de nos peres et predecesseurs ces belles remarques de lantiquite ont este ostees et faites de verre blanc peut estre ou pour avoir este rompues ou pour les rendre plus claires Mais cela se deuoit religieusement conseruer Enguerand deudin nous donna la viconte dergnies amortie et les autres nous ont donne et fondez suffisamment Le premier prieur qui y fut enuoye fut Le ven. P. Fr. Jehan de Bassand;... » suit sa biographie. — Les professions des religieux, rédigées sur de petits carrés de parchemin, sont collés sur les feuillets de ce volume; quelques-unes sont de vrais modèles de calligraphie; d'autres offrent au-dessous de la signature des dessins à la plume dont les sujets rappellent très souvent la Passion; on y remarque entre autres, au siècle dernier, celle du P. Daire, datée du 15 juillet 1733.

N° 14 *des manuscrits du Catalogue de* 1836-1837.

192-203

ARCHIVES DE LA FAMILLE D'ANVIN DE HARDENTHUN.

Pap. et parch.; 12 vol. 198-119-90-70-134-108-43-58-109-92-190-126 ff.; XII^e^ au XIX^e^ siècle; demi-rel.; formats divers.

Outre les pièces originales ou les copies d'actes concernant la famille d'Anvin de Hardenthun, on trouve dans ces volumes des documents intéressant d'autres familles picardes; ces archives ont été soigneusement dépouillées pour la généalogie d'Hardenthun qu'a publiée M. Pottier de Courcy. — Le tome I^er^ contient entre autres pièces intéressantes une obligation de Poncet d'Anvin constatant sa présence à Acre en 1191; elle a servi de titre, conjointement avec la charte du comte de Soissons, possédée par M. le marquis de Biencourt, à l'admission de son nom et de son écusson aux salles des croisades de Versailles. — Les tomes II, III et IV contiennent des extraits d'actes, la plupart sur papier timbré. — Les autres volumes renferment une foule de documents originaux tels que contrats de mariage, inventaires, testaments, dénombrements de fiefs ou de sei-

gneuries, etc.; le dernier volume contient le dénombrement du fief de Sorel à Airaines fourni le 12 août 1748 par Charles le Mire, avocat en Parlement, à Marie-Charles-Louis d'Albert duc de Chevreuse, à cause de sa châtellenie d'Airaines; — on trouve à la suite un cueilloir des cens, rentes et redevances appartenant à la fabrique de Saint-Vulfran-en-Chaussée d'Abbeville; cette pièce, non datée, paraît être de 1768. — La famille d'Anvin de Hardenthun s'est éteinte en 1883 dans la personne du baron Alphonse d'Anvin, dont les héritiers ont consenti gracieusement — sur notre demande — à faire don de ses papiers à la Bibliothèque d'Abbeville.



TABLE

	Pages.
PRÉFACE	V
Notice historique sur la Bibliothèque communale d'Abbeville depuis sa formation jusqu'à nos jours	IX
Index bibliographique	LXXIX
Théologie.	1
Jurisprudence.	37
Sciences et Arts	44
Belles-Lettres.	53
Histoire	60

ABBEVILLE, IMPRIMERIE EUGÈNE CAUDRON

55665226

A Monsieur le comte de Castegrie
Respectueux hommage
A. Ledieu

CATALOGUE ANALYTIQUE

DES

MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'ABBEVILLE

(24)

PRÉCÉDÉ D'UNE

NOTICE HISTORIQUE

PAR

ALCIUS LEDIEU (1)

CONSERVATEUR

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.



ABBEVILLE

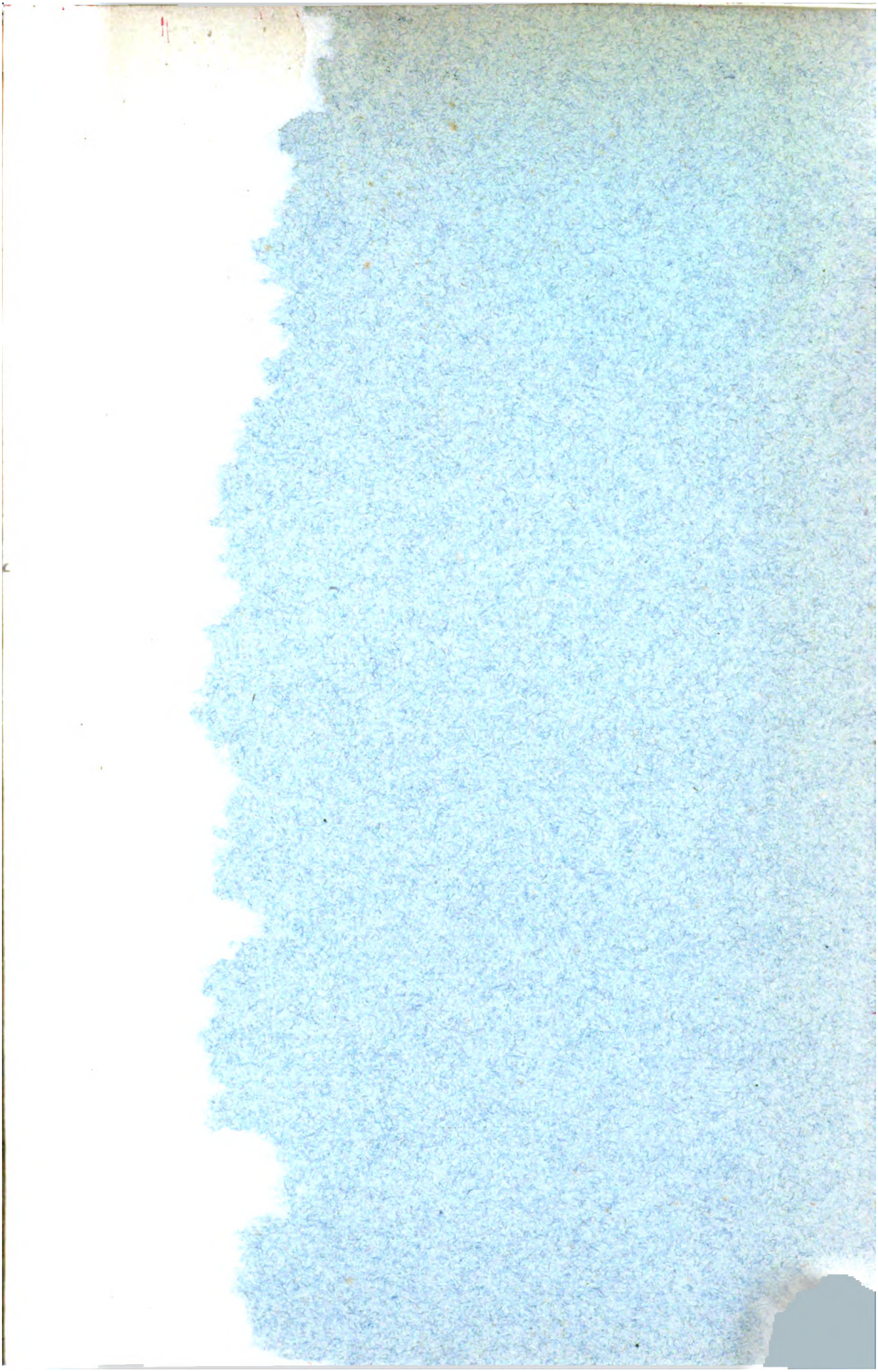
IMPRIMERIE EUGÈNE CAUDRON

RUE DES TEINTURIERS, 51-53

—

M DCCC LXXXVI

P. R. R.



DU MÊME AUTEUR :

SAINT-MARD, SON PRIEURÉ, SES EAUX MINÉRALES, SES LÉGENDES, 1877, in-12.

DÉMUIN ET SES SEIGNEURS, 1878, in-8.

IGNAUCOURT ET AUBERCOURT, 1881, in-8.

L'ŒUVRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE M. ERNEST PRAROND, 1881, in-8.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE D'ABBEVILLE (Terrier du Ponthieu), 1882, in-8.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE LOCALE. L'arrondissement d'Abbeville de nos jours et le Ponthieu en 1763, 1882, in-12.

AIRAINES ET DREUIL-HAMEL. Notices et Chartes inédites, 1883, in-8.

SIÈGES ET PRISES DE SAINT-VALERY, 1883, in-12.

ARCHIVES D'ABBEVILLE. Inventaire analytique des dénombrements de seigneuries, 1884, in-8.

LE MOBILIER DE QUELQUES PAYSANS PICARDS AUX DEUX DERNIERS SIÈCLES, 1884, in-8.

NOTICE SUR L'ÉVANGÉLIAIRE DE CHARLEMAGNE, 1884, 3 pl.

BOUCHER DE PERTHES, SA VIE, SES ŒUVRES, SA CORRESPONDANCE, 1885, grand in-8.

LA VALLÉE DU LIGER ET SES ENVIRONS, ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie en 1883 (médaille d'or de 500 francs), inédit.

DEUX ANNÉES D'INVASION ESPAGNOLE EN PICARDIE, 1635-1636, ouvrage couronné par la même Société en 1884 (médaille d'or de 500 francs, *ex-æquo)*, inédit.

ESSAI BIOGRAPHIQUE SUR MILLEVOYE, ouvrage ayant obtenu le prix de l'Académie d'Amiens au concours de 1883, inédit.

Etc., etc.

ABBEVILLE, IMP. EUGÈNE CAUDRON